LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière 0. Maximum 15. Aperçu pour demain: beau et chaud. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 88 | Montréal, mercredi 14 avril 1976 | Saint Maxime

Pour éponger le déficit olympique

Hausse de la taxe foncière générale

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Pour éponger sa partie du déficit olympique — évaluée pour l'heure à quelque $200 millions, la majeure partie étant assumée par Québec — la ville de Montréal haussera la taxe foncière générale.

C'est ce qui ressort d'un projet de loi, anodin en apparence, présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales.

Ce projet, lit-on dans la courte note explicative au bill 26 inscrit au nom du Dr Victor Goldbloom, a pour objet de permettre à la ville de Montréal d'imposer la taxe foncière générale sur les immeubles de son territoire selon un taux non assujetti à un maximum.

Le projet de loi, qui modifie la charte de la ville de Montréal, ne comporte que trois articles:

● le premier stipule que, sous réserve de la loi sur l'évaluation foncière de 1971, le ville de Montréal peut, par règlement, imposer et prélever annuellement, sur les immeubles imposables situés dans les limites de son territoire, une taxe foncière basée sur la valeur réelle de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation;

● le second article décrète que le premier article prend effet, tout comme celui qui concernait le Village olympique, la semaine dernière, à compter de la présentation du projet, c'est-à-dire qu'il est en force depuis 15 heures hier;

● enfin, assez curieusement, le dernier article dit que la loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

■ Augmentation d'au moins 25 cents

page 3

Devant les députés, M. Goldbloom s'est contenté de souligner que "c'est une chose que nous avons faite l'an dernier pour les autres villes de la province". La loi a été adoptée en première lecture par tous les députés présents, soit 88, et elle devrait être adoptée avant le congé pascal, quoique son élément rétroactif, tout comme pour les Pyramides, enlève toute urgence.

Le maximum prévu par la loi était de $2.00 par $100.00 d'évaluation. Ce plafond a été supprimé l'an dernier pour les cités et villes, a expliqué le ministre hors de la Chambre, lorsque l'on s'est aperçu que

Voir page 6: Taxe foncière

Poursuites contre une centaine de syndicats

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Une centaine de poursuites sont tombées en pluie hier sur les syndicats d'enseignants du Québec qui ont massivement défié la loi 23, dans toutes les régions de la province. Dès midi, avec une rapidité qui en a étonné plusieurs, le ministère de la Justice en faisait l'annonce, avant même que ces poursuites aient été signifiées aux intéressés.

Les syndicats, aux termes de la loi spéciale votée la semaine dernière par l'Assemblée nationale, encourent des amendes de $5,000 à $50,000 par jour d'infraction. Pour la seule journée de débrayage à laquelle ils se sont livrés hier, la somme minimum due s'élèverait donc à environ un demi-million.

A ceux qui s'inquiétaient auprès du premier ministre de cet empressement peu commun à faire appliquer les sanctions, M. Bourassa a répondu en paraphrasant les leaders syndicaux: "Le respect de la loi n'est pas négociable". Selon lui, si les poursuites s'adressent aux seuls syndicats, et non aux syndiqués individuels comme le permettrait également la loi 23, c'est que l'enquête serait plus longue dans ce dernier cas, et qu'il faut aussi s'interroger sur "le degré de responsabilité réelle des individus" dans les circonstances.

Mais pour les syndicats et les centrales auxquelles ils sont affiliés, répète-t-il comme il le faisait déjà la veille, avare de détails sur les moyens, "la loi va s'appliquer". Et pour le moment, son application signifie des sanctions. C'est donc l'escalade.

En pratique, reconnaît-on dans l'entourage de M. Bourassa, la formule signifie qu'on n'hésitera pas à aller jusqu'au bout des seules punitions que prévoit la loi, qui sont financières. S'il le faut, ce pourrait même être la saisie des biens meubles et immeubles des syndicats et des centrales, donc leur ruine.

Du côté syndical, cette hypothèse fait carrément rigoler les porte-parole. "Les bâtisses sont hypothéquées jusqu'au toit, dit l'un, et ils peuvent bien saisir jusqu'à la dernière chaise berçante; ils nous enlèvent peut-être nos tabourets, mais ils n'empêcheront jamais les gens de se parler."

Les syndicats ont d'ailleurs beau jeu de prendre à la légère les sanctions financières. Le Front commun, version 1972, doit encore quelque $400,000 d'amendes pour avoir alors été reconnu coupable de viols d'injonctions pour le retour au travail et il a obtenu l'échelonnement des paiements. Les syndicats d'enseignants n'ont pas encore versé un sou à la suite des condamnations dont ils ont fait l'objet au même moment, sous la loi 19, et les causes sont en appel.

Reste l'emprisonnement possible des leaders syndicaux ou de leurs commettants. Là-dessus, les opinions juridiques divergent. D'une source proche de M. Bourassa, on assure que les peines de prison ne sont pas possibles, puisque non prévues dans la nouvelle loi. Au ministère de la Justice, hier soir, on affirmait à première vue le contraire puisque l'article 23 de la loi prévoit que les peines seront "imposées sur poursuite sommaire". Et la loi des poursuites sommaires peut aboutir à emprisonnement pour défaut de paiement.

Quoi qu'il en soit, les leaders syndicaux ne semblent pas effrayés par la perspective de retourner derrière les barreaux.

Voir page 6: Poursuites



C'est au sommet du Mont-Royal que 2,500 enseignants anglophones, membres de la Provincial Association of Catholic Teachers, se sont retrouvés hier, pour protester contre la loi 23 et prêter conventionnellement l'oreille à leur président, M. Steve Kirby. (Téléphoto CP)

Un premier décès imputé aux services essentiels réduits

par Marie Laurier et Angèle Dagenais

Le débrayage qu'a vécu le Québec hier peut être vu d'un côté comme le plus important des quatre dernières années: 144,000 syndiqués se sont en effet mis en grève, pour protester contre la loi 23 qu'ils défiaient ainsi. Mais il se révélera peut-être aussi, d'un autre côté, comme le plus tragique de l'histoire syndicale québécoise: à l'heure du midi, pendant son repas, faute de surveillance convenable, un jeune débile mental est mort suffoqué dans un hôpital de la région de Baie-Saint-Paul.

Dans le secteur de l'éducation, la grève de 95,000 enseignants, francophones et anglophones, a paralysé l'ensemble du réseau scolaire, cependant que le secteur hospitalier éprouvait une autre journée de grave malaise, la pire probablement depuis le début du conflit, marquée cette fois par la mort d'un patient.

Un déficient mental âgé d'une vingtaine d'années est mort étouffé, à 15 heures, à l'hôpital général Charlevois, de Baie Saint-Paul, faute d'avoir eu la surveillance requise pendant qu'il prenait son repas du midi. Cet établissement touché comme bien d'autres par la grève de ses employés a dû recourir au personnel-cadre pour assurer les soins le plus urgents; l'accident se serait produit en raison de la méconnaissance du dossier du jeune homme.

Le personnel de l'hôpital était réduit à moins que son strict minimum, un syndiqué pour 70 malades, selon l'administrateur, soeur Gisèle Fortier. "Les services essentiels n'ont pas été respectés en vertu de la loi 253, a-t-elle déclaré au DEVOIR, et nous avons à déplorer un mort. Les personnes préposées aux soins n'ont pu surveiller que de loin l'ensemble de la situation, débordées qu'elles étaient à assurer au mieux les traitement les plus urgents."

A Montréal, les malades chroniques de l'hôpital Saint-Charles-Borromée ont décidé d'entreprendre une grève de la faim de 24 heures pour protester contre leur statut d'otages dans le conflit.

De toute manière, les négociations concernant les Affaires sociales, à la table centrale, sont rompues, à l'exception de la table sectorielle de la Corporation des organismes professionnels de la santé (COPS) qui regroupe 20,000 employés. Un porte-parole du Comité des négociateurs patronaux des Affaires sociales (CNPAS) a révélé au DEVOIR que l'on pouvait s'attendre à un règlement de ce côté "a-

Voir page 6: Premier décès

au sommaire

■ La banlieue oppose son veto au RCM au sujet des parcs régionaux — page 3

■ Quand M. Bourassa se fait dur: un éditorial de Michel Roy

■ La course à la mer; L'envers de de Gaulle: les blocs-notes de Georges Vigny — page 4

■ Le plan de récupération scolaire prévoit des examens à la mi-août — page 7

■ Victoire palestinienne en Cisjordanie — page 9

■ Jean Yanne, qui a fait trembler 800 millions de Chinois . . . — page 11

■ Keith Spicer promet de continuer de "taper" sur les ministères — page 13

À ses conditions préalables

La CEQ est prête à négocier pendant tout le congé pascal

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Au moment même où le ministre de la Justice annonçait des poursuites contre une centaine de syndicats, le président de la CEQ, revigoré par l'ampleur sans précédent des débrayages dans les écoles du Québec, a annoncé hier que sa Centrale était "prête à reprendre les négociations et à y consacrer toute la période des vacances de Pâques." Elle pose toujours ses conditions préalables: le règlement des lock-out et le dépôt rapide de contre-propositions patronales.

M. Charbonneau refuse toujours d'indiquer si les enseignants sont prêts à ralentir le harcèlement et les débrayages, devenus illégaux, si jamais les négociations reprennent. "Nous avons reconquis nos moyens de pression malgré la loi 23, dit-il; le droit de grève des enseignants est un droit fondamental qui ne souffre pas

Voir page 6: La CEQ

CSN et FTQ exigent d'abord le rappel de la loi spéciale

par Louis-Gilles Francoeur

Alors que 144,000 syndiqués bravaient les rigueurs de la loi 23, les présidents de la CSN et de la FTQ, MM. Marcel Pepin et Louis Laberge, ont lancé hier un appel dramatique au gouvernement en vue du retrait de cette loi et en faveur d'un retour à de véritables négociations.

Les deux présidents ont par ailleurs indiqué que l'allure des événements donnait de plus en plus l'impression d'une charge gouvernementale à fond de train contre les organisations syndicales elles-mêmes. Les trois centrales doivent d'ailleurs se réunir aujourd'hui-même dans la métropole pour décider, s'il y a lieu, de convoquer "les états généraux" du mouvement syndical. La mesure indiquerait que l'action gouvernementale des derniers mois est jugée comme une menace directe à la survie des institutions syndicales.

"On essaie présentement d'empêcher le libre exercice du droit d'association

Voir page 6: CSN-FTQ

Le Relais CHEVROLET LTÉE

Faites du chemin à bon compte

Dans une voiture de location du

RELAIS CHEVROLET

Angle Jarry et Lajeunesse

276-2541

Nouvelle politique laitière: beurre et lait en poudre augmentent de 5¢ et 4¢

par Michel Guénard

OTTAWA — Le prix de deux importants produits laitiers augmentera incessamment de façon appréciable, sous l'empire de la nouvelle politique laitière qu'a fait connaître aux Communes hier le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan: le coût du beurre s'élèvera de 5 cents la livre, et celui du lait en poudre, de 4 cents la livre.

L'augmentation est consécutive à la décision fédérale de hausser de 4 pour cent le prix de soutien du lait industriel destiné aux fabricants de beurre, de fromage et de lait en poudre, ce qui le porte de $11.02 à $11.45 les cent livres.

Le ministre de l'Agriculture exige toutefois des producteurs de lait qu'ils restreignent cette année à 9.5 milliards de livres leurs livraisons aux usines de transformation, qui l'an dernier s'etaient chiffrées par 11.1 milliards de livres. Et d'autre part il leur annonce que pour "minimiser le plus possible l'augmentation du prix des produits laitiers", il garde à $2.66 les cent livres la subvention directe donnée aux producteurs de lait industriel.

Voir page 6: Beurre

La Fête Pascale au Ritz

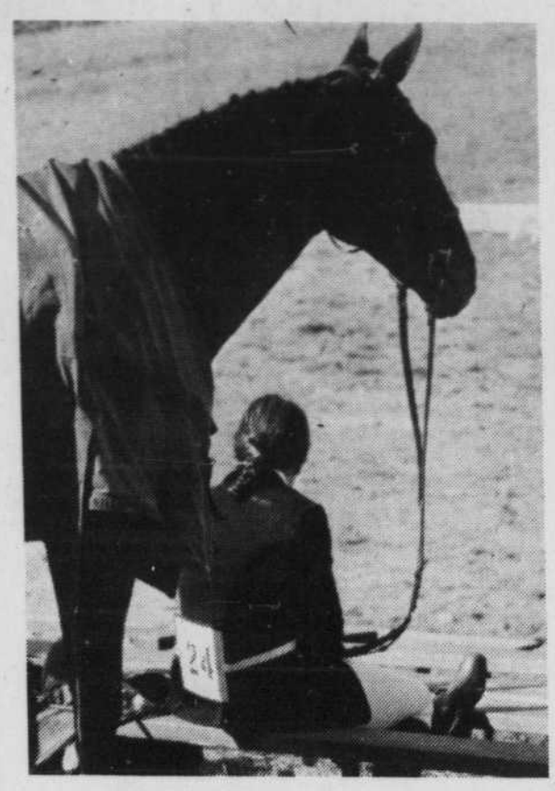
Fleurs printanières, musique et paniers remplis de friandises pour les enfants vous attendent pour le déjeuner ou le dîner dans la Salle Ovale.

HÔTEL RITZ-CARLTON

1228 o. rue Sherbrooke
842-4212

les olympiques

Bromont est paré



Il ne reste plus qu'à mettre en place quelques gradins, à clôturer l'emplacement et à parachever l'arena. La petite ville de Bromont sera alors prête à accueillir les 317 athlètes des sports équestres, les 200 palefreniers et les 200,000 spectateurs qui seront chez elle durant les Jeux.

Dès la troisième semaine de juin les premiers athlètes emménageront dans le Village olympique, une construction de 52 logements destinés à servir d'habitations à loyer modique après les Jeux.

A cette date commenceront à arriver les premiers chevaux dont certains peuvent valoir jusqu'à $200,000. Il n'y aura pas de quarantaine comme telle pour ces bêtes.

Déjà les pays ont fait parvenir au ministère de l'Agriculture du Canada des échantillons de sang des chevaux qu'ils enverront à Bromont. À leur descente d'avion à Mirabel, avant d'être acheminés au site olympique ces animaux subiront une seconde analyse de sang pour que la preuve soit faite qu'il s'agit bien du même cheval dont on aura déjà un prélèvement sanguin. Et c'est tout.

On sait qu'à Melbourne en 1956 les épreuves équestres n'avaient pu être tenues dans le cadre des Jeux olympiques à cause de la rigidité des lois de quarantaine en vertu desquelles il aurait fallu faire entrer au pays les chevaux trois mois avant les compétitions.

Les sports équestres avaient donc été présentés à Stockholm cette année-là.

Dans le Village olympique, où pour la première fois dans l'histoire des Jeux les femmes et les hommes ne seront pas séparés, il n'y aura pas plus de deux athlètes par pièces. Les mobiliers fournis par le Cojo sont les mêmes qu'au Village olympique de Montréal mais dans l'ensemble ce sera plus confortable à cause de l'espace moins restreint pour chaque athlète.

Les 200 palefreniers habiteront un pavillon près des 10 écuries préfabriquées logeant de 24 à 42 chevaux chacune dans des stalles de 10 pieds par douze pieds.

Les 300 chevaux attendus consommeront 105 tonnes de foin, 50 tonnes d'avoine, 35 tonnes d'aliments concentrés, 12 tonnes de son, 250 livres de sel, 100 gallons de mélasse et cinq tonnes de carottes.

Ces produits sont fournis par la maison Ralston-Purina en plus des cinq tonnes de glaces concassées et des 185 tonnes de sciure et de paille.

Un entomologiste est sur place déjà depuis quelque temps pour étudier le développement des insectes dans cette région magnifique des Cantons de l'Est aux fins de prévenir tout danger de maladie et d'épidémie au sein de la population chevaline. On prévoit des vaporisations d'insecticides au mois de juin.

Quant à l'aréna municipal dont la construction est presque terminée il logera les cuisines et les salles de presse de même que diverses installations de loisirs et d'administration. Un pont pour piétons enjambera la voie ferrée pour permettre l'accès entre le VO et l'aréna.

Les aires d'entraînement, le stade, le Village olympique, les écuries et toutes ces installations implantées dans un paysage enchanteur deviendront, espèrent les autorités de Bromont et les responsables des compétitions équestres le premier centre équestre canadien comme l'est aux États-Unis la ville de Gladstone au New Jersey.

L'arena construit au coût de $1.4 million par la ville est loué au Cojo au prix de $54,000 pour les Jeux. Le Village olympique, qui a coûté $1.3 million à la Société d'habitation du Québec c'est-à-dire au gouvernement d'Ottawa et à celui de Québec sauf pour une portion de 10% payée par la ville est loué également au Cojo au prix de $100,000 jusqu'au mois d'août.

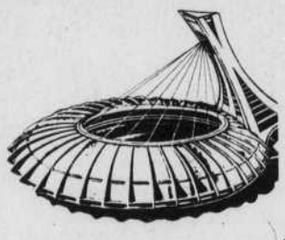
Les écuries seront enlevées et revendues, croit-on, à 75% du prix après les Jeux mais deux ou trois bâtiments, nécessaires pour le centre équestre permanent seront maintenus et aménagés en permanence.

Les sports équestres, en plus de la grande valeur des bêtes, seront un lieu que les services de sécurité ne devront pas négliger.

La Reine Elisabeth II s'y rendra de même que plusieurs dignitaires de divers pays. Il y aura 300 membres des forces armées sur place de même que 200 policiers de la SQ.

Bromont, première unité d'opération mise sur pied pour les Jeux, est prête.

—Guy DESHAIES



Le taux de chômage a légèrement fléchi

OTTAWA (PC) — La situation du chômage s'est légèrement améliorée en mars, sur le plan national, bien que la proportion des sans-emploi ait augmenté dans six des dix provinces, par rapport au mois de février, selon les données que Statistique Canada a publiées hier.

Dans l'ensemble du pays, le nombre des sans-travail est tombé en mars à 759,000; il avait été de 800,000 en janvier et février. En tenant compte des variations saisonnières, le taux de chômage a été de 6.9 pour cent contre 7.0 et 6.6 pour cent les deux mois précédents.

A l'échelle provinciale, c'est le Québec, avec un chiffre effectif de 221,000 chômeurs, qui a enregistré en mars la plus forte diminution du taux ce chômage, soit un taux désaisonnalisé de 7.7 pour cent, au regard de 8.5 pour cent le mois précédent et de 8.2 pour cent en mars 1975.

On note en outre des diminutions de 0.2 pour cent en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, où le taux de chômage était respectivement de 4.0 et 8.7 pour cent en mars.

Par contre, le taux de chômage s'est élevé dans les six autres provinces: de 0.6 pour cent en Nouvelle-Ecosse (8.2 au total), de 0.3 à Terre-Neuve (13.4), de 0.3 au Nouveau-Brunswick (11.5), de 0.3 en Ontario (6.2) de 0.2 en Alberta (3.8), et de 0.1 au Manitoba (4.9).

C'est au Québec que s'est signalée l'amélioration la plus sensible: le taux des sans-emploi y est tombé à 7.7 pour cent, de 8.5 pour cent qu'il était en février.

Dans le même laps de temps, le taux est tombé de 4.2 à 4 pour cent en Saskatchewan, et il est passé de 8.9 à 8.7 pour cent en Colombie-Britannique.

Le chômage a augmenté dans trois provinces des Maritimes. À Terre-Neuve, où il est fréquent qu'on relève la plus forte proportion de chômeurs au Canada, le pourcentage a encore grimpé en mars, passant de 13.1 (en février) à 13.4 pour cent.

En Nouvelle-Ecosse, le taux a augmenté sensiblement, et de 7.6 est passé à 8.2 pour cent. Au Nouveau-Brunswick, le taux de mars était de 11.5 pour cent; il était de 11.2 pour cent un mois plus tôt.

L'Ontario, la province canadienne la plus industrialisée, a vu son taux de chômage passer de 5.9 à 6.2 pour cent, de février à mars.

Au Manitoba, il est passé de 4.8 à 4.9 pour cent. En Alberta, où on retrouve le taux le plus bas du pays, ce même taux a pourtant augmenté, passant de 3.6 à 3.8 pour cent.

Le nombre de personnes occupant un emploi est passé de 9,180,000, en février, à 9,260,000 au mois de mars.

Chez les hommes de 15 à 24 ans, le taux de chômage a baissé de 0.2 pour cent et s'est fixé à 13.9 pour cent; chez les femmes du même âge, il a diminué de 0.4 pour cent et s'est fixé à 11.6 pour cent.

Vers une loterie post-olympique?

OTTAWA (CP) — Le gouvernement fédéral vient de mettre au point les grandes lignes d'une nouvelle législation en vertu de laquelle les provinces pourraient instituer les loteries nationales, c'est-à-dire dont les billets pourraient se vendre à travers tout le pays.

Mais Ottawa souhaiterait que les provinces se groupent pour instituter une seule loterie nationale dont les profits se partageraient selon le nombre de billets vendus dans chaque province.

Au surplus le gouvernement fédéral voudrait pousser les provinces à s'entendre pour qu'une partie de ces profits évalués à $50 millions par année puisse servir à combler le déficit olympique de Montréal.

A l'heure actuelle seulement la Loterie olympique, en vertu d'une loi fédérale adoptée en 1973 et qui expire au mois d'août prochain, peut exploiter une loterie sur le plan national. Les provinces ne peuvent qu'instituer des loteries provinciales, c'est-à-dire à l'intérieur de leurs frontières. C'est le cas pour l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Ouest.

Une partie des bénéfices doit être consacrée aux sports, aux loisirs et à la récréation.

Il semble que les provinces, selon des pourparlers préliminaires, seraient assez d'accord pour créer une seule loterie nationale conjointe mais on ne sait pas si elles seraient toutes disposées à offrir une partie des profits pour combler le déficit olympique évalué à près d'un milliard de dollars.

Quoiqu'il en soit le projet de loi sera déposé au cours de la présente session si les provinces arrivent à s'entendre. Autrement, les experts fédéraux estiment que plusieurs loteries nationales lancées séparément par les provinces satureraient le marché national et seraient vouées à l'échec. On croit aussi que la province de Québec serait la première à lancer sa loterie nationale pour combler le déficit des Jeux.

Dans le cas d'une loterie nationale unique et conjointe, autrement dit inter-provinciale, elle serait administrée par un comité directeur composé de représentants des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec et des Maritimes.

D'après des renseignements obtenus le système ressemblerait assez à celui de la présente loterie olympique, c'est-à-dire des billets à $10 pour un gain maximal d'un million de dollars.

Si une loterie nationale est ainsi créée par les provinces le montant accordé aux programmes nationaux serait administré par Sport-Canada comme l'a dit M. Marc Lalonde et la moitié de cet argent serait destiné aux Fédérations sportives qui reçoivent déjà $20 millions d'Ottawa.

J. Normand présidera la St-Jean

La présidence des Fêtes nationales de la Saint-Jean est confiée cette année au réputé comédien Jacques Normand, a annoncé hier la société du Comité des Fêtes, dans un communiqué laconique.

La société a également fait savoir qu'elle donnerait aujourd'hui, en présence de Jacques Normand lui-même, une conférence de presse au cours de laquelle son président, M. Marcel Couture, dévoilerait les détails de l'organisation générale des Fêtes. Celles-ci, dit encore le communiqué, se dérouleront encore une fois sur le Mont Royal.

CÉGEP DE SAINT-LAURENT

ÉTÉ '76

**Secrétariat des cours d'été,
625 boul. Ste-Croix,
Saint-Laurent, Montréal,
H4L 3X7**

Le Service des cours d'été du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent organise durant les mois de mai, juin et juillet des sessions de cours dans les disciplines suivantes :

SESSION DE MAI — SOIR

COURS DE 45 HEURES :
Du 19 mai au 8 juin, du lundi au jeudi, de 18h00 à 22h00.
— Anthropologie 901
— Arts 101, 105, 301, 403
— Économie 924
— Cinéma 902
— Français 902, 402, 202, 302, 231, 331
— Géographie 216
— Histoire 951, 983
— Philosophie 101, 201, 301, 401
— Politique 951
— Psychologie 901, 205
— Sociologie 964
— Sc. graphiques 242-101

COURS DE 60 HEURES :
Du 19 mai au 15 juin, du lundi au jeudi, de 18h00 à 22h00.
— Biologie 942
— Audio 984

COURS DE 75 HEURES :
Du 19 mai au 22 juin, du lundi au jeudi, de 18h00 à 22h00.
— Biologie 921, 301, 401
— Chimie 101, 201, 202, 302, 111
— Mathématique 101, 105, 103, 203, 211, 307
— Physique 101, 201, 301, 102, 202, 302, 111

SESSION DE JUIN — SOIR

COURS DE 45 HEURES :
Du 28 juin au 26 juillet, du lundi au jeudi, de 18h30 à 21h30.
— Anthropologie 902
— Arts 102, 302
— Économie 931
— Français 902, 402, 202, 302, 231, 331
— Cinéma 940
— Géographie 948
— Histoire 972
— Philosophie 101, 201, 301, 401
— Politique 942
— Psychologie 903, 305
— Sociologie 982
— Sc. graphiques 242-201

COURS DE 60 HEURES :
Du 28 juin au 28 juillet, du lundi au jeudi, de 18h30 à 22h00.
— Biologie 943

COURS DE 75 HEURES :
Du 28 juin au 29 juillet, du lundi au jeudi, de 18h00 à 22h00.
— Biologie 931, 301, 401
— Chimie 101, 201, 202, 302, 111
— Mathématique 101, 105, 103, 203, 311, 307
— Physique 101, 201, 301, 102, 202, 302, 111

SESSION DE JUIN — JOUR

COURS DE 45 HEURES :
Du 28 juin au 30 juillet, du lundi au vendredi de 8h30 à 10h25.
— Français 902, 202
— Philosophie 101, 301

COURS DE 45 HEURES :
Du 28 juin au 30 juillet, du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h25.
— Français 302, 402
— Philosophie 201, 401

COURS DE 75 HEURES :
Du 28 juin au 26 juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.
— Biologie 921, 931, 301, 401
— Chimie 101, 201, 202, 302, 111
— Mathématique 101, 105, 103, 203, 211, 311, 307
— Physique 101, 201, 301, 102, 202, 302, 111

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Pour la session de mai (soir) : 5 mai 1976, à 16.00 h
Pour les 2 sessions de juin : 11 juin 1976, à 16.00 h

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous au Service des cours d'été, en composant le numéro 747-6521, poste, 281.

Glou,
Glou,
Glou.

Il y a déjà longtemps, nous avons pris une profonde inspiration et nous nous sommes plongés dans les problèmes de télécommunications sous-marines.

Téléglobe Canada (autrefois la Société Canadienne des télécommunications transmarines), s'occupe depuis plus d'un quart de siècle de télécommunications sous-marines. En fait, nous sommes associés à des systèmes de câblage sous-marins et à des satellites à travers le monde. Et nous pensons que beaucoup de compagnies pourraient faire un meilleur usage des systèmes de télécommunication.

Téléglobe Canada, de concert avec les autres organismes de télécommunications du Canada, ajoute la dimension internationale aux services de télécommunications que vous connaissez déjà, comme le téléphone, les services de Télex et de TWX, les circuits loués pour la transmission de la voix ou des données, et les achemine n'importe où à travers le monde.

Notre spécialité — notre seule spécialité — c'est la télécommunication internationale.

Et puisqu'en tant que spécialistes nous pouvons adapter l'un ou plusieurs de ces services à vos besoins, nous pouvons vous aider de plusieurs manières.

Appelez-nous d'abord sans frais au 800-361-6170 entre 9h et 17h, heure normale de l'Est. Nous pourrons analyser ensemble vos besoins en télécommunications sous-marines et vous conseiller plus précisément sur l'utilisation de notre technologie.

Bien sûr, il y a des êtres marins qui communiquent mieux que nous sous l'eau. Mais vous pouvez difficilement compter sur eux!

Téléglobe Canada

rapproche les gens et les continents.



LE NORD ? Bien sûr ... mais aussi
23 vols par semaine pour —
OTTAWA, HAMILTON, PITTSBURGH,
WINDSOR / DETROIT
NORDAIR
Le vol aux heures d'affaires

J. Tétreault candidat au leadership de l'UN

L'ex-maire de la ville de Laval, Me Jacques Tétreault, sera candidat à la direction de l'Union nationale.

Les membres de la tribune de la presse de l'Assemblée nationale sont convoqués pour ce matin à une conférence de presse où l'avocat lavallois déclarera ses intentions de succéder au chef intérimaire, M. Maurice Bellemare.

Il devient le second candidat en lice dans la course au leadership des unionistes. L'industriel de Lotbinière, M. Rodrigue Biron, avait été le premier, la semaine dernière, à inscrire sa candidature. Entre-temps, le député de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle, faisait savoir qu'il entendait poursuivre sa carrière politique sous la bannière du Parti conservateur fédéral de M. Joe Clark.

Jadis président de l'Union des municipalités du Québec, Me Tétreault a "analysé" la situation socio-économique du Québec et il précisera aujourd'hui aux Québécois comment il "entend personnellement contribuer à son redressement".

En vue du congrès qui se tiendra les 22 et 23 mai à Québec, le nombre des candidats désireux de briguer les suffrages des délégués unionistes demeure à ce jour relativement restreint. Il est encore question de MM. Michel Côté, Marcel Masse, Marcel Côté et Daniel Johnson (fils) mais ce ne sont là qu'hypothèses peu vraisemblables. La dernière rumeur veut que M. Bellemare, à la constatation de cette pénurie d'aspirants logiques, est en train de succomber à la tentation de se faire plébisciter.

aujourd'hui

Le Jardin botanique de Montréal inaugure aujourd'hui son exposition de Pâques.

●

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'édifice du CN, 935 ouest Lagauchetière, aux bureaux du Reader's Digest, 215 avenue Redfern, et au Collège de l'Assomption.

●

A midi, au Holiday Inn de la rue Sherbrooke, le vice-président de Schockbéton Québec prendra la parole à un diner-causerie où il commentera la construction du stade olympique en béton précontraint.

●

A 20 h, les membres de la Société généalogique canadienne-française entendront M. Lorenzo Pouliot parler de la famille Pouliot à l'école Laurier, angle Laurier et Berri.

●

A 20 h, à la Cathédrale de Montréal, un grand nombre de prêtres de Montréal célébreront la messe chrismale avec l'évêque catholique de Montréal, M. Paul Grégoire.

●

A 20 h, l'association des artisans de la ceinture fléchée organise une soirée culturelle au cégep Ahuntsic, 9155 rue Saint-Hubert. On y assistera à deux films de Marius Barbeau et à une conférence de M. Robert Séguin sur "l'évolution et le port de la ceinture à travers les âges".

au gré du temps

Les écoles mal-aimées

Il y a des traditions qui se maintiennent. Hélas! ce ne sont pas toujours les plus gratifiantes pour l'esprit.

Par exemple, les écoliers nourrissent, comme leurs aînés, une impudente aversion pour l'école, malgré les soins de nounou des pédagogues de pointe qui ont vainement tenté de réconcilier le jeu et l'étude.

Veut-on une preuve de cette répugnance? Par exemple, la joie irrépressible des petits quand leur arrivait la "bonne nouvelle" des débrayages soudains des enseignants. Il fallait les entendre en apprenant que leur école décidait de ne pas ouvrir: "Youpee!" "C'est cool au boutte!" J'en passe et de plus subtiles expressions de leur joie.

Comment empêcher les parents de sourire en entendant les voix émues du ministère de l'Education s'indigner du sort de ces élèves, les comparant à des otages, des boucs émissaires, des victimes, qui risquaient de perdre leur année scolaire.

Si ce sont là nos martyrs, nous n'en aurons jamais connus de si joyeux.

Albert BRIE

Les murs ont-ils des oreilles chez Lawrence Hanigan?

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, aurait été victime, tout comme son homologue du Conseil de sécurité publique de la CUM, de pratiques d'espionnage électronique.

C'est ce qui ressort d'une question posée par le conseiller Nick Auf der Maur (RCM — Côte-des-Neiges) à M. Hanigan lors d'une assemblée spéciale du conseil de la communauté hier soir. Tout comme au conseiller Auf der Maur, M. Hanigan, lorsque interrogé par des journalistes n'a pas voulu ni démentir ni confirmer le fait que la police ait découvert dans ses bureaux de la communauté urbaine, rue Sherbrooke, des appareils servant à de l'écoute électronique.

Selon les informations recueillies par le conseiller Auf der Maur, des enquêteurs de la police de la CUM se seraient rendus au bureau de M. Hanigan pour effectuer un balayage électronique. Il semble en effet que les policiers aient eu des soupçons et ils auraient conseillé à M. Hanigan d'avoir des appareils diffusant de la musique dans ses bureaux pour rendre inopérant tout appareil d'écoute électronique. Effectivement, les trois bureaux qu'il occupe à l'hôtel de ville de Montréal, à la CUM et à la CTCUM sont munis de tels appareils diffusant en sourdine de la musique.

Personne ne semble savoir si effectivement des appareils d'écoute électronique avaient été découverts par les policiers. M. Hanigan renvoie les journalistes et le conseiller Auf der Maur à la police pour de plus amples informations.

Et de source policière on confirme que récemment les bureaux de M. Hanigan furent inspectés. Sans toutefois confirmer la présence d'un dispositif quelconque, on précise qu'une enquête est toutefois en cours.

Les parcs régionaux

La banlieue oppose son veto au RCM

par Bernard Descôteaux

C'est à toutes fins utiles un veto qu'ont opposé les maires de banlieue à une proposition du Rassemblement des citoyens de Montréal, appuyés par les conseillers du Parti civique, et demandant la préparation d'un règlement visant à donner à la Communauté urbaine de Montréal juridiction en matière de parcs régionaux.

Tout en ne se disant pas opposés à la création de parcs régionaux sur le territoire de l'île de Montréal, les maires de banlieue ont invoqué le fait que cette question ne serait pas de compétence de la CUM pour s'opposer à la motion du RCM.

Pour la majorité des maires présents, cette question est de compétence municipale.

Ce débat s'est déroulé au cours d'une assemblée spéciale de la communauté, hier soir, assemblée convoquée par une quinzaine de conseillers du RCM qui ont dit voir l'urgence pour le CUM d'occuper la juridiction qui est prévue à sa charte en matière de parcs alors que de toutes parts les espaces verts prévus au schéma d'aménagement sont menacés par la spéculation foncière. Ils ont cité les cas du parc projeté du Bois-de-Liesse, du parc du Cap Saint-Jacques menacé par le projet de la compagnie Campeau à l'île Bizard, et le cas du golf Beaurepaire à Beaconsfield qui devait être une zone protégée et qui sera consacré à un projet domiciliaire.

Techniquement le RCM demandait, selon la procédure des avis de motion, que l'on fasse en sorte que les démarches soient entreprises pour exercer cette juridiction. Le processus veut que le conseil adopte un règlement, puis que le conseil des ministres l'approuve, et enfin que l'on identifie les parcs régionaux existants ou à créer.

Après que les maires de banlieue eurent annoncé leur intention de s'opposer à la motion du RCM, le président de l'exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, devait préciser que ce sujet était bien de compétence de la communauté, au contraire de ce que prétendaient les maires. Et pour être logique avec les votes déjà pris par le passé, M. Hanigan annonçait son intention d'appuyer les conseillers du RCM.

De son côté, le défenseur de la motion, le conseiller Robert Keaton, a accusé les maires de la banlieue d'être incohérents. Vous avez peur que la CUM usurpe le pouvoir municipal et vous annoncez que vous demanderez au gouvernement provincial d'usurper ce pouvoir, de dire M. Keaton.

Se demandant par ailleurs si cette attitude était justifiée par des questions financières, M. Keaton a soumis que dans un premier temps la communauté pourrait se limiter à homologuer le territoire prévu pour les quatre parcs régionaux que l'on veut aménager, ceci pour une période de cinq ans. L'homologation aurait pour effet de geler à son niveau actuel le prix des terrains, environ $40 millions, et selon le conseiller il s'agirait de profiter de ce laps de temps pour planifier le financement de ces projets.

Les arguments du conseiller n'ont réussi qu'à convaincre trois maires de banlieue, soit ceux de Saint-Laurent, Baie-d'Urfé et Roxboro. Cela n'était pas assez pour faire adopter la motion. Rappelons que lors de chaque vote, les maires de banlieue comme la Ville de Montréal disposent d'un véritable veto puisque une proposition doit recueillir une majorité dans chaque camp, même si dans l'absolu il y a une majorité de voix pour.

L'assemblée convoquée par le RCM a failli tourner court lorsque le président des débats, le maire Drapeau, a fait remarquer que la première proposition du

Voir page 6: Véto

10½%
rendement à l'échéance
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre
LISTE
McNeil Mantha inc.
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Nom .....
Adresse .....
Tél.: .....

L'impôt foncier à Montréal: une hausse de $0.25 et plus

par Bernard Descôteaux

C'est aujourd'hui, ou demain au plus tard, que les contribuables montréalais sauront quelle sera l'importance exacte des augmentations de taxe qu'ils subiront au cours du prochain exercice financier de leur ville.

Demain matin, les membres du comité exécutif doivent se réunir pour mettre le point final au budget 1976-1977, lequel doit être déposé au plus tard le 15 avril à minuit. Selon toute vraisemblance, il ne reste aux administrateurs qu'à fixer définitivement le nouveau taux de taxe.

Celui-ci, comme l'indique le projet de loi déposé par le ministre des Affaires municipales à l'Assemblée nationale hier (voir page 1), pourra dorénavant être supérieur à $2.00 le $100 d'évaluation. En pratique cela signifie que le taux de taxe foncière générale actuellement de $1.74 pourra être augmenté d'au moins $0.25, sinon plus.

Théoriquement, les contribuables pourraient toujours éviter de voir grimper leur compte de taxe si cette augmentation était annulée par une diminution correspondante du taux de la taxe foncière générale scolaire. Mais tout indique que ce ne sera pas le cas puisque le gouvernement provincial a déjà annoncé son intention de n'accorder cette année aucune aide financière spéciale à la métropole pour l'aider à équilibrer son budget.

Une augmentation du taux de la taxe viendrait doublement alourdir le fardeau financier des contribuables montréalais qui de toute façon se voyaient frappés d'une augmentation de taxe indirecte résultant de la hausse de la valeur foncière des propriétés.

Rappelons que cette année les autorités municipales ont vu les obligations financières de leur ville s'accroître dangereusement alors que Québec leur imposait de prendre à leur charge une part du déficit olympique représentant $200 millions. À cela s'ajoutait l'accroissement naturel des dépenses, provoqué notamment par le renouvellement de l'ensemble des conventions collectives des employés municipaux et les divers préparatifs en vue de la tenue des Jeux olympiques cet été. On peut prévoir que cette année encore, les dépenses augmenteront de $80 millions au moins, et cela même si on sabre généreusement dans les dépenses.

D'année en année, les dépenses de la Ville de Montréal n'ont cessé de s'accroitre pour dépasser l'an dernier le cap du demi milliard de dollars. Comparativement à l'exercice financier de 1974-1975, il s'agissait d'une augmentation de 18.7% alors que les dépenses passaient de $424.2 millions à $503.7 millions.

Malgré cet accroissement des dépenses, les autorités municipales avaient réussi à éviter une augmentation du taux combiné des taxes foncières et scolaires.

Voir page 6: Budget

Fusion Maclean-Actualité

Un nouveau magazine naîtra en septembre prochain de la fusion des publications Actualité et Maclean.

Les ressources professionnelles et matérielles des deux magazines seront regroupées pour l'édition d'un mensuel qui paraitra sous le nom de "L'actualité".

Les éditeurs actuels d'Actualité et de Maclean, MM. Claude Martin et Loyd Hodgkinson, en annonçant hier la fusion, ont indiqué que cela permettrait de produire une publication plus vigoureuse et plus complète.

"Le Québec, ont-ils déclaré, a besoin de magazines dynamiques et de grande qualité en cette période de mutation, où les problèmes sont de plus en plus complexes, et où les modes de vie évoluent si rapidement."

Le nouveau magazine sera la propriété exclusive de Maclean-Hunter de Toronto. Le regroupement des lecteurs devrait donner un tirage d'environ 225,000 au nouveau magazine "L'Actualité". Le premier numéro paraitra en septembre et les bureaux se trouveront aux éditions Maclean-Hunter de Montréal, boulevard Président-Kennedy. Le rédacteur en chef actuel de Maclean, Jean Paré, dirigera l'Actualité.

Avril au Portugal à Montréal au Solmar
60 spécialités de cuisine classique portugaise



Et à tous les couples venant dîner durant avril, nous offrons une pièce d'artisanat portugaise en terre cuite ou le disque "une nuit au Solmar". En plus d'une chance de gagner un voyage pour deux au Portugal via T.A.P. dont le tirage aura lieu le 30 avril.

du 1er au 30 avril
Fado, guitares, danse et folklore tous les soirs avec Maria Rodrigues, Guilherme Mendes, Lino Texeira et le grand accordéoniste, Rui Mateus.

JOUR de PÂQUES
TABLE D'HÔTE SPÉCIALE

Ouvert tous les jours de midi à 2 h a.m.
Stationnement gratuit

3699, boul Saint-Laurent, Réservations: 844-7748, 285-9151



La montre Mappins à lecture directe. Extra-plate.

Plate, oui. Ennuyante, sûrement pas. Pour homme, un nouveau modèle d'une élégance raffinée. Au bout du doigt, cinq renseignements pratiques: l'heure, la minute, la seconde, le mois et la date. Son secret: une diode à lueurs. Une précision irréprochable. Boîtier jaune, bracelet intégré. $99.95

Mappins
Quel que soit votre choix.
Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431
3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent
LES TERRASSES MONTRÉAL

Université du Québec à Montréal

AVIS AUX ÉTUDIANTS

Dans le cadre des opérations de consolidation de la session d'hiver 1976, la direction de l'UQAM avise les étudiants que les activités d'enseignement normalement cédulées les vendredi et samedi auront lieu les vendredi 16 avril et samedi 17 avril, selon les horaires réguliers prévus à la session d'hiver 1976.

Les bibliothèques et le service de l'informatique seront également accessibles les vendredi, samedi et lundi prochains les 16, 17 et 19 avril.

éditorial

Quand M. Bourassa se fait dur

En décidant de poursuivre en justice les syndicats de la CEQ qui ont hier défié la Loi 23, le gouvernement s'est engagé précipitamment et tête baissée dans une voie sans issue. A tous ceux qui disent que les syndiqués, comme tous les autres citoyens, sont tenus de respecter la loi, il faut répondre ceci: certes la loi doit être respectée et, sur ce point, on ne saurait négocier un principe aussi fondamental. Mais encore faut-il savoir appliquer une loi, surtout la Loi 23 dont il a été dit, ici même et partout ailleurs, qu'elle comporte d'évidentes erreurs et de fâcheux excès au chapitre des sanctions.

Le gouvernement s'est fourvoyé en déclenchant trop tôt le processus de la répression; il a voulu impressionner les badauds mais il risque d'envenimer la situation; ses conseillers ont fait une analyse superficielle et incomplète des conditions réelles dans lesquelles s'inscrit le conflit en cours. Les plus "durs" des ministres du gouvernement ont apparemment gagné une première manche; en réalité, ils ont rendu le dossier un peu plus complexe. De la part de M. Bourassa, d'ordinaire plus souple dans des crises semblables, cette stratégie reste inexpliquée. Les rodomontades entendues hier à l'Assemblée nationale ne contribuent qu'à en aggraver les conséquences possibles.

•

Rappelons quelques faits essentiels. Il était prévu depuis quelques jours que le Front commun, et en particulier la CEQ, vivement irrités par la Loi 23 — comme le serait n'importe quelle centrale syndicale dans toute société démocratique — manifesterait avec une certaine ampleur son inévitable mécontentement dès l'adoption de la mesure. Au cours du week-end, tout le monde savait, et le gouvernement comme les autres, que les syndicats ne pouvaient pas ne pas réagir à cette Loi. Des exemples de cas analogues ont déjà été cités: les cheminots, contraints naguère de reprendre le travail par une loi du Parlement fédéral, avaient mis un certain temps avant d'obéir au législateur. De même, enjoints de retourner sur les quais, les débardeurs s'étaient laissé tirer l'oreille l'an dernier. Qui donc aujourd'hui se scandalisera des quelques délais d'exécution qui sont inhérents dans notre société à des opérations de cette mesure.

Les législateurs, et surtout le gouvernement appelé à appliquer la loi, doivent savoir distinguer entre une manifestation de mécontentement et de mauvaise humeur et une campagne systématiquement organisée en vue de défier le Parlement et de rendre inopérante une loi aussi contraignante qui constitue — il faut le comprendre — un coup très dur porté au mouvement syndical.

Prise à la lettre et interprétée rigoureusement, la journée de mardi est en effet, théoriquement, un défi à la Loi 23. Mais il importe d'y voir surtout une protestation politique contre une mesure qui attente à des libertés fondamentales.

Mais le gouvernement n'a pas fait cette distinction. Dès le milieu du jour, il lançait dans la mêlée ses batteries d'avocats et, en fin d'après-midi, annonçait des poursuites contre une centaine de syndicats. Ses porte-parole auraient pu se borner à ouvrir des enquêtes, à examiner de plus près la situation, à étudier diverses hypothèses. Non. Pour satisfaire une vaste clientèle qui réclame des ripostes draconiennes au nom de l'autorité, de l'ordre et de la loi, le gouvernement a voulu jouer "dur".

Encore heureux que M. Yvon Charbonneau, malgré le déferlement des poursuites, ait déclaré hier soir que sa centrale est toujours désireuse de reprendre les négociations et que celles-ci pourraient s'engager dès que possible.

Bref, avant d'ouvrir les hostilités, et songeant aux vacances pascales qui vont commencer ce soir ou demain, le gouvernement devait prévoir un sursis grâce auquel le dialogue aurait pu reprendre dans un climat plus sain. Car, au bout du compte, quelle que soit la violence des affrontements, sans égard à la rigueur exemplaire des lois d'exception, l'Etat devra bien un jour se mettre d'acord avec ses enseignants. Toute mesure, toute action tendant à braquer les syndicats ne peuvent qu'empoisonner l'atmosphère sociale et retarder l'échéance, à moins que le gouvernement — et c'est une hypothèse absurde — n'ait tout bêtement décidé d'écraser la CEQ, à la manière d'un char d'assaut qui pulvérise l'obstacle en travers de sa route.

•

Par conséquent, il est faux de prétendre que le gouvernement aurait "perdu la face" s'il n'avait pas, dès hier, ouvert toutes grandes les portes de son arsenal juridique. Un gouvernement ne perd pas la face quand il s'abstient, même en temps de crise, de recourir à la force brutale et totale que lui offre une loi, surtout cette Loi 23, conçue rapidement et votée précipitamment.

On espérait qu'il s'accorderait quelques jours de réflexion, jusqu'au terme du congé de Pâques, durant lesquels il aurait pu, avec l'aide des trois commissaires aux différends scolaires, préparer la reprise des négociations. Réflexion d'autant plus indispensable que MM. Gilles Poirier, Aimé Nault et Alex Paterson, à peine entrés en fonction, n'ont pas encore eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants du gouvernement et des syndicats.

Or, voilà que ces messieurs, auxquels la Loi 23 assigne un rôle vital dans les futures discussions, sont placés devant un fait accompli avant même d'avoir prêté le serment d'office. On leur demande d'éteindre un incendie et, en même temps, on jette un peu d'huile sur le feu! On applique la loi, de façon étroite et littérale, sans que les trois commissaires n'aient pu donner à cette mesure, par une action opportune, toutes ses chances d'efficacité et de succès.

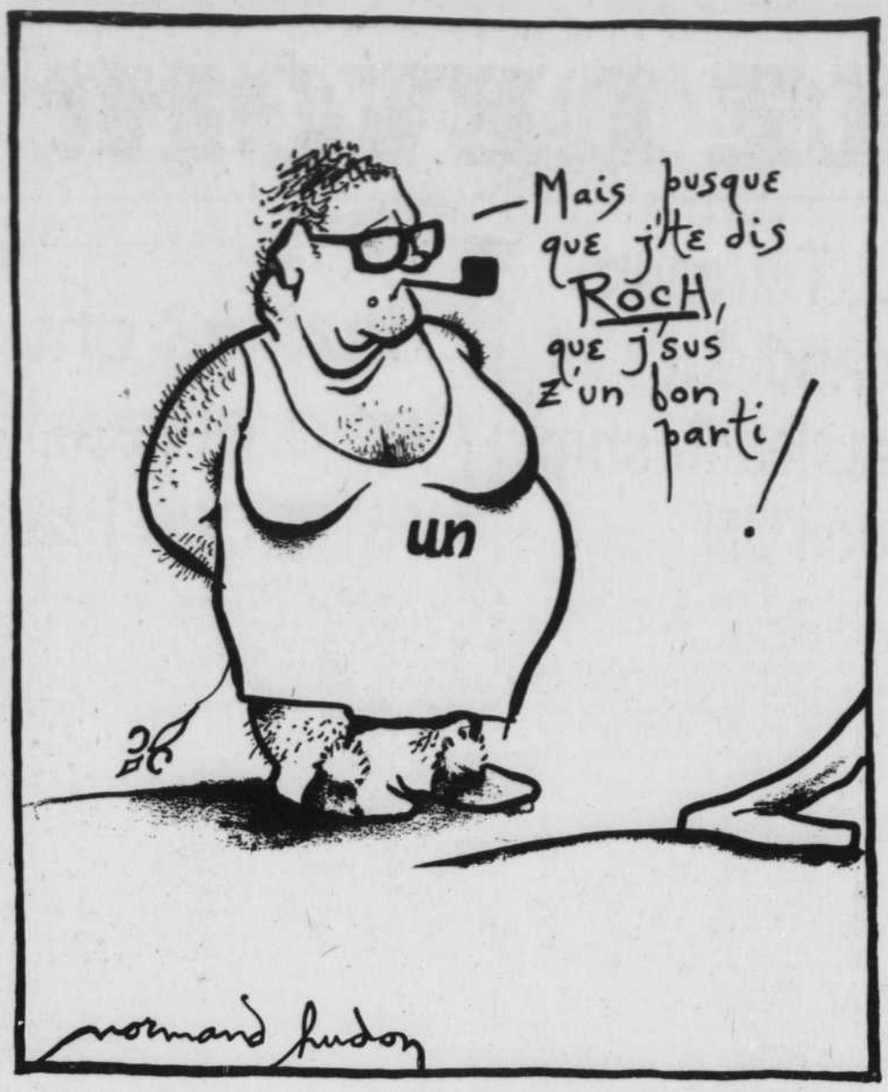
Que peut faire à présent le gouvernement? L'action entreprise hier est-elle irréversible? Il pourrait, conformément à la "ligne dure" qui prévaut ces jours-ci, accentuer sa politique répressive, multiplier les poursuites, retarder indéfiniment la reprise des négociations, aggraver la crise et précipiter de nouveaux affrontements qui, à la limite, pourraient le conduire à se tourner vers le peuple pour solliciter un nouveau mandat électoral. Le cas échéant, il aurait tort, bien sûr. Le citoyen-électeur pourrait à juste titre faire observer aux ministériels que le mandat octroyé en 1973 était assez net et vaste pour lui permettre de résoudre des problèmes comme celui des négociations dans le secteur public. Le peuple a donné à ce gouvernement les moyens et la majorité pour gouverner. On ne voit pas ce que M. Bourassa viendrait demander en surplus.

Écartons cette hypothèse peu vraisemblable, et retenons plutôt une deuxième possibilité, plus réaliste. M. Bourassa, mesurant les conséquences de l'erreur commise hier, pourrait dans les jours qui viennent transformer les conditions de ce conflit et en faciliter l'heureux dénouement. En premier lieu, son gouvernement doit rappeler à leur base les chasseurs juridiques qui peuvent réclamer des amendes à la cadence d'un demi million de dollars par jour; en second lieu, s'efforcer, pour favoriser la relance du dialogue avec les Syndicats, prévoir l'octroi immédiat de certains avantages que revendique la CEQ. Par exemple, le gouvernement peut régler le cas des quelque 6,000 enseignants victimes de lock-out et qui demandent l'assurance d'une compensation pour le rattrapage obligatoire. C'est là, du reste, une condition que pose la CEQ et qui n'est certainement pas excessive. Il pourrait en outre accorder dès à présent aux enseignants une partie de l'augmentation salariale demandée, égale à l'indexation de 17% que touchaient déjà les enseignants en vertu du précédent régime de travail et qu'ils ont perdue à l'expiration de celui-ci, l'été dernier. Ils pourraient encore, sinon retirer la Loi 23, tout au moins modifier les dispositions du chapitre IV touchant les infractions, les peines et la preuve, dont plusieurs sont manifestement inéquitables.

Pour le reste, s'il est toujours soucieux d'aboutir à un règlement satisfaisant avant la Trinité, le gouvernement pourrait laisser aux commissaires enquêteurs une grande latitude. Leur président le juge Poirier, a indiqué publiquement qu'il se faisait une conception dynamique et très large de la mission qui est la leur.

S'il renonce à la ligne dure et provocante pour s'engager dans la voie plus réaliste du dialogue et des négociations véritables, le gouvernement parviendra à "sauver l'année scolaire" et à satisfaire ses enseignants.

Michel ROY



bloc-notes

La course à la mer

Plutôt que de chercher à rassurer le gouvernement italien sur l'absence de volonté de puissance d'Ottawa vis-à-vis de Rome, plutôt que de mettre en doute le bien-fondé de campagnes d'opinion en faveur des prisonniers de conscience — campagnes sans lesquelles lui-même n'aurait probablement pas senti toute l'ampleur des pratiques répressives de certains de nos amis privilégiés —, M. MacEachen devrait plus souvent tenir le langage qu'il a tenu lundi.

Le sujet s'y prêtait, dira-t-on, puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait à traiter du droit de la mer et des priorités canadiennes. Mais voilà, M. MacEachen n'avait pas à en traiter, ayant déjà dit ce qu'il avait à dire sur cette question cruciale. En d'autres termes, l'intérêt réside aussi bien dans ce qu'il a dit que dans le fait qu'il ait cru bon de le dire. Et cette fois-ci, parlant assez curieusement peu de jours après M. Kissinger sur cette même question, son message était clair.

Ainsi, donnant un précieux indice quant à la stagnation appréhendée des travaux en commissions de la session en cours à New York, M. MacEachen, après un préambule asséné à Halifax, a déclaré que pour le Canada, l'ONU livrait en fait une épreuve de vérité. On a eu trop tendance par le passé à identifier le Canada à un simple pays pourvoyeur de casques bleus et d'impuissants contingents de surveillance de cessez-le-feu. La déclaration de M. MacEachen, en ce sens, est la bienvenue: en trente ans, dit-il, les Nations unies n'ont pu encore faire progresser l'humanité dans la voie des règlements des conflits sans recours à la force.

C'est éloquent quant au fait qu'Ottawa commence à perdre patience devant des tribunes et des pratiques où l'on excelle à couper les cheveux en quatre et où, pour ce faire, on subit la règle dite de la majorité.

Ne nous méprenons pas: Ottawa n'est pas emballé à l'idée d'avoir tôt ou tard à recourir à des mesures unilatérales. Le gouvernement canadien, traumatisé par la guerre de la morue mettant aux prises l'Islande et la Grande-Bretagne, a cherché, cherche et cherchera à éviter les décisions qui mettent les autres au pied du mur. Mais le fait est qu'il y a urgence en la matière, qu'on a trop perdu de temps, et Ottawa vient enfin de fixer à son tour l'échéance au-delà de laquelle il ne peut plus patienter: fin 1976.

On notera qu'il y a comme une relation de cause à effet entre cette prise de position et celle qui l'a précédée aux États-Unis. Ce n'est pas un secret que dès l'instant où Washington aura décidé de porter à 200 milles marins sa zone économique, Ottawa ne peut attendre longtemps avant de l'imiter. Il est impossible de dire dans quelle mesure l'une ou l'autre des deux capitales a donné l'impulsion, mais le fait est qu'en dépit de divergences dont M. MacEachen ne fait plus de secret, et en dépit même de leurs différences de priorités en matière de droit maritime, Ottawa et Washington sont embarqués sur le même bateau et, de ce fait, ont à se soutenir mutuellement pour obtenir une convention internationale conforme aux objectifs qu'ils ont en commun.

Ce qu'il y a de curieux à relever dans la prise de position de M. MacEachen est le fait que le monde extérieur ignore tant l'état des travaux en commissions que la perspective dans laquelle ceux-ci se déroulent.

C'est donc à travers la mise en garde et l'impatience exprimées par le ministre canadien — c'était un peu le cas avec M. Kissinger, la semaine dernière — que l'on devine les tiraillements à la conférence elle-même. C'est encore à travers les déclarations de M. MacEachen, qui, en fait, sont prioritairement adressées aux participants à la conférence, que l'on découvre toute l'ampleur de la distance qui sépare les tenants de telle ou telle option. Ce qui est clair, c'est qu'Ottawa, retournant en quelque sorte l'argument cher à certain tiers monde à l'envoyeur, place le succès — ou l'échec! — de ces travaux dans la perspective de la consolidation "des fondations d'un ordre mondial stable et équitable dans la paix". A relire cette phrase, on découvre que M. MacEachen n'est jamais allé aussi loin. Tout est certes relatif, notre ministre n'ayant pas une propension pour les formules à l'emporte-pièce; c'est plutôt le style résolument en retrait qui le caractérise. Ce qui ne rend que plus important — et plus inquiétant perçu à l'autre bout — son avertissement: "à un moment donné, lui font dire les dépêches d'agence, tout retard supplémentaire et toute temporisation constituent en réalité un échec"; l'air de dire que le temps où on se contentait de nomenclature de sujets de désaccord en guise de conclusion est révolu. Et, ajoute M. MacEachen, "ce moment approche rapidement".

Pour le Canada, le fait que la Conférence échoue ou réussisse, — nous préférons un succès mais nous nous accommoderions d'un échec — ne change rien à l'objectif dont "le mécanisme est en marche": 200 milles, et qu'on n'en parle plus.

"Il est non seulement probable, il est même certain que la conférence nous accordera cette zone", a dit M. MacEachen. Mais ce n'est pas de cette manière qu'il faut lire cette phrase. Il faut lire: "La conférence n'a pas d'autre choix que de nous accorder cette zone". Car ce que dit M. MacEachen n'est pas un souhait, c'est déjà le premier pas concret vers l'unilatéralité.

L'envers de de Gaulle

Il est des mots qui restent, bien après que leur auteur ait disparu, de ces mots qui n'étaient peut-être pas conçus pour rester mais qui, de par leur texture, attirent l'oeil puis se gravent dans les mémoires. M. Kissinger vient d'en faire un, peut-être même était-ce, dans le contexte, un mot de trop, de ces lapsus impossibles à rattraper et qu'on fait semblant d'avoir vraiment voulu dire.

Ainsi, reprenant hier son obsessif dossier atlantique et la menace de l'accession de partis communistes au pouvoir en Europe occidentale, le secrétaire d'État a raconté en clair son cauchemar: un personnage qui rappelle de Gaulle, et qui, de surcroît, est un peu comme le négatif de sa photo. C'est un de Gaulle à l'envers que j'appréhende, a déclaré M. Kissinger; voici en une image ramassée toute sa théorie longuement et péniblement exposée tous ces derniers mois.

Première précision: ce n'est pas le communisme pour lui-même que M. Kissinger combat que le relâchement du lien atlantique, lien érigé en absolu, qu'il suppose. Car si de Gaulle parlait d'une Europe de l'Oural à l'Atlantique, il ne cherchait au fond qu'à rabattre le caquet aux États-Unis. La mythique troisième voie de de Gaulle, si elle voulait prendre ses distances vis-à-vis de Washington, n'en était pas moins équidistante de l'un et l'autre leaderships. Le mot hégémonisme n'existait pas encore.

Deuxième précision: l'anti-matière existe comme existe la matière. On peut supposer qu'un de Gaulle à l'envers peut exister dans la mesure où un de Gaulle à l'endroit existait. Qu'est-ce que ça signifie en clair que ce négatif gaullien?

C'est M. Kissinger qui répond à la question: il n'a jamais fait de doute, pour les dirigeants américains — il y a là de quoi surprendre de Gaulle lui-même —, qu'en cas de crise, le Général se serait rangé dans le camp que M. Kissinger qualifie — pudeur? — non pas d'atlantique ou d'américain, mais d'occidental. Le négatif de cette présumée évidence est donc un de Gaulle qui, en temps de paix, se maintiendrait à égale distance de Moscou et de Washington, qui ne quitterait pas nécessairement l'Alliance, mais qui, en cas de crise, s'alignerait sur l'ennemi.

Au moment où se précise la mission de M. Hartman, adjoint de M. Kissinger, en Italie, en vue, pense-t-on en à Rome, de repenser toute la Démocratie-chrétienne, au moment où l'Italie s'enfonce dans sa crise et se rapproche d'élections anticipées, la déclaration du secrétaire d'État prend des proportions qu'elle n'aurait pas eues en d'autres circonstances.

Il est clair, dans la perspective précisée par M. Kissinger, que la présumée indépendance d'un parti communiste d'Europe occidentale vis-à-vis de Moscou est pure chinoiserie. De toute manière, cette prétendue indépendance étant invérifiable, elle ne peut donc pas servir d'élément fixe dans l'équation de M. Kissinger. C'est pourquoi, et c'est dit en toute franchise, l'avènement d'un gouvernement totalement ou partiellement communiste sera évalué en fonction du seul et impitoyable maintien de l'équilibre des forces atlantiques et du Pacte de Varsovie.

Déterrant avec une allègre constance la vieille théorie des dominos — ce qui découle directement de l'évidence que la stratégie américaine est toujours le "containment" —, M. Kissinger dit craindre l'effet d'entraînement de l'accession au pouvoir des communistes dans un pays déterminé sur les voisins.

Le négatif de de Gaulle manipulant les pièces d'un jeu de dominos... Abstraction faite du côté skahespearien de la scène, on est porté à se rassurer: on cherche en vain, dans les pays concernés, un homme ayant l'envergure de l'autre de Gaulle. Partant, sa mégalomanie. M. Kissinger a-t-il voulu dire que la menace est réelle mais qu'il manque encore l'instrument par lequel elle sera véhiculée?

Georges VIGNY

la parole du jour

"Il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous" — Ephésiens 4,6.

lettres au DEVOIR

Une loi illégitime?

"La loi de nos consciences prime la loi du gouvernement" (The law of our consciences is higher than government law); cette opinion d'un professeur anglophone du F.E.S.C.T. résume et entame le vrai débat sur la loi 23 qui prive les travailleurs de l'enseignement du droit de grève légalement accordé par le code du travail en période de négociation de convention collective, serait-ce au nom d'une préservation de l'année scolaire des enfants de ces mêmes travailleurs.

Le Front Commun n'a certainement pas tort de répéter et de préciser ses objectifs de négociation, par exemple de réitérer sa volonté de signer des conventions collectives satisfaisantes ce printemps et de ne signer que si tous les secteurs sont satisfaits. Comment ne pas comprendre, d'autre part, que le Front Commun considère qu'une négociation excluant tout moyen de pression ne soit autre que purement nominale?

Pourtant ce ne sont pas là des décisions qui s'attaquent au coeur du problème. La question que soulève la loi 23 en est une de fond: la légitimité des lois (surtout spéciales) qui restreignent ou annulent des droits fondamentaux.

Posée ainsi, la question de la loi 23 dépasse très largement le cadre du secteur de l'enseignement et même celui des négociations actuelles du Front Commun, cette question concerne au premier chef tous les travailleurs, somme toute le peuple entier.

Nous savons, pour avoir quelque connaissance de l'histoire, que toute loi n'est pas forcément juste parce qu'elle est loi, ni forcément respectable. Quel rire secouerait les penseurs du libéralisme et de la république, les Voltaire, les Rousseau, les Danton et tous les précurseurs actifs du régime politique "libéral" sous lequel nous vivons devant cet argument supposément irréfutable que les porte-parole du gouvernement et certains journalistes ont voulu nous servir ces derniers jours: une loi se conteste mais se respecte! Ont-ils respecté la loi de la monarchie ceux qui au 18e siècle nous ont acquis le droit à la démocratie?

Notion de démocratie sur laquelle nous serions depuis longtemps fixés si nous croyons ces dirigeants actuels du Québec en être les seuls protagonistes.

Le gouvernement, les représentants du peuple, peuvent toujours décréter; c'est le peuple, la grande masse, qui, en dernière instance, décide si le décret est juste ou injuste, s'il faut le maintenir ou le retirer; tout au moins idéalement. Nous nous estimons en droit de nous payer, dans la conjoncture et tout à fait provisoirement, une parcelle d'optimisme.

Nous croyons ne plus vivre au temps des lettres de cachet où le souverain sur avis de la cour pouvait décider pour le "bien" du peuple sans le peuple et souvent contre le peuple.

Le droit de grève est un droit fondamental du travailleur.

Le droit de retirer ses services par démission est un droit fondamental de celui qui travaille.

Le droit d'expression est un droit fondamental du citoyen, particulièrement dans une société ou dans un type de société qui, dans son opposition à d'autres, fait reposer la légitimité de son existence, en principe s'entend, sur le respect intégral de ce droit.

Seule une dictature avouée peut tenter de restreindre ou de supprimer ces droits. Or la loi 23 supprime ces droits pour une partie importante des salariés du Front Commun.

D'après la logique et les principes mêmes du libéralisme (on voit mal, le sophisme ayant lui aussi ses limites, de quels autres principes et de quelle autre logique saurait se réclamer le gouvernement actuel), la loi 23, paradoxe strictement apparent, est illégale.

C'est, bien sûr, au niveau de la pertinence et de la légalité de la dite loi que devrait porter le débat; au niveau de la conséquence et du sens des responsabilités des thuriféraires, à tout prix, au prix qu'on sait, de "la paix sociale."

Mais pour le Front Commun, le temps n'est pas vraiment à la controverse, le temps est à la réponse en acte. D'ailleurs puisque le Front Commun, à travers ce qui pourtant le touche immédiatement n'est pas le seul visé, le droit de répondre ne lui appartient pas exclusivement.

Par leur opposition aux lois 253, 23 et autres, les 175,000 salariés du secteur public, non seulement prennent les moyens qu'il faut pour négocier leurs conventions collectives mais surtout posent à la population du Québec, la question de la légitimité. On ne peut pas appuyer les syndiqués du Front Commun sans prendre position sur l'illégalité de la loi 23, sans exiger son retrait immédiat et sans conditions.

Rêvons:

Seules des élections anticipées et non la publication de sondages peuvent trancher le débat de fond.

Ou le gouvernement Bourassa retire sa "loi" et négocie sérieusement ou il la maintient (donc organise la répression contre 175,000 salariés), mais alors il lui faudra demander au peuple de trancher, par des élections.

Bernard LABROUSSE et
Pierre BACRIE
Professeurs de philosophie
au Cégep du Vieux-Montréal

Montréal, avril 1976

La solidarité des peuples et la diplomatie

M. Claude Ryan,

La présente concerne la lettre de M. Yvon Langlois sur SUCO et les Saharouis (parue dans LE DEVOIR du 1-4-76).

Je ne peux dire si M. Langlois assistait à la réunion qui a eu lieu à Hull, mais moi j'y ai trouvé les renseignements donnés très intéressants.

Le but du SUCO es., je crois, d'informer les Canadiens, les Québécois et les Acadiens de ce qui se passe dans le tiers-monde. Les seuls renseignements que je possédais sur la décolonisation au Sahara Occidental provenaient de la presse officielle qui, on le sait, ne dit pas toujours tout.

Et même si le gouvernement canadien n'avait pas intérêt à inviter les saharaouis à venir donner leur point de vue et s'attirer ainsi les foudres du Maroc (et peut-être aussi des États-Unis qui sont certainement fort intéressés aux phosphates qui se trouvent au Sahara occidental) les citoyens eux peuvent apprendre beaucoup en discutant directement avec des représentants d'un peuple qui lutte pour sa survie.

En conclusion, je crois que les Saharouis ont, au contraire, rétabli certains faits diffusés par la presse officielle.

La solidarité entre les peuples est bien différente des règles diplomatiques entre gouvernements...; et il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Paul VERRAU

Hull, le 8 avril 1976.

Un mot de reconnaissance au ministre des Affaires sociales

Nous tenons à être parmi les premiers à venir vous exprimer personnellement ainsi qu'à tous les vaillants collaborateurs de votre Ministère, qui s'occupent avant tout des intérêts humains de notre population québécoise, notre très vive satisfaction et notre immense gratitude, à l'égard de la politique de la vieillesse que vous avez dévoilée officiellement à Montréal à l'occasion d'une conférence de presse.

Elle correspond, d'après les données statistiques que nous possédons, aux pressants besoins des personnes du troisième et du quatrième âges, et j'imagine aussi, à ceux des milliers d'autres qui viendront s'ajouter à elles d'ici quelques années, pour porter leur nombre au chiffre impressionnant d'un million (1,000,000) ce qui représentera près de 9.1% de la population globale selon Henripin et Martin.

Merci M. le ministre d'avoir songé à développer un réseau de familles d'accueil sous forme d'agences gouvernementales! Merci d'avoir prévu 34,473 places-lits dans des Centres d'hébergement! Merci d'avoir entrepris l'intégration de centaines de foyers clandestins ruineux à tous points de vue! Merci enfin M. le ministre d'avoir "déniché" des crédits de près de $300,000,000 en faveur des doyens actuels et futurs de la société québécoise! Tout cela est à la fois réaliste et sage.

Maintenant, nous tenons à vous dire M. le ministre, que nous avons pleinement confiance en vous, pour réaliser rapidement ces projets mirobolants en faveur des personnes âgées réparties dans les dix régions économiques du Québec. Car, toutes et chacune d'elles ont des droits égaux, qui sont bel et bien inscrits dans la "Charte internationale des personnes âgées" ainsi que dans la nôtre, promulguée par votre propre Gouvernement, le 30 juin 1975 et qui s'intitule à bon droit: "Charte des droits et libertés de la personne".

Au nom donc des milliers de bénéficiaires d'une politique aussi sage que réaliste attendue depuis 1970 à peu près, à la suite de la parution du Rapport Jean-Marie-Martin, veuillez agréer le ministre, notre sincère gratitude.

"Le Club Victor Paré"

René ASSELIN, Bella ASSELIN, Henriette BEAUREGARD, Georges BEAUREGARD, Fabiola DEMERS, Dollard DESORMEAUX, Roland DION, Aurore DION, Emile GAGNON, Madeleine GAGNON, Gérard PERIGNY, Fleurette PERIGNY, Henri LAMBION, Jeannette LAMBION, J.-Médard OUELLET, Lucienne NAULT, Dr Eugène ROBILLARD, Georgette ROBILLARD, Maurice SAVARD, Louise SAVARD, Annette HÉBERT, Thérèse PARÉ, Victor PARÉ (président), Bernard HÉBERT (secrétaire).

Montréal, le 12 avril 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:
Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny

Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une situation "qui commence à sentir mauvais"

Libres réflexions d'un étudiant à temps partiel sur les implications d'une récente grève à l'UQAM

par

PIERRE CHAGNON

■ Étudiant à temps partiel à l'UQAM, l'auteur de cet article nous informe qu'il s'est inscrit à cette institution parce que les cours qu'il y suit ne sont pas disponibles pour un étudiant à temps partiel à l'Université de Montréal. M. Chagnon a déjà fréquenté l'Université de Montréal. où il dit avoir obtenu plusieurs diplômes. Il se définit simplement "comme quelqu'un qui aime les études".

Si on vous demandait quelle est la question la plus idiote qu'on puisse poser à un étudiant de l'UQAM, on vous répondrait sans doute que c'est celle-ci: "Es-tu capable de contester?" Et cet étudiant répondrait: "N'importe yéou, n'importé quand, n'importé comment, pour n'importé quoi pis avec n'importé qui'." Certes, il ne s'agit que d'une blague de mauvais goût car je me refuse à croire que les treize ou quatorze mille étudiants de l'UQAM répondraient tous ainsi. Il n'en demeure pas moins que dans toute blague, il y a un fond de vérité.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle à l'UQAM commence à sentir mauvais et une purge s'impose. Si seulement chacun prenait ses responsabilités, les étudiants, les professeurs et l'administration! Il va de soi que les plus grandes responsabilités à prendre se situent d'abord du côté des administrateurs, puis des professeurs et ensuite des étudiants. Car après tout, on ne peut demander à un bambin d'avoir plus de responsabilités que son père. Mais voilà, grand Dieu, c'est à croire qu'il n'y a plus de père.

Rappelons brièvement les faits. Suite à un conflit opposant 600 employés de soutien à l'UQAM, ces derniers se mettent en grève. "L'UQAM ferme ses portes le 2 mars, dès le premier jour de la grève." (1) et selon un porte-parole du syndicat des professeurs de l'UQAM, affilié à la fédération nationale des enseignants québécois (CSN), celui-ci rappelle "que les professeurs de l'UQAM, tout comme les dirigeants étudiants d'ailleurs, appuyaient inconditionnellement les employés de soutien et que, par conséquent, il n'était pas question pour eux de jouer les "scabb" (2) et de franchir les piquets de grève." (3) Bref, le conflit concerne 600 employés de soutien, paralyse l'enseignement de 1500 professeurs et empêche 13,000 étudiants de suivre les cours auxquels ils ont droit. Un protocole de retour au travail proposé par la direction de l'université est rejeté massivement par les employés de soutien et en dépit d'une injonction limitant le nombre de piqueteurs aux abords de ses pavillons, les cours n'ont pas repris à l'UQAM. En effet, les étudiants d'un côté, et les professeurs de l'autre, se refusent à prolonger la session au-delà du 8 mai. Bien sûr, tant et aussi longtemps qu'on bénéficie d'une pause, on ne se plaint pas trop. On espère même que ça ne reprendra pas trop vite même si on dit tout haut qu'on a hâte de reprendre le collier.

Mais voilà, aujourd'hui, on demande aux uns et aux autres de reprendre le chemin de l'université, on propose même une prolongation d'environ trois semaines. Là, on réagit, car il n'est pas question de faire un effort spécial. Mais moi, je veux faire un effort spécial et non seulement je me pose des exigences, c'est mon droit, je veux aussi que les professeurs se posent des exigences compatibles avec celles de leurs étudiants. Nous vivons dans une démocratie et peu m'importe que je fasse partie de la majorité ou de la minorité. Retenons cette excellente définition de la démocratie donnée par Paul Gérin-Lajoie (pourquoi le bill 60, page 85): "La démocratie n'est pas l'application dure et implacable des droits d'une majorité: ce ne serait là que l'application des droits du plus fort. La démocratie, c'est le respect des voeux de tous les secteurs de la population, même des minorités, grâce à des mécanismes de correction."

Si le ridicule tuait

"Tentative de sauvetage de la session d'hiver à l'UQAM" (4) c'est une farce."Fort inquiets de l'avenir de la session académique, professeurs, étudiants et employés de l'université du Québec à Montréal se demandent si le recteur tient davantage à abattre le syndicat qu'à sauver l'institution." (5) De la foutaise, combien parmi les six cents employés de soutien s'intéressant au sort des 13,000 étudiants? Inscrit personnellement à trois cours, j'en suis à la situation que résume le tableau 1.

Prenons le cours A dont parle le Tableau 1. Du 5 février au 8 avril, j'ai eu exactement deux heures et cinquante minutes de cours sur un total théorique de trente heures. Si la session prenait fin le 8 mai, je pourrais théoriquement avoir reçu quatorze heures et cinquante minutes de cours en supposant que les quatre derniers cours durent chacun trois heures. Si la session se prolongeait jusqu'au 31 mai, cela pourrait théoriquement donner neuf heures de plus, soit vingt-trois heures et cinquante minutes au total.

Rappelons que ces deux dernière hypothèses ne valent que dans la mesure où tous les cours seront donnés dès maintenant jusqu'au 8 mai ou au 31 mai, selon le cas et que dans la mesure où chacun des cours durera trois heures pause-café incluse. Lorsqu'on lit maintenant: "A l'UQAM: pas de cours en dépit d'une injonction" (6), on est en droit de se demander ce qui se passera dans les prochains jours et de s'interroger sérieusement sur la valeur de cette session, des cours donnés (???) à l'UQAM et des diplômes qu'elle décerne. "Écourter une session académique d'un tiers, dans une université, est le maximum admissible tant pour la crédibilité de l'institution que pour la sauvegarde de la session subséquente." (7) Certes, c'est déjà un truisme que d'affirmer que l'UQAM se démène comme un diable dans un bénitier pour croire ou faire croire qu'elle est l'égale de l'autre..., qu'elle n'a rien à lui envier, etc. En réalité, c'est à se demander si elle ne se fait pas hara-kiri à son insu? Quoique à l'autre université, ce n'est guère toujours mieux et là-aussi, ce n'est pas constamment la lune de miel entre l'administration, les professeurs et les étudiants. Est-ce à cause du fameux triangle? Pourtant, à Dawson College, à McGill ou à Concordia, il y en a des triangles. Mais chez eux, à moins d'avis contraire, ça ne contestent pas. Bref, il n'est pas dit que la méfiance des employeurs se dissipera d'un seul coup face à un diplômé canadien-français de l'UQAM en quête d'un emploi. Il faut reconnaître tout de même qu'il y a des exceptions chez les étudiants.

Chassés-croisés de méfiance et de paresse

S'il est une chose que je n'aime pas dire, c'est bien ceci: "les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier." Et après tout, pourquoi le seraient-ils? Ne faut-il pas évoluer,"vivre avec son temps"? Les professeurs eux-mêmes n'ont-ils pas changé, et les institutions?

Il y a plus de 13,000 étudiants inscrits à l'UQAM. De ce total, un bon nombre étudient à temps partiel et dans cette dernière catégorie, on peut présumer qu'il y a beaucoup de fonctionnaires qui travaillent à temps plein, le jour, et également beaucoup de professeurs qui sont désireux de se perfectionner et qui sont surtout à l'emploi de commissions scolaires. Inutile de dire que ces derniers ont beaucoup de courage pour vouloir poursuivre leurs études à temps partiel, et que parmi les autres qui sont inscrits à temps plein, il s'en trouve sûrement plusieurs qui font beaucoup d'efforts pour subvenir à leurs besoins tout en étudiant car on sait que l'éducation au Québec, (les prêts, les bourses, ...) ce n'est vraiment pas une priorité, hélas! Ceci dit, je voulais évidemment nuancer mon paragraphe précédent et j'en conclus: primo, qu'un petit nombre n'a pas sa place à l'université; secundo, que les trouble-fête sont peu nombreux; tertio, que les contestataires sont encore moins nombreux; quarto, qu'il y a peu de leaders; quinto, mais qu'ils sont très actifs et très bruyants.

Et voilà! on a beau dire, on a beau faire, l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal (AGEUQAM) n'est pas représentative des 13,013; d'abord, parce que pour un, je n'y ai jamais adhéré, ensuite parce qu'il n'y a pas de carte de membre et que ni l'Association (?), ni les autorités de l'Université ne perçoivent de contribution financière auprès des 13,000. (Où l'Association prend-elle son argent pour financer ses activités? C'est probablement un secret de polichinelle.) En ce qui concerne la représentativité, c'est un fait notoire qu'elle est contestée. (8) D'ailleurs, je ne crois pas que l'UQAM reconnaisse officiellement l'Association des étudiants. Surtout, n'allez pas dire que les étudiants n'ont qu'à se rendre aux réunions convoquées par un petit nombre. (D'abord, il y en a 10 qui veulent une réunion pour 140 qui n'en veulent pas. Ensuite, les étudiants à temps partiel n'ont pas de temps à perdre auprès d'une association qui n'est pas officielle ni obligatoire.) La démocratie, c'est le respect des minorités mais celles-ci n'ont pas le droit de s'exprimer au nom des majorités. Elles doivent être reconnues pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles représentent.

Ceux qui ne veulent pas de cours à l'université, ceux qui ne veulent pas travailler sont peu nombreux et ce sont ceux-là qui embêtent tout le monde (9) (professeurs, étudiants et autorités de l'université). C'est pourquoi d'ailleurs certains professeurs se méfient d'eux comme de la peste, en ont plein les bras et en viennent à abdiquer trop facilement, malheureusement. Ces mêmes étudiants ne veulent pas d'examens, ne désirent pas faire de recherche. On préfère, même à l'université, remettre des résumés de livres et surtout avoir des notes collectives pour éliminer la compétivité. (J'ai bien entendu, et j'ai bien dit compétivité.) On n'a qu'à se rappeler les écrits de Lysiane Gagnon dans le journal **La Presse.** C'est à croire que les deux mamelles de ces étudiants sont la paresse et l'ignorance. Mais le même malaise existe aussi à l'université de Montréal. (10) A ce sujet d'ailleurs, les Anglais ne sont pas des exceptions: "However, what bothers Brother Crane most about the school system today is the decline in academic standards. No one cares about academic excellence anymore. In the past, students had to work hard to pass and good marks were rewarded. (...) We're living in a permissive society where anything goes. (11) Et si ça peut nous consoler, l'Ontario itou se plaint. (12)

Il est temps que l'université (L'UQAM) exige de ses étudiants et de ses professeurs des standards raisonnables. Mais parlons-en de ses professeurs!

Quand on joue à l'autruche

Ils sont, dit-on, au nombre de 1500. C'est beaucoup pour une université qui n'offre pas de cours. Bien sûr, ce ne sont pas tous des Gilles Bibeau, des Gilles Marcotte, des Dubuc, Rioux, Beugnot, Dupriez ou Gérard Ethier, (excellents professeurs que j'ai connus à l'université de Montréal), mais on peut affirmer sans se tromper qu'il y en a des bons et des moins bons à l'UQAM. Mais voilà, comment séparer le bon grain de l'ivraie? Comment se débarrasser des incompétents, des médiocres et des paresseux car la compétence n'est pas un passeport pour un cours d'une heure ou deux sur trois qu'il faudrait donner. C'est inimaginable comme tous les prétextes sont bons pour ne pas donner un cours de trois heures (mauvais temps, fatigue, rendez-vous, conférence, etc.) Malheureusement, les étudiants ne se plaignent pas de ces situations, est-ce par peur, par insouciance, par paresse? J'admets qu'ils sont dans une situation délicate d'autant plus que la délation a quelque chose de péjoratif dans ses entrailles. Quand un cours est annulé ou amputé, il n'est surtout pas question de le reprendre un peu plus tard. Ou bien on joue à l'autruche, ou bien la pause-café durera cinq minutes de moins pour récupérer un cours de trois heures. Sur ce terrain, on est loin de l'Université de Montréal. Il y aurait avantage à faire une purge. J'aimerais savoir, un jour, quelle sorte de supervision on exerce sur les professeurs, sur leur enseignement bien que pour certains d'entre eux, ce soit tout à fait superflu.

Le polyméssianisme, pourquoi pas?

On a déjà eu un gouvernement qui nous a sauvés du F.L.Q., il a sauvé aussi le grand festival organisé par le maire de Montréal et plus récemment, c'était l'année scolaire qu'il venait sauver. Par osmose, l'injonction à l'UQAM "doit permettre de mettre en oeuvre la procédure de sauvetage de la session d'hiver 1976 adoptée par le conseil d'administration de L'UQAM à sa réunion spéciale de 5 avril." (13) Bien sûr, les administrateurs n'ont pas la tâche facile, mais les professeurs et les étudiants n'ont pas le monopole de la paresse et de l'incompétence. Que chacun prenne ses responsabilités, non?

L'université, en acceptant mon inscription et mon argent ($257.50) s'engageait à me donner 105 heures de cours. Elle ne s'engageait pas à me voir réussir, ça, je m'en charge. Quelles que soient les décisions prises par L'UQAM, celle-ci se verra certainement entraîner dans des poursuites. On prolongera la session, on annulera des cours, on renverra les étudiants chez eux, on leur aura occasionné des dépenses inutiles, on aura tué leur motivation, ils auront perdu leur temps, mais qu'importe? Vive le machiavélisme!

L'éducation au Québec, c'est comme une éclipse. Sous un certain gouvernement, on a déjà eu la grande noirceur; sous un autre, ça commence à s'embrouiller et à s'obscurcir. Le 15 décembre 1972, il y a eu un décret; hier, il y a eu la loi 23. Entre-temps, il y a un ministre empreint de chauvinisme et de sectarisme qui nous dit que la défense devrait être une priorité absolue au pays. Moi, je lui dis "mon oeil" car il faut vivre selon nos moyens (14) mais on me demande si c'est vrai que les députés les mieux payés au pays sont ceux du Québec? Mais on me demande aussi si c'est au Québec qu'on retrouve les professeurs les moins bien payés au Canada. N'étant pas professeur, je ne le sais pas. Il n'en demeure pas moins que j'ai beaucoup de sympathie pour eux et pour les six cents employés de soutien de l'UQAM.

Tableau I

Bilan d'un trimestre à l'UQAM

Cours A (3 crédits, durée normale de 45 heures)

Séance	Date	Début	Fin	Pause-café	Début	Fin	Durée du cours: Sans pause-café	Durée du cours: Avec pause-café
1	5-2-76	5 h. 20	6 h. 10	—	—	—	50 min.	—
2	12-2-76	**cours annulé**		—	—	—		
3	19-2-76	**cours annulé**		—	—	—		
4	26-2-76	**5 h. 05**	6 h. 10	**25**	6 h. 35	**7 h. 05**	1 h. 35	**2 h.**
5	4-3-76	**grève**						
6	11-3-76	**grève**						
7	18-3-76	**grève**						
8	25-3-76	**grève**						
9	1-4-76	**grève**						
10	8-4-76	**grève**					**TOTAL: 2 h. 50 minutes**	
Cours B								
1	5-2-76	**1 h. 40**	2 h. 40	**15**	2 h. 55	**3 h. 50**	1 h. 55	**2 h. 10**
2	12-2-76	**cours annulé**						
3	19-2-76	**cours annulé**						
4	26-2-76	**1 h. 40**	2 h. 55		3 h. 25	**4 h. 05**	1 h. 55	**2 h. 25**
5	4-3-76	**grève**						
6	11-3-76	**grève**						
7	18-33-76	**grève**						
8	25-3-76	**grève**						
9	1-4-76	**grève**						
10	8-4-76	**grève**					**TOTAL: 4 h. 35 minutes**	
Cours C								
1	2-2-76	cours annulé à cause de la tempête de neige						
2	9-2-76	" " " "						
3	16-2-76	**5 h. 15**	6 h. 15	—	—	—	1 h. 15	—
4	23-2-76	**5 h. 05**	6 h. 40	**20**	7 h.	**8 h.**	2 h. 35	**2 h. 55**
5	1-3-76	**5 h. 10**	6 h. 30	**30**	7 h.	**7 h. 45**	2 h. 05	**2 h. 35**
6	8-3-76	**grève**						
7	15-3-76	**grève**						
8	22-3-76	**grève**						
9	29-3-76	**grève**						
10	5-4-76	**grève**					**TOTAL: 6 h. 45 minutes**	

Références

(1) **La session est en danger à l'UQAM,** La Presse, 25 mars 1976.

(2) Scab: A workman who refuses to join a strike, or who takes the place abandoned by a striker. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, quelqu'un nous définisse véritablement ce qu'est un scab, ou encore, qu'on nous trouve un équivalent français, Pierre Beaudry m'entendez-vous?

(3) **Grève ou pas, les portes de l'UQAM rouvriront demain,** Pierre Vennat, La Presse, 5 av il 1976.

(4) **Tentative de sauvetage de la session d'hiver à l'UQAM,** LE DEVOIR, 3 avril 1976.

(5) **L'UQAM DEMANDE UN CONCILIATEUR,** Mariane Favreau, La Presse, 1er avril 1976.

(6) **UQAM: pas de cours en dépit d'une injonction,** Mariane Favreau, La Presse, 7 avril 1976.

(7) Voir note 1.

(8) Voir **la représentativité de l'association étudiante de l'UQAM,** Monique Ambroisy, LE DEVOIR, 12 mars 1976 et **La démocratie à la manière de** l'AGEUQAM, Georges Lafontaine, LE DEVOIR, 23 mars 1976.

(9) Voir **l'accueil fait à Han Suyin par les étudiants de l'U. du Q.,** Michèle Hurtubise, 26 février 1976.

(10) Voir **Malaise à l'Université de Montréal,** Mariane Favreau, La Presse, 15 et 16 mars 1976.

(11) **Teacher Laments Standards,** Sheila Arnopoulos, The Montreal Star, 2 avril 1976.

(12) **With best of motives, schools produce mediocrities,** Douglas Fullerton, The Gazette, 1er mars 1976.

(13) **Grâce à une injonction, l'UQAM pense reprendre vie aujourd'hui,** Angèle Dagenais, Le Devoir, 7 avril 1976.

(14) **Holà aux dépenses d'éducation,** Lise Bissonnette, LE DEVOIR, 5 mars 1976.

Nouvel Ordre Économique International :

UN NOUVEAU DÉFI POUR LES CHRÉTIENS ?

- Que signifie le N.O.E.I. (Nouvel Ordre Économique International) pour les Chrétiens ? Ces principes sont-ils étrangers à l'évangile ? Les Chrétiens peuvent-ils contribuer à son instauration ?
- Pour éclairer ces questions le C.E.C.I. offre du 7 mai au 14 juin, cinq semaines de cours et réflexion.

Renseignements :

C.E.C.I.
Centre d'Étude et de Coopération Internationale,
4824, Côte-des-Neiges,
Montréal, Tél.: 735-4561

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SEA de la régionale Duvernay organise pour la 3ième année consécutive un salon pour autodidacte.

De tout pour tous

Jeux éducatifs audio-visuel et nouveautés pédagogiques et littéraire. Plus de 40 exposants.

Date : 14 et 15 avril 1976
ENDROIT : POLYVALENTE VANIER
3995 BOUL. LÉVESQUE
ST-VINCENT de PAUL
Heure : de 13 à 21 heures

***Pour informations :* 324-6420**

BIENVENUE À TOUS

lettres au DEVOIR

L'in"fidel" ChachaCharlebois

Paul Dupuis en son temps m'avait confié que pour travailler en Europe soit au cinéma à la scène ou à la Télé, il fallait appartenir au parti communiste.

En voyant Charlebois avec son bouton rouge du parti communiste français à la chemise dans l'édition du Montréal-Matin, 7 avril, se dirigeant vers Cuba avec un membre du gouvernement Castro, j'ai tout de suite pensé que souvent pour réussir dans notre métier des Zarts artistiques il n'est pas nécessaire d'avoir bien du talent. Charlebois flagorneur devant la presse, vaniteux face à un public ésotérique et franchemnt fat devant nous, étale sa suffisance à tour de mots savants puremen. ...alomane du genre sauveur: "Je ne vais pas à Cuba en tant que capitaliste mais en tant qu'humain voir si les gens sont heureux là-bas! Après ajoute-t-il je déciderai si on doit s'américaniser". Le tout cité et signé par Gilbert Moore.

Sous aucun régime les gens ne sont heureux, encore moins sous le régime d'influence communiste. Depuis 1960 au Québec les communistes travaillent à saper nos institutions, à briser notre moral, à éliminer les véritables leaders. Quand à la fin le troupeau se retrouvera sans berger la solution émanera d'eux. Mais pour se réaliser le communisme international a besoin de ce qu'on appelle le capitalisme. Au Québec la situation étant si confuse et ambigüe, on arrive mal à déterminer avec précision lequel est lequel. Il faut dire que l'ignorance dans laquelle nous sommes tenus n'aide pas un ceveau, même moyen! à comprendre ce qui se passe vraiment autour. Une blague me revient en mémoire: "Papa quelle est la différence entre le communisme et le capitalisme???

Vois-tu fiston, le communisme, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme... et le Capitalisme, c'est le contraire.

Claude LANDRÉ,
Artiste de variétés.

Montréal, avril 1976

SETA VOYAGES

Vols ÉCONAIR et NOLIFRANCE

Prix: $279 à $369.

BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906
Permis no 50291

LES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

À LA

Librairie Garneau Ltée

complexe Desjardins
venez rencontrer

Aujourd'hui de midi à 14 heures



Jean-Marie Poupart
auteur de
"Bourru mouillé"



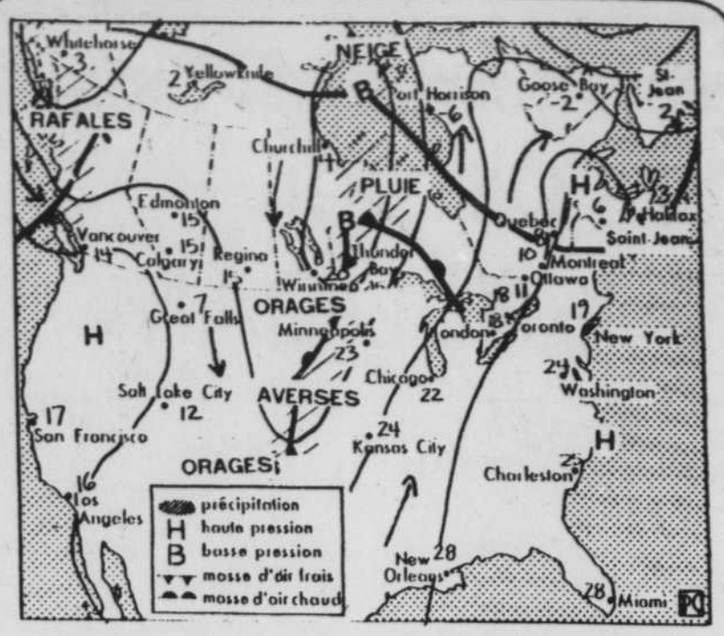
André Major
auteur de
"intervention"



Gilles Archambault
auteur de
"Les pins parasols"

Tél.: 288-4844

la météo



Une crête de haute pression se bâtit progressivement sur le Québec et dominera le temps qu'il fera sur notre province pour les deux prochains jours. Une circulation du sud-ouest amènera en plus un réchauffement qui occasionnera des températures au-dessus des normales saisonnières. Enfin, le ciel sera généralement ensoleillé partout sur la belle province.

●

Régions de l'Abitibi: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière -4. Maximum 10 à 12. Aperçu pour demain: beau et doux.

●

Régions de Chibougamau la Haute-Mauricie: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière -4. Généralement ensoleillé. Maximum 3 à 10. Aperçu pour demain beau et doux.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière -2. Maximum 11 à 13. Aperçu pour demain: beau et chaud.

●

Régions de l'Outaouais, Montréal des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière de zéro. Maximum 13 à 15. Aperçu pour demain beau et chaud.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 4. Maximum 9 à 11. Aperçu pour demain ensoleillé et doux.

●

Régions de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles, la Gaspésie: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 6. Maximum 4 à 6. Aperçu pour demain: ensoleillé et plus doux.

14 avril

par la PC et l'AP

Il y a 111 ans aujourd'hui, le 14 avril 1865, le président Abraham Lincoln était assassiné par John Wilkes Booth, au Ford's Theatre de Washington. Abattu alors qu'il occupait un siège dans une loge, Lincoln ne reprit jamais conscience.

1970 — Retour sur terre d'Apollo 13 dont la mission a échoué à cause d'une explosion.

1969 — En Chine, le maréchal Lin Piao est désigné par le Parti communiste comme successeur de Mao Tsé-Toung.

1966 — Les 54 personnes montées à bord d'un avion des lignes aériennes jordaniennes périssent dans un accident près de Damas.

1962 — Démission de M. Michel Debré, premier ministre du général de Gaulle.

1947 — Le général de Gaulle prend la tête du RPF (Rassemblement du peuple français). Cinq cents personnes périssent lors de l'explosion d'un cargo français amarré à Texas City.

1940 — Les troupes britanniques débarquent en Norvège.

1931 — Après la fuite du roi Alphonse XIII, Alcala Zamora devient président du gouvernement provisoire espagnol.

1912 — Le paquebot Titanic entre en collision avec un iceberg, au large de Terre-Neuve, et coule quelques heures plus tard dans 10,000 pieds d'eau.

1759 — Mort de George Frederic Haendel.

suites de la première page

TAXE FONCIÈRE

plusieurs d'entre elles — entre 25 et 30 au moins — avaient réussi à contourner cette limite.

Or, la ville de Montréal possède sa propre charte et n'avait pas demandé que le maximum imposable soit levé, l'an dernier. Mais là, il y a urgence, à cause de la présentation du budget annuel de la ville et de la nécessité de prévoir le financement partiel des Olympiques.

M. Goldbloom souligne à cet égard que la ville de Montréal restera propriétaire de plusieurs installations permanentes suscitées ou causées par les Jeux, et qu'il n'est que normal que les Montréalais assument une partie des frais. Mais il ne lui appartient pas de dévoiler l'ampleur de la taxe foncière qui pend sur la tête des Montréalais.

Le 10 février dernier, le premier ministre a annoncé la formation d'un groupe de travail sur le rôle d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal. Le gouvernement lui a demandé de présenter un rapport en mai, "afin que soit examinée par la suite l'opportunité de procéder à des modifications législatives".

En même temps que la loi permettant la taxe olympique, un autre projet, inscrit au nom du député Fernand Picard, de Viau, a été inscrit hier au feuilleton de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une loi modifiant la charte de la ville de Montréal.

L'an dernier, un projet semblable avait été présenté par la ville. Mais à la dernière minute, l'administration Drapeau-Niding avait inscrit toute une ribambelle de "papillons" que les légistes du gouvernement n'avaient pas eu le temps d'étudier, ce qui avait entraîné l'ajournement du projet de loi privé.

Cette année, la ville revient avec un nouveau projet qui, cette fois, devrait suivre les étapes normales menant à son adoption d'ici la fin de juin. En tout cas, le ministre l'espère, n'ayant pas abandonné, bien au contraire, l'idée d'une refonte générale de la charte de la ville de Montréal.

Le projet de loi serait une première étape, qui donnera lieu à des discussions en commission parlementaire, à une date encore imprécise.

POURSUITES

Du moins c'est ce qu'ont laissé entendre dernièrement MM. Charbonneau et Pepin.

L'atmosphère de crise avait atteint par contagion l'Assemblée nationale hier, même s'il n'y fut guère question du geste de désobéissance civile des syndicats. Rageuse et orageuse, la séance a été suspendue dix minutes par ordre du président, incapable d'arrêter la tempête d'invectives réciproques.

Évitant soigneusement le sujet le plus brûlant de la journée, l'opposition officielle n'a pas manqué de se faire accuser de "complicité" avec l'action syndicale par M. Bourassa, irrité de voir les députés péquistes diluer la période de questions en s'intéressant le plus longuement possible à la perquisition à l'Agence de presse libre du Québec, aux poursuites qui auraient dû suivre l'enquête sur la viande avariée, au pauvre Marc Tardif blessé l'avant-veille sur la patinoire du Colisée de Québec.

M. Samson devait tendre sa perche habituelle au parti ministériel et permettre au premier ministre d'affirmer sa détermination de ramener l'ordre et de sauver les innocentes victimes des débrayages. Le leader créditiste évoquait en effet un cas de décès survenu à la suite d'un congé, peut-être hâtif, donné par un hôpital à une malade, cas largement rapporté dans les media.

M. Maurice Bellemare a également pris les devants en qualifiant la situation actuelle "d'outrage au Parlement". Favorable à la loi spéciale, le député de Johnson s'inquiétait de la rapidité d'action du gouvernement, ce qui a enfin permis à M. Bourassa d'affirmer sa fermeté, puisque les poursuites venaient d'être annoncées.

"Nous croyons que dans des situations comme celles-là où des tiers sont victimes, comme dans le cas des enfants pour l'école et des malades pour les hôpitaux, le gouvernement a toujours été plus sévère dans ses lois", de dire le premier ministre avant de donner en exemple la loi adoptée à l'automne 1970 pour parer à la grève des médecins, loi qui prévoyait nommément des peines d'emprisonnement.

M. Bellemare semble même souhaiter que le gouvernement applique rapidement la disposition de la loi qui prévoit la suppression des cotisations syndicales à la source. M. Bourassa promet de "faire l'examen de la situation", cette sanction étant, dit-il, "plus sévère que les amendes".

Tous les faiseurs d'hypothèses s'en donnent à coeur joie dans et hors le Parlement, au cas où la désobéissance civile se poursuivrait après le congé de Pâques. Si le premier ministre se contente de répondre "on verra", plusieurs le soupçonnent tout simplement de vouloir déclencher des élections. Les scénarios se font et défont dans une véritable psychose, alimentés par les déclarations que sèment à tout vent MM. Choquette, Bellemare, et Samson, en disant tenir leurs informations de sources authentiquement libérales.

Au cours d'une brève entrevue avec la presse, le principal intéressé a évidemment démenti tous ces bruits. Il a été élu, rappelle-t-il, avec 95% des sièges en 1973, au lendemain d'une crise syndicale assez semblable à la présente. "J'ai donc tous les mandats dont j ai besoin, et je n'ai pas l'intention d'aller en chercher de nouveaux."

PREMIER DÉCÈS

vant Pâques".

Par ailleurs, au cours d'une entrevue accordée, hier soir, à la Presse Canadienne à Québec, le premier ministre Bourassa a précisé que son gouvernement, à la lumière des événements qui surgissent dans le secteur public, reconsidérait depuis quelque temps "la question du droit de grève dans les hôpitaux".

M. Bourassa a dit, toutefois, que le droit de grève de ces employés, obtenu en 1964, ne serait pas aboli avant que son gouvernement ait trouvé les mécanismes qui protégeraient alors les droits des travailleurs du secteur hospitalier.

Le chef du gouvernement a souligné qu'il n'était pas concaincu que le droit de grève institué, il y a 12 ans, dans ce secteur s'était avéré bénéfique pour les malades québécois.

Il a rappelé que depuis 1964, deux grèves "très dures" avaient eu lieu dans les hôpitaux du Québec, soit en 1967 et en 1970, et que la loi sur les services essentiels, adoptée récemment "pour corriger" les abus qui s'étaient produits à l'encontre des malades lors de ces grèves s'avérait très difficile à appliquer.

Cette loi a-t-il dit, n'a pas fait disparaître les "inconvénients aux malades" alors que dans une société bien organisée "ce sont les malades qui ont besoin du plus d'attention".

Par solidarité, 19,000 salariés de 76 hôpitaux, 35 centres d'accueil et neuf centres de services sociaux (CSS) ont fait la grève hier, malgré des injonctions dans quelques-uns des 15 établissements hospitaliers, et des lock-out dans six autres.

Dans 27 hôpitaux, les services essentiels n'ont pas été respectés, et on craint que dans quelques établissements, le débrayage se poursuive aujourd'hui. A Saint-Charles-Borromée, par exemple, le Comité des bénéficiaires a lancé un cri de détresse "devant la grave injustice qui est faite aux malades".

Répondant massivement au mot d'ordre lancé par le Front commun, les 95,000 enseignants des niveaux élémentaire, secondaire et collégial qui ont débrayé ont donné le plus haut taux de participation aux mesures d'action depuis le début du conflit.

C'est en effet à 70% que les enseignants ont décidé, dimanche et lundi, de manifester clairement leur détermination d'en arriver à une convention collective négociée, en dépit de la loi 23, en exigeant notamment de nouvelles propositions patronales et un règlement "satisfaisant" des lock-out décrétés par certaines commissions scolaires.

A Montréal, 2,500 enseignants ont participé à un rassemblement sur le Mont-Royal, organisé par l'Association provinciale des enseignants catholiques. Anglophones et francophones étaient de la partie. Après avoir entendu les allocutions d'usage de leurs leaders, les enseignants sont allés déposer une gerbe "en mémoire à l'éducation" au pied de la croix du Mont-Royal. Ils ont de plus transporté deux cercueils peints en noir et contenant 90,000 exemplaires de la loi 23, "un pour chaque enseignant de la province".

Les étudiants se sont joints dans bien des cas aux manifestations des enseignants du niveau collégial. Au Cégep Vanier, 150 enseignants et étudiants ont formé une ligne de piquetage devant le collège, tandis qu'à André-Laurendeau les étudiants ont expulsé professeurs et employés de soutien pour occuper l'école durant 24 heures.

La Commission des écoles protestantes du Montréal métropolitain (PSBGM) a invité les parents à garder à la maison leurs enfants pour la journée d'hier mais les 97 écoles de son territoire sont restées ouvertes pour les adultes qui y avaient affaire et cela incluait tout enseignant qui aurait décidé de se présenter au travail. "Toute personne qui ne veut pas exercer le droit de grève doit avoir la possibilité de se présenter au travail, a expliqué un porte-parole du PSBGM, sinon il y a lock-out".

Selon un porte-parole de la CSN, certains directeurs généraux de cégeps ont invité les policiers à prendre des photos des syndiqués sur les lignes de piquetage. Au Cégep Lionel-Groulx, le directeur général aurait tenté de forcer la ligne de piquetage et provoqué certains affrontements. Les professeurs interprètent la directive gouvernementale comme une invitation aux directions d'école à s'instituer agents de délation de la loi 23.

D'autre part, les cinquante membres des professionnels non-enseignants de la Commission scolaire régionale Honoré-Mercier et de la Commission scolaire Saint-Jean-sur-le-Richelieu versent depuis lundi dernier, deux dollars par jour aux partis de l'opposition à l'Assemblée nationale (chacun des membres le faisant au parti de son choix), et ce jusqu'à la signature de la convention collective. En posant ce geste les professionnels désirent ramener le débat là où il est rendu, c'est-à-dire au niveau parlementaire. Ils espèrent être suivis par de nombreux autres syndiqués pour que d'ici quelques jours les 100,000 salariés de l'éducation versent chaque semaine un million de dollars à l'opposition de ce gouvernement libéral qui "matraque les salariés en éducation et plus particulièrement les enseignants".

CSN-FTQ

dans le secteur public en visant son corollaire, le droit de grève", a expliqué le président de la CSN en songeant sans doute au demi-million de dollars d'amendes que pourrait bien devoir payer éventuellement le mouvement syndical québécois, consécutivement aux poursuites annoncées hier contre une centaine de syndicats du Front commun.

Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, la reprise des pourparlers devrait coïncider avec la disparition de cette épée de Damoclès que constitue pour leur avenir, du moins financier, la loi 23.

"Contrairement à ce que prétend le gouvernement, déclarent-ils, la loi 23 ne peut favoriser d'aucune façon de véritables négociations. Non seulement cette loi nie le droit de grve, institue une présomption de culpabilité contre les travailleurs et leurs syndicats, et s'attaque au droit d'association, mais le mécanisme même de négociation qu'elle propose est voué à l'échec. La loi prévoit en effet la nomination de commissaires aux différends, dont le seul pouvoir est de constater les positions des parties et l'écart entre les positions. Ces commissaires ne possèdent même pas les pouvoirs d'un simple médiateur."

"Le gouvernement doit renoncer à cette comédie et se mettre à négocier dès maintenant", a poursuivi Louis Laberge en ajoutant: "Un an d'attente, ça suffit".

"Il saute aux yeux de tous, aujourd'hui, que la loi 23 ne règle rien et que, bien au contraire, elle vient détériorer davantage un climat social déjà fort pourri. La loi 23 qui touche les enseignants et les employés du soutien scolaire et qui fait suite à la loi 253 dans le secteur des affaires sociales, est une démonstration éclatante de l'absence de volonté du gouvernement Bourassa d'en arriver à un règlement négocié et valable", ont ajouté MM. Laberge et Pepin.

Les deux dirigeants syndicaux ont ensuite stigmatisé le manque de "fair play" du gouvernement qui a changé les règles du jeu au milieu de la partie pour se donner l'avantage au lieu de négocier". Du même souffle, ils ont reproché aux autorités gouvernementales "d'enrichir les avocats libéraux en poursuivant les syndiqués". "Mais ce n'est pas ça qui paiera le déficit olympique", a lancé Louis Laberge d'un ton acide.

Les deux présidents ont préféré attendre à aujourd'hui pour dévoiler les détails de la négociation à propos de la convocation éventuelle des "états généraux" du mouvement syndical.

Durant le dernier week-end, les 700 délégués au Conseil d'orientation du Front commun ont demandé aux centrales de convoquer dans les plus brefs délais leurs instances suprêmes afin d'examiner concrètement les moyens à prendre pour élargir la lutte.

Pour le Front commun, plusieurs aspects du conflit ont une portée sociale qui intéresse tous les travailleurs. Aux yeux de ses dirigeants, l'amélioration des soins hospitaliers et de la qualité de l'enseignement qui résulterait d'une victoire syndicale touche tous les travailleurs. L'obtention du salaire de base de $165 par semaine, d'autre part aurait des effets d'entraînement non seulement sur le salaire minimum mais aussi sur les catégories supérieures.

LA CEQ

de conditions pour son exercice."

La rencontre qui devait avoir lieu hier matin entre le coordonnateur de la CEQ, M. Robert Gaulin, et le principal conseiller gouvernemental durant les négociations, M. Richard Drouin, a été contremandée par la partie syndicale, à la suite d'une indiscrétion gouvernementale à ce propos, qui a fort choqué la CEQ.

Aucune autre rencontre n'est prévue pour le moment sur la question des lock-out, dont le gouvernement semble toujours prêt à discuter. Et si ce dernier compte sur l'intervention rapide des "commissaires aux différends scolaires" pour rapprocher les parties, la CEQ ne se montre pas intéressée à utiliser pareille voie. Les commissaires n'avaient pas encore donné signe de vie à la partie syndicale, hier après-midi.

La CEQ n'exige pas le paiement intégral des journées de salaire perdues par les lock-outés au cours des dernières semaines. Elle réclame cependant un protocole de retour au travail qui permette des ententes, sur le rattrapage scolaire, ayant finalement le même effet. 80% des syndiqués de l'enseignement ont d'ailleurs donné mandat, à leurs représentants, au cours de leurs dernières assemblées générales "de ne pas reprendre les négociations ni de faire de représentations sur le fond aux commissaires aux différends scolaires tant que leurs confrères victimes de lock-out n'auront pas obtenu de règlement satisfaisant".

Près de 6,000 membres de la CEQ demeurent dans l'attente de ce règlement, puisqu'ils n'avaient pas négocié de protocole avec leur commission scolaire respective au moment du dépôt de la loi spéciale et qu'ils n'ont pas réussi à le faire avant son entrée en vigueur, dimanche soir.

Le débrayage vécu hier pourra se renouveler, a laissé entendre clairement le président de la CEQ, même si on peut penser que les vacances de Pâques serviront de répit, la Centrale n'ayant pas intérêt à lancer des mots d'ordre de débrayages quand plusieurs de ses commettants seront déjà en congé, ou en journée pédagogique demain.

"Qu'il soit clair que la CEQ entend exercer le mandat que lui ont confié ses membres", lance Yvon Charbonneau en rappelant qu'ils ont été plus des deux-tiers à participer partout aux assemblées générales qui ont ratifié la décision de continuer à tenir des journées de débrayage limité, à l'exclusion de la grève générale.

M. Charbonneau va jusqu'à mettre en garde ceux qui croient que la journée d'action qu'on a connue hier pourrait n'être qu'un défoulement passager, au lendemain du dépôt d'une loi fort mal reçue. "Ce n'est pas un débrayage spontané que nous vivons aujourd'hui, dit-il, mais c'est un mouvement organisé, suite à une consultation sérieuse et intense."

La Centrale ne semble pas entretenir de sentiments très confiants à l'égard du trio de commissaires, ou tout au moins, de la possibilité qu'ils ont de remplir leur mandat à la satisfaction des syndiqués.

Les qualifiant de "trio de créatures du pouvoir", M. Charbonneau devait déclarer que rien d'autre que la négociation ne pouvait régler le conflit. Selon lui, les tables sectorielles de négociations sont trop nombreuses — le secteur de l'enseignement en compte dix à lui seul — et les commissaires ont un mandat insuffisant, pour prétendre à la fois voir clair et amener des solutions efficaces sous 60 jours.

Si les poursuites intentées par le ministère de la Justice se font trop écrasantes, au point de venir en contradiction avec l'idée même de négociations, "on évaluera la situation", dit-on à la CEQ. Mais il est clair, selon la logique qu'a adoptée la Centrale qu'elle tiendra alors le gouvernement responsable d'avoir "provoqué la crise sociale en s'enlisant dans la répression."

BEURRE

Sur le plan international, la contribution du gouvernement fédéral aux coûts de commercialisation des surplus de lait en poudre sera haussée de 9 à 24 millions de dollars. Cependant l'augmentation des frais de vente (entreposage et transport des stocks de lait en poudre) sera refilée aux producteurs sous forme d'une retenue à la source de $1.35 les 100 livres, soit un saut de 107% sur la retenue ($0.65) de l'an dernier.

Le député libéral de Compton, M. Claude Tessier, a taxé cette nouvelle politique laitière de "catastrophique pour les agriculteurs du Québec qui perdront quelque $23 millions en revenus à la suite de la redistribution nationale des quotas de production entre spécialistes de lait nature (lait de table) et spécialistes de lait industriel.

"En réalité, a-t-il dit, les agriculteurs verront leur revenu chuter de 20 à 25 pour cent alors que les consommateurs encaisseront une hausse dans le prix des produits laitiers de 5 pour cent. Tout le monde y perd en somme."

Le député Tessier pointe du doigt la Commission canadienne du lait comme le vrai coupable de ce "désastre". "Parce qu'elle n'a pas fait sa job de contrôler les surplus de production l'an dernier, les agriculteurs sont punis cette année par une baisse importante de revenu, même si ce ne sont pas eux les premiers responsables."

Le président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec, M. Pierre St-Martin, fera ses commentaires ce matin: il est appelé à témoigner à Ottawa devant le comité de l'Agriculture. On s'attend qu'il demande la démission des principaux dirigeants de la Commission canadienne du lait, pour la mauvaise gestion des stocks laitiers au pays au cours de l'année.

Aux Communes, le ministre Whelan a défendu sa nouvelle politique laitière en faisant valoir que si la production canadienne de lait doit être tronquée de 1.6 milliard de livres cette année, c'est que les contrôles nécessaires n'ont pas été exercés en 1975-76. "L'industrie laitière n'a donc pas d'autre choix que de réduire la production au cours de la campagne 1976-77. Les provinces, et les groupements de producteurs le reconnaissent et sont d'accord sur ce point," soutient le ministre.

M. Whelan a dit aussi réaliser que l'ajustement de la production à la demande réelle de produits laitiers sera très difficile pour les agriculteurs. "C'est une conséquence de l'entente que nous avons avec les producteurs, à savoir que la production ne devrait pas excéder les besoins du marché intérieur. C'est ce que la gestion des approvisionnements veut dire," a-t-il déclaré.

Au plan technique, le comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a arrêté le contingentement global de la mise en marché à 10.05 milliards de livres de lait. Ce sont les offices provinciaux de commercialisation qui devront répartir les contingents entre producteurs, ce qui devrait ramener le niveau de production anticipé à 9.5 milliards de livres.

Les producteurs délinquants qui ne respecteront pas les contingents attribués à chacun seront contraints de payer un prélèvement de $8.50 les 100 livres pour toute production excessive.

Au plan budgétaire, la campagne laitière de 1976-77 coûtera au gouvernement fédéral la somme de $611 millions enregard des $535 versés l'an dernier. "Le malheur c'est que cette hausse de 14% dans les sommes allouées à l'industrie laitière ne profitera nullement aux producteurs mais se perdra dans des hausses de coûts de production et de rajustement (de $0.65 à $1.35) dans le taux de retenue pour la commercialisation du lait en poudre à l'étranger," a souligné le député de Compton.

En résumé, au cours de 1976-77, le gouvernement fédéral accordera aux producteurs des subventions directes totalisant $253 millions; il prendra à sa charge une somme additionnelle de $24 millions au chapitre des coûts de commercialisation du lait en poudre sur les marchés extérieurs; finalement, il prêtera à la Commission canadienne du lait un montant de $334 millions pour l'aider à financer l'achat du lait en poudre (150,000 tonnes métriques dont on ne sait que faire) des producteurs canadiens.

Ce prêt, est-il besoin de le souligner, constitue un montant d'argent que le Conseil du Trésor ne récupérera pas de sitôt, d'où les pressions exercées par M. Jean Chrétien à l'endroit de son collègue de l'Agriculture pour qu'il restreigne les crédits ouverts à la Commission canadienne du lait. Une seule solution: réduire la production des agriculteurs canadiens.

"La politique laitière du gouvernement fédéral devrait au moins sauvegarder le revenu des agriculteurs. Or l'an dernier le prix de soutien de $2.66 mis de l'avant par la Commission canadienne du lait ne s'est jamais matérialisé puisque l'étalement des surplus sur le montant de départ ($279 millions) s'est traduit par une baisse de 28 cents les 100 livres. Il faudrait peut-être commencer par récupérer ces montants d'argent qui sont dûs aux producteurs," a noté M. Tessier.

VÉTO Suite de la page 3

RCM comportait un vice de forme, qui fut d'ailleurs corrigé. Une deuxième proposition du RCM fut toutefois reportée à une autre assemblée. Il s'agissait de l'adoption du schéma d'aménagement de la communauté. Ayant acquis la conviction que celui-ci serait étudié au cours du mois de mai comme prévu, le RCM accepta de biffer cette proposition de l'ordre du jour.

BUDGET Suite de la page 3

Ceci était dû d'une part à l'accroissement naturel des revenus, soit grâce à l'augmentation de la valeur du rôle d'évaluation, ainsi qu'à l'augmentation de certaines taxes indirectes: taux des amendes pour les infractions routières, taux des stationnements municipaux notamment. D'autre part, les autorités municipales avaient réussi à convaincre Québec de faire preuve de largesse à leur endroit.

C'est ainsi que le gouvernement provincial accordait un transfert de l'impôt scolaire foncier de $0.20 le $100 d'évaluation au profit des municipalités, doublait la subvention en relation avec la population, permettait de taxer plus lourdement les entreprises de télécommunication et de distribution de gaz.

Les membres de l'administration s'étaient alors montré satisfaits d'avoir réussi encore une fois à éviter une augmentation des taxes. En fait le taux demeurait stable, mais la facture présentée aux contribuables n'en avait pas moins augmentée en raison de l'ajustement de la valeur foncière des propriétés à la valeur du marché.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

PAQUIN, Juge Maurice M. — A l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc, lundi le 12 avril 1976 est décédé, le Juge Maurice Paquin époux en première noce de feu Etiennette Groulx et en seconde noce de Ghislaine Bourbonnais. Il laisse dans le deuil ses enfants: Louise (Mme André Tousignant), Diane (Mme Jean-Pierre Bourbeau), Pierre B, Dominique et Nicolas et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 avril en la Chapelle du Salon Wray-Walton-Wray. No 1234 rue de la Montagne à 2:00 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de tributs floraux, des contributions versées à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciées.

ROBADEY, Pierre. — A Boucherville, le 13 avril 1976 à l'âge de 82 ans, est décédé M. Pierre Robadey, époux de feu Henriette Jolliet, demeurant au 29 de Tilly, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 avril. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire E. Tétreault & Fils & E. Charron No 27 rue De Laperrière, Boucherville à 10 heures 15, pour se rendre à l'église Ste-Famille où le service sera célébré à 10:30 heures, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THUOT, Mme Flora. — Au Pavillon Le Gardeur, de Repentigny le 12 avril 1976 à l'âge de 75 ans, est décédée, Mme veuve Alfred Thuot, née Flora Galarneau. Elle laisse dans le deuil ses enfants: l'Abbé Georges Thuot, curé de la paroisse St-Vincent, Marie Stranbi, Huguette, Paule (épouse de Pierre Bourgon), Jean-Marc (époux de Rollande Cardinal). Lui survivent également une soeur Mlle Berthe Galarneau, un frère M. Joseph Galarneau (époux de Thérèse Daoust), deux belles-soeurs: Mme Ernest Galarneau et Mme William Thuot, un beau-frère M. Hervé Thuot, 7 petits-enfants et une arrière-petite-fille. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 avril. Le convoi funèbre partira du Salon Giroux & Fils Inc. no 11,130 boul. Pie IX, pour se rendre à l'église St-Vincent Marie Stranbi où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An 0



Le prix de la Banque royale à une femme

La Banque royale a annoncé hier que pour la première fois depuis sa création en 1967, son prix annuel de $50,000 avait été décerné cette année à une femme: Mlle Mary Pack, de Vancouver, qui a consacré la plus grande partie de sa vie à l'amélioration des traitements contre l'arthrite.

En faisant connaître le nom de la lauréate, le président du comité de sélection du prix, M. J.V. Clyne, a précisé que cette dernière avait été à l'origine de la création de la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme, constituée en 1947 et aujourd'hui implantée dans toutes les provinces. Elle avait elle-même fondé la première section provinciale de l'organisme, et en avait assumé la direction générale pendant 21 ans, jusqu'en 1969.

Mlle Pack avait commencé de s'intéresser à l'état des arthritiques à l'époque où elle enseignait à des enfants handicapés, à Vancouver, dans les années quarante. Elle avait vite noté qu'aucun effort n'avait jamais été fait pour dépister les causes de l'arthrite



ou pour lui apporter un traitement spécifique, même si les victimes de cette maladie se comptaient par milliers au Canada. Mlle Pack avait lancé une campagne d'information qui avait abouti, en 1947, à la création de la SCAR.

C'est à l'occasion d'un banquet qui sera donné en son honneur, à Vancouver, au mois de juillet, que la lauréate recevra le prix de $50,000 et la médaille d'or qui l'accompagne. Le prix de la Banque royale est décerné tous les ans à un Canadien qui s'est signalé par une contribution exceptionnelle au bien-être de l'humanité.

Un plan de récupération scolaire prévoit des examens à la mi-août

par Angèle Dagenais

Le plan de récupération scolaire prévu par le ministère de l'Education pour pallier les journées perdues en raison des débrayages des membres du Front commun et des lock-out, prévoit deux périodes d'examens pour les étudiants des niveaux Secondaire IV et V, dont l'une du 16 au 25 août.

Les détails de ce plan sont contenus dans une directive du sous-ministre adjoint à l'Education, M. Germain Hallé envoyée dimanche dernier par courrier spécial à toutes les commissions scolaires de la province de Québec.

La première session d'examens se tiendrait du 14 au 30 juin, la seconde au mois d'août, le mois de juillet étant considéré comme un mois de vacances. Selon M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire de l'Île de Montréal, cette seconde période d'examens ne serait nécessaire que dans les cas où un grand nombre de journées auraient été perdues et ne pourraient être récupérées avant la fin du mois de juin.

En vertu de ce projet de modifications du calendrier scolaire, les cinq premiers jours perdus depuis le début de l'année académique jusqu'au 12 avril sont définitivement rayés mais toutes les autres journées devront être récupérées. Le plan ne tient pas compte des journées qui pourront être perdues après cette date, soit entre autres, la journée d'hier.

Le ministère demande la collaboration des commissions scolaires pour faire rapport des journées perdues mais se réserve le droit selon l'article 8 de la loi 23 de modifier ou remplacer jusqu'au 1er octobre 1976 le calendrier scolaire des élèves des collèges et des commissions scolaires ou déterminer de nouveaux calendriers scolaires. Le ministère prévoit cependant que les jours ajoutés entre le 30 juin et le 1er septembre seront rémunérés dans la mesure où les jours perdus ne l'ont pas été. Les jours ajoutés avant le 30 juin ne seront rémunérés que s'il s'agit d'un samedi, d'un dimanche, d'un jour férié ou d'un congé prévu pour le personnel par les dispositions applicables.

Selon M. Mongeau du Conseil scolaire, la directive gouvernementale n'est pas claire quant à l'autonomie dont bénéficieront les commissions scolaires pour décider du choix des jours de classe à ajouter pour satisfaire au plan de récupération du ministère. Le sous-ministre suggère d'utiliser les journées pédagogiques qui restent encore d'ici à la fin de l'année (soit 5 ou 6), en priorité, puis les congés mobiles et en dernier ressort les fins-de-semaine et jours fériés. Les commissions scolaires doivent remettre avant samedi le 17 avril un premier rapport établissant le nombre de journées perdues pour chacune des écoles de leur territoire, par suite des moyens de pression utilisés par les enseignants ou par suite des lock-out ou actions similaires utilisés par les directions scolaires.

D'autre part, si ce nouveau calendrier nécessite une révision des coûts du transport scolaire, ceux-ci seront assumés par le ministère de l'Education.

Plusieurs principaux et directeurs d'écoles ont déjà manifesté leur mécontentement à la suite de l'adoption de la loi 23. Ainsi, l'Association des directeurs d'école de Montréal considère que le gouvernement doit faire preuve d'ouverture d'esprit et de justice en assortissant la loi d'éléments qui ne laissent pas les enseignants et le personnel de soutien démunis face à l'arbitrage. Selon l'Association, il importe que toutes les parties commencent à se pencher sur les mécanismes de négociations dans le secteur public afin d'éviter à l'avenir des situations qui se sont déjà répétées et pour rétablir un équilibre des forces. L'ADEM souhaite que le gouvernement utilise, dans un souci d'honnêteté et de logique, la même vigueur qu'il a employé dans la rédaction et la promulgation de la loi pour rendre justice aux personnels de l'éducation et créer ainsi un climat propice à l'éducation. L'ADEM demande entre autre que soit versé immédiatement le montant de 17.13% d'indexation au coût de la vie pour rétablir au moins au niveau de l'an dernier, le salaire des enseignants.

L'Association des principaux de la régionale de Chambly considère que la loi 23 est l'aboutissement de l'incurie du gouvernement dans la gestion des affaires de l'éducation au Québec depuis plusieurs années. Les principaux se demandent s'il ne serait pas enfin temps de les consulter sur les conditions de viabilité de leurs écoles, eux qui sont les premiers responsables de la gestion du système d'éducation au Québec. Selon l'Association, seule une convention collective signée pourrait être de nature à assurer un climat sain à l'intérieur des écoles pour les années à venir.

Pour sa part, l'Association of Directors of English Schools (ADES) a déclaré que la loi 23 est un substitut très pauvre aux négociations intensives qui pourront seules régler les problèmes dans les écoles. Cette loi, poursuit l'ADES est dure, punitive, et dans bien des cas se révélera inapplicable. L'Association demande au gouvernement de reconsidérer ses positions quant à la nomination d'un tribunal d'arbitrage indépendant qui serait agréé des deux parties et qui pourrait trouver une solution équitable au conflit avant la fin de la présente année scolaire.

Le Conseil d'administration du cégep Vanier a voté à l'unanimité hier soir une résolution demandant au gouvernement de ne pas appliquer la loi 23 et de procéder sans délai à des négociations sérieuses. En effet, le conseil d'administration estime que la loi 23 aura pour effet de causer amertume et frustrations et collaborera à la détérioration du climat de l'enseignement pour les années à venir.

Les wagons du Gouv. général coûtent $112,950

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a révélé, en réponse a une question écrite, que du 1er avril 74 au 28 février dernier, les frais d'entretien des deux wagons réservés au Gouverneur général totalisaient $112,950.

Ces deux wagons, garés à la station ferroviaire d'Ottawa, ne peuvent être utilisés que par le Gouverneur général ou par des membres d'une famille royale.

Par contre, le wagon réservé au premier ministre peut être utilisé par d'autres membres du cabinet, par des délégations étrangères ou à des fins administratives par la Commission canadienne des transports.

M. Lang a précisé qu'aucun employé à plein temps n'était affecté exclusivement à l'entretien de ces deux wagons privés du Gouverneur général. "Au besoin, des stewards sont affectés..." a-t-il conclu.

Une journée cruciale à Cooprix

Les négociations collectives ont repris hier dans les magasins Cooprix de Montréal et toutes les parties au litige estimaient hier soir que la journée d'aujourd'hui sera cruciale: ou bien on parviendra à un accord, ou bien il y aura rupture et, par conséquent, grève du personnel dès demain.

Dans les magasins, hier, le ton était à l'optimisme et plusieurs employés se sont dit confiants que l'on en arriverait à une entente dès ce soir.

Pour justifier cet optimisme, on signalait que le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a accepté d'agir comme médiateur entre les deux parties. Après avoir entendu la position des deux parties, hier matin, M. Daoust a été présent aux négociations tout l'après-midi. Il doit revoir les négociateurs syndicaux et patronaux ce matin.

De plus, les syndiqués membres du local 500 de l'Union des employés de Commerce ont accepté lundi soir d'assouplir le mandat de leurs négociateurs: maintenant, il n'y a plus de "demandes finales"; on attend simplement des négociateurs "une entente satisfaisante pour les membres".

Du côté "patronal", les membres de la Coopérative des consommateurs de Montréal (propriétaire des Cooprix) avaient fait preuve d'une certaine souplesse dimanche en refusant de se prononcer sur les "offres finales" que mettait de l'avant le conseil d'administration.

Au contraire, les membres de la Coop avaient fermement souligné que les seules offres finales de part et d'autres "seront celles qui aboutiront à un accord". Ils avaient demandé à leurs négociateurs de retourner à la table le plus tôt possible.

Les membres de la Coop avaient aussi demandé au syndicaliste Michel Chartrand de se retirer du dossier des négociations. A leurs yeux, il pouvait y avoir conflit de personnalité entre lui et les négociateurs syndicaux affiliés à la FTQ. Ils avaient aussi offert au syndicat de s'en remettre à l'arbitrage de M. Fernand Daoust ou de M. Louis Laberge.

Les employés des trois magasins Cooprix ont plutôt opté pour la poursuite des négociations. Pour favoriser une certaine détente, ils ont remis à plus tard la grève qu'ils avaient annoncée pour hier matin. Ils ont cependant donné à leurs négociateurs le pouvoir de déclencher la grève aussitôt qu'ils jugeraient ce recours nécessaire pour obtenir une solution acceptable.

Les syndiqués ont aussi résolu de conserver M. Pierre Laramée au sein de leur équipe de négociation.

Partez du bon pied

Pour réussir un jardin plantureux employez la célèbre

MOUSSE de TOURBE fafard

Composée de sphaigne organique pure à 98% la mousse de tourbe Fafard est employée et recommandée par d'importants maraîchers depuis 25 ans. Vous devriez l'employer aussi. Faites-en provision dès maintenant chez W.H. PERRON.



Elle améliore le sol comme suit:

- Elle ajoute de la matière organique.
- Elle allège et aère les sols glaiseux.
- Donne du "corps" aux sols sablonneux.
- Absorbe et retient l'humidité.
- Accroît la rétention de l'engrais par le sol.

Ballot 6 pi. cu.	$6.50
Ballot 4 pi. cu.	$4.95
Ballot 2 pi. cu.	$2.95

Aussi en sacs de poly'thylène, à 75¢ et $1.25

Notre personnel qualifié et courtois sera heureux de vous aider à résoudre tous vos problèmes de jardinage.

w.h. perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval.
(½ mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610
Vaste terrain de stationnement

Ouvert: Jeudi, vendredi soir - 9hres
Samedi jusqu'à 5 h 00 p.m.

Pour 76 amateurs seulement

Reynald Connolly

"LE SAUT EN HAUTEUR"

Une sérigraphie originale en 22 couleurs. Tirage limité à 76 exemplaires, numérotés et signés par l'artiste. Papier Arches 22" x 30".

ART GLOBAL INC.
C.P. 188
Station
Côte des Neiges
Montréal, 271-9158

Documentation en couleur sur demande.

MONTROSE — **VENTE DE DISQUES** — **MONTROSE**

OUVERT VEN. 16 AVRIL - FERMÉ LUNDI 19 AVRIL



BACH MESSE EN DO - Bwv 232 - Choeur de Vienne - Cond. par Hans Gillesberger Orch. Wiener Songerknaben - Dir. musical Nikolaus Harnoncourt - Telekunken: 3 disques SKH 20
Prix sugg: 23.98



VIVALDI - Concertos pour flute au complet Jean-Pierre Rampal - Dir. par Claudio Scimone 3 disques - Columbia D3S 770
Pris sugg: 16.98



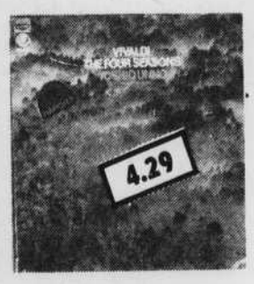
CHOPIN - Concertos pour piano No 1 en mi op. 11 - concerto pour piano no 2 en fa op. 21 - Grande Polonaise - tamas Vasary - Orch. Philharmonique de Berlin - Janos Kulka - Jerzy Semkow - 2 disques DG: 2726 010
Prix sugg: 15.00



BIZET - Opéra Carmen - Régine Crespin. Carmen Orch. Phil. de Strasbourg - Dir. Alain Lombard Erato Stu-70900-1-2 - 3 disques
Prix sugg: 26.98



BACH - Tocate et fugue en ré - BWV 565 - Trio sonate no 2 en do mineur - Prélude et fugue en ré majeur - Fantaisie et fugue en sol mineur - Karl Richter - Deutsche grammophon 138907 - Prix sugg. 8.98.



Y 32884 - VIVALDI - Les quatres saisons dir. par le violon. Yoshio Unno avec l'ensemble à corde NHK. Columbia — Odyssey. Prix sugg.: 4.98.



2705 025 - CHOPIN - 20 nocturnes dir. par Tamas Vasary. Deutsche Grammophon. Prix sugg.: 15.00



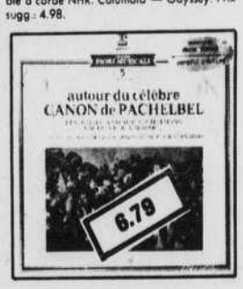
SPA 4005 - NARCISO YEPES - v. 1. Jeu interdits - Minuets - Sonata - Folias - London. Prix sugg.: 3.98



2705 025 - J.S. BACH - Concerto brandbourgeois 1-6 - dir. par Rudolf Baumgartner par le Festival à cordes de Lucerne. Deutsche Grammophon. Prix sugg.: 15.00



MG 31261 - THE GREATEST HITS ALBUM - E. Power Biggs, Pablo Casals, Glenn Gould, John Williams, etc...
Prix sugg. mfg. $9.98



8003 - AUTOUR DU CÉLÈBRE CANON DE PACHELBEL - Johann PACHELBEL, Georg Philip TELEMANN, Antonio VIVALDI
Prix du manufacturier: $7.98



J.-S. BACH — L'oeuvre d'orgue. Interprété par Michel Chapuis.
Polydor - DGG-BC-25 102 s/1-2.
Prix sugg. mfg. $15.98



D3L 354 - GLENN GOULD PLAYS BACH - The Six Partitas The Two and Three Part Inventions.
Prix sugg. mfg. 16.98



Un concert à Londres au temps de Haendel
Suites, Concertos et Choeurs
Water Music - Célèbre Largo - Alleluia
Concerto pour orgue...
Marie-Claire Alain - Jean-Pierre Rampal
Direction - Jean-François Paillard - Kurt Redel et Fritz Werner.
ERATO: Due 20206/7



LE DANUBE BLEU — The world's greatest waltzes played by world's Greatest orchestra. Avec l'orchestre de Philadelphie. Diriger par Eugene Ormandy.
Columbia - D3S-789 - Prix sugg. mfg. $16.98



J.-S. BACH — Concerto brandbourgeois 1-6 interprété par Mikolaus Harnoncourt, instruments originaux.
Telefunken - SAWI 9459.60
Prix sugg. mfg. $15.98



L'ADAGIO D'ALBINONI ET VENISE - Tomaso ALBINONI, Francesco-Antonio BONPORTI, Antonio VIVALDI.
Prix du manufacturier $7.98



BEETHOVEN — Symphonies no. 9 et symphonie no. 8 avec l'orch. Philarmonique de Berlin dirigé par Herbert Von Karajan
Polydor - DGG 2707 013
Prix sugg. mfg. $17.96



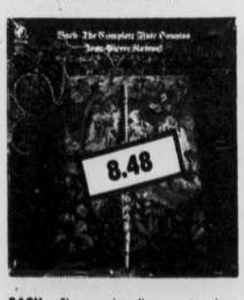
Un concert à Venise au temps de Vivaldi - Albinoni - Tartini - Concertos et Sinfonies - Le Printemps - Le Chardonneret - La Notte... **ERATO:** Due 20200/1
Jean-Pierre.



Un concert à Versailles au grand siècle
Charpentier - Couperin - Delalande
Lully - Mouret **ERATO** - Due 20208/9



D3S 817 - MOZART Symphonies Nos 35, 36, 38, 39, 40 et 41.
PABLO CASALS dirige le Marlboro Festi-



BACH - The complete flute sonatas, Jean-Pierre Rampal - Robert Veyron-Lacroix, harpsishord/Jean Muchot, cello.
Prix Sugg. Mfg.: $9.98

COMMANDES POSTALES

A) Payable à l'avance par chèque ou mandat
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris de timbres et emballages.
B) C.O.D. payable sur livraisons
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à valeur de $10.00 et $1.00 pour valeur de $10.00 et plus.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER,
MONTRÉAL 408
TÉL.: 729-2831

VALABLE JUSQU'AU 24 AVRIL

Shell-BP: larges contributions aux partis italien

LONDRES, (Reuter) — British Petroleum (BP) et Shell ont reconnu hier avoir versé plus de trois millions de livres sterling à des partis politiques italiens entre 1969 et 1973.

BP, contrôlée à 70 pour cent par l'État britannique, a reconnu, dans un communiqué publié hier soir, que sa filiale italienne a remis un total de 800,000 livres aux "partis politiques du gouvernement italien de coalition" pendant ces cinq ans. Les contributions qui figurent dans les comptes de la société," ont été faites dans sept seulement des 70 pays où opère BP. Les compagnies peuvent légalement faire des contributions politiques dans ces pays où c'est une pratique reconnue", ajoute la société.

BP précise en outre qu'entre 1972 et 1975 ses contributions politiques dans ces sept pays n'ont jamais excédé 10,000 livres par an et par pays, et qu'elle n'a accordé aucune subvention politique en Grande-Bretagne.

Pour sa part, la société anglo-néerlandaise Shell a admis dans un communiqué publié simultanément à Londres et à La Haye que sa filiale italienne Shell Italiana, a versé annuellement 500.000 livres aux partis politiques italiens n'appartenant ni à l'extrême-droite ni à l'extrême-gauche. Ces contributions représentent un total de 2,5 millions de livres entre 1969 et 1973.

Les versements de Shell — Italiana ont cessé un peu avant l'achat de la compagnie par l'État italien en 1973. Ils étaient effectués au secrétariat de l'un des partis qui redistribuait l'argent à des journaux amis et à des agences de relations publiques, ajoute le communiqué du groupe Shell.

Il précise que "ces versements étaient facturés à Shell-Italiana à titre de publicités et considérés à la fois comme légaux et n'enfreignant pas les lois fiscales italiennes".

Une enquête interne a établi que de 1971 à 1976, 168,000 livres sterling environ par an ont été incorrectement comptabilisés par six des compagnies du groupe. Seule une petite proportion de ce montant a été versée à des partis politiques ou des responsables gouvernementaux.

L'enquête a également porté sur des paiements indirects à des responsables gouvernementaux. Mais, ajoute le communiqué, les compagnies du groupe ont payé des commissions et remboursé des frais dans le cours normal de leurs opérations. "Elles n'ont autorisé le paiement d'aucune partie de ces sommes par les destinataires à des responsables gouvernementaux et ne sont pas au courant que des paiements de ce genre aient été effectués.

Une commission parlementaire italienne a entamé il y a deux ans une enquête sur l'influence des compagnies pétrolières sur la vie politique du pays, mais n'a encore rendu publique aucune de ses conclusions.

Le gouvernement britannique n'a rien à reprocher à la gestion financière de BP ou à ses transactions, a déclaré hier à la Chambre des communes. M. Joël Barnet, directeur de l'administration du Trésor, en réponse au député travailliste John Prescott qui demandait que le gouvernement de M. James Callaghan étudie la question de ces contributions avec le gouvernement italien et avec la commission européenne qui a accepté d'étudier le principe d'une enquête sur ces contributions politiques à la demande du groupe socialiste au Parlement européen.

Un autre parlementaire travailliste, M. Arthur Latham a ensuite réclamé l'ouverture d'une enquête officielle: "Il est déjà assez regrettable que des fonds publics aillent à des sociétés privées, mais il est inadmissible que ces fonds disparaissent dans des poches privées", a-t-il ajouté.



M. Aldo Moro lors d'une rencontre à l'OTAN avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger; "restructurer la démocratie-chrétienne pour barrer la route aux communistes"? (Téléphoto AP)

Kissinger craint la venue d'un "de Gaulle à l'envers"

WASHINGTON (Reuter) — M. Henry Kissinger a remis la théorie des dominos au goût du jour. Cette fois à propos de la participation des communistes au gouvernement en Europe occidentale. Il en a profité pour réaffirmer que les États-Unis s'opposeront à tout gouvernement à participation communiste, même si le parti en cause fait preuve d'indépendance vis-à-vis de Moscou.

Prenant la parole hier devant la convention de la société américaine des directeurs de journaux, il a affirmé: "Je crois que l'avènement du communisme dans les grands pays d'Europe ne manquera pas d'entraîner un enchaînement d'événements qui verra d'autres pays européens tentés d'évoluer dans la même direction." Il a ajouté qu'une telle éventualité serait un "événement historique qui aurait des conséquences très sérieuses à long terme."

Les États-Unis, a-t-il poursuivi, peuvent vivre avec, voire même défendre, un pays doté d'un gouvernement communiste ou partiellement communiste, mais uniquement sur la base d'un maintien impitoyable de l'équilibre des forces avec l'Union soviétique. En ce qui concerne les conséquences négatives d'une participation communiste au gouvernement en Europe occidentale, elles ne varient pas selon que le parti en question est indépendant ou non de Moscou.

"Il est en fait impossible de dire avec certitude si tel ou tel parti communiste est aussi indépendant du Kremlin qu'il l'affirme."

Le secrétaire d'État a cité trois raisons pour lesquelles il est hostile à la participation des communistes au pouvoir en Europe occidentale, et ce quel que soit le degré d'indépendance du ou des partis en question vis-à-vis de l'Union soviétique:

— les partis communistes ont des structures d'organisation interne léninistes, c'est-à-dire autoritaires;

— ils arriveraient au pouvoir en défendant des positions qui les amèneraient à réduire les dépenses de leur pays en matière de défense contre le monde communiste;

— leur politique étrangère serait radicalement différente de celle qui est actuellement pratiquée en Europe et qui est pro-occidentale.

Il a fait le rapprochement avec le général de Gaulle en affirmant que celui-ci avait donné du fil à retordre à Washington dans les années soixante. Mais il a cependant ajouté que dans l'éventualité d'une crise, de Gaulle se serait rangé du côté occidental et que cela n'a jamais fait aucun doute.

En fait pour M. Kissinger, un dirigeant communiste en Europe occidentale serait un "de Gaulle à l'envers". Moscou aurait peut-être du mal à composer avec lui, mais en temps de crise il serait un homme de l'Est.

Il a tenu à faire la distinction entre la volonté des États-Unis de traiter avec les gouvernements d'Europe de l'Est et leur hostilité à la perspective de l'avènement du communisme en Europe occidentale.

Mais si un pays d'Europe de l'Ouest décide d'aider un parti communiste à accéder au pouvoir, "il nous faudra affronter cette réalité." En attendant, a poursuivi le secrétaire d'État, il ne faut pas que les États-Unis donnent l'impression d'être indifférents à une telle éventualité.

La panique commence à gagner les milieux économiques italiens

ROME (d'après Reuter et AFP) — La Chambre des députés italienne a approuvé hier soir un projet de loi réduisant de 70 à 45 jours le délai entre la dissolution du Parlement et les nouvelles élections, et simplifiant la procédure électorale.

Approuvé en commission dans la journée, le texte a été adopté sans opposition à la Chambre. Son adoption devrait être aussi aisée au Sénat. Les dirigeants politiques auront ainsi jusqu'à la fin du mois pour dissoudre le Parlement, s'ils veulent que les élections législatives aient lieu à la mi-juin avant les vacances et les récoltes.

Pendant ce temps, des signes de panique commencent à se faire jour en Italie, où la paralysie de la classe dirigeante démocrate-chrétienne paraît laisser le champ libre à l'arrivée des communistes au pouvoir.

Le plus symptomatique de ces signes est le nouvel effondrement hier de la monnaie nationale, qui s'échange maintenant à environ 900 lires pour un dollar (33% de perte depuis janvier). La bourse de Milan s'écroule également. Même les titres des sociétés les plus solides ont été frappés.

L'ampleur de cet effondrement n'est pas justifiée par les facteurs conjoncturels et les perspectives de l'économie italienne, encore riche en ressources, estiment les experts. C'est un phénomène psychologique — certains parlent de psychose du communisme — et donc politique. Un gouvernement qui inspirera de nouveau confiance pourra arrêter la panique.

C'est dans le même sens qu'est interprétée la dernière en date des initiatives démocrates-chrétiennes pour tenter de garder le pouvoir en évitant les élections anticipées. Elle a été avancée, lundi soir, à Milan par M. Giovanni Marcora qui a proposé un "gouvernement qualifié" pour mettre au point "avec les autres forces constitutionnelles" un programme économique d'urgence.

M. Marcora, ministre de l'Agriculture, est l'un des dirigeants du courant du parti dit "de la base". C'est ce qui donne du poids à son initiative. Elle sera discutée aujourd'hui au conseil national et à la direction qui devront décider du sort du gouvernement de M. Moro. Dans les milieux politiques, elle a été accueillie avec intérêt mais scepticisme sur ses chances.

De même, l'annonce de l'arrivée probable, à la fin du mois, du bras droit de M. Henry Kissinger pour les affaires européennes, M. Arthur Hartman, ne paraît rien pouvoir changer à la situation. M. Hartman ne pourra que constater le vide politique ouvert par l'effondrement de l'ancienne majorité de centre-gauche, en janvier, et du gouvernement de replâtrage démocrate-chrétien, en mars.

Le projet de M. Kissinger, énoncé il y a plusieurs semaines, de consolider par un fort appui économique une démocratie-chrétienne rénovée et réconciliés avec le parti socialiste, paraît en effet dépassé par les événements. Le congrès du parti a donné un coup d'arrêt à la rénovation et les socialistes ont renvoyé toute reprise du dialogue à après les élections.

Bien qu'un coup de théâtre ne puisse être exclu au conclave démocratie-chrétien, rien ne permet de penser que l'Italie pourra retrouver un équilibre politique sans passer par des élections.

La Banque d'Italie a dépensé, estiment les experts, entre 15 et 20 millions de dollars hier pour enrayer la chute de la lire, tombée à 916 pour un dollar pour coter 897-899 pour un dollar à la clôture.

Précipitée par la probabilité d'élections générales anticipées en juin, qui se solderont sans doute par une victoire du parti communiste, la spéculation contre la lire va sans doute encore s'accentuer avec l'annonce hier par la Banque d'Italie d'un déficit record de la balance des paiements du pays au cours des deux premiers mois de l'année: 401 milliards de lires contre 173 milliards pendant la même période l'année dernière.

Certains experts estiment que l'institut d'émission italien a dépensé depuis le début de l'année pour défendre la lire quelque 35 pour cent de ses réserves, qui s'élevaient à 2.332,500 millions de lires à la fin de janvier.

Sur le front politique, le parti démocrate-chrétien va se réunir pour décider de la dissolution du Parlement. Pour leur part, les partis socialiste et communiste ont réaffirmé hier que la seule manière d'éviter les élections anticipées est que tous les partis, y compris le PC, mettent sur pied un programme commun jusqu'à l'expiration du mandat de l'actuelle législature, au printemps prochain, idée rejetée jusqu'à présent par le parti démocrate-chrétien.

M. Francesco de Martino, secrétaire général du parti socialiste, a déclaré dans une interview à l'hebdomadaire L'Espresso que son parti est prêt à former un gouvernement de front populaire avec les communistes si toute autre solution se révèle impossible après les prochaines élections législatives.

Si une majorité de gauche émerge de ces élections, il faudra d'abord tenter de former un gouvernement de grande coalition comprenant les démocrates-chrétiens, s'ils refusent, les socialistes se résigneront à un gouvernement de front populaire, mais avec un programme modéré. "Nous, socialistes, défendrons toujours la démocratie", a-t-il ajouté.

Hartman à Rome pour restructurer la DC?

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat s'est efforcé hier de minimiser la portée de la possible visite en Italie que pourrait accomplir à la fin du mois M. Arthur Hartman, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes.

On fait tout d'abord remarquer que ce projet de visite n'est pas encore définitivement arrêté et est seulement à l'étude.

On indique ensuite que Rome ne serait que l'une des étapes de l'éventuelle tournée Européenne de M. Hartman, qui se grefferait sur des entretiens à Bruxelles avec les responsables de la Communauté.

On estime encore que l'escale de Rome ne revêtirait pas de signification politique spéciale. A ce propos, on qualifie d' "incorrectes" les informations en provenance d'Italie, selon lesquelles M. Hartman rechercherait avec les dirigeants démocrates-chrétiens les moyens de restructurer en profondeur le parti de manière à barrer la route aux communistes.

Ces informations semblent avoir pour origine la publication la semaine dernière par le New York Times d'extraits des remarques sur la politique américaine à l'égard de l'Europe faites par M Henry Kissinger devant vingt-huit ambassadeurs réunis à Londres en décembre dernier.

L'authenticité des remarques prêtées au secrétaire d'Etat n'a pas été démentie. A propos de l'Italie, il aurait notamment indiqué: "Nous continuerons à soutenir les socialistes, encore qu'ils demeureront peu sûrs, tant que les chrétiens-démocrates ne se seront pas organisés".

De manière générale, M. Kissinger aurait estimé qu'une "participation majeure" des communistes aux gouvernements d'Europe occidentale entraînerait la disparition de l'OTAN dans sa forme actuelle et le retrait d'Europe des forces terrestres américaines.

Mardi, le Washington Post a critiqué les propos extravagants ' de M. Kissinger sur l'Italie. Dans un éditorial intitulé "L'Italie et ses communistes", le Post fait remarquer qu'il est incohérent de dire comme M. Kissinger que l'arrivée des communistes au pouvoir est inacceptable tout en ajoutant qu'en dernier ressort, la décision appartient aux électeurs italiens.

"Plutôt que de regimber et de trépigner, il serait plus utile pour l'Amérique de voir et d'attendre", poursuit le quotidien.

Analysant la situation politique italienne, le Post indique que les "communistes bénéficient du luxe considérable — très utile pour eux et très malsain pour le pays — de détenir une part du véritable pouvoir sans aucune responsabilité".

"Très peu de choses sont faites pour le faible gouvernement démocrate-chrétien sans l'avis et même le concours des communistes", précise le journal.

Il estime par conséquent que "si les communistes n'arrivent pas au pouvoir dans les prochains mois, ils n'auront pas nécessairement essuyé un échec".

Amalrik demande un visa

MOSCOU (Reuter) — Cédant aux pressions administratives, l'historien dissident Andrei Amalrik a présenté jeudi dernier une demande de visa de sortie d'URSS à destination d'Israël, indiquent ses amis.

Mais M. Amalrik, qui n'est pas juif et dont l'épouse Gynzel, artiste peintre, est musulmane, n'a nullement l'intention de s'installer en Israël. Il compte se rendre d'abord aux Pays-Bas où la possibilité de poursuivre ses études lui a été offerte, et ensuite aux États-Unis où des postes universitaires lui ont été proposés.

Condamné à trois ans de travail forcé en 1970 après la publication de deux ouvrages à l'étranger, M. Amalrik a été contraint ensuite à vivre deux ans en exil en Sibérie. Depuis son retour d'exil, en mai 1975, il lui a été interdit d'habiter à Moscou où sa femme possède un appartement. Il a été harcelé par la police à l'occasion de ses visites dans la capitale et menacé de poursuites parce qu'il n'avait pas d'emploi régulier. Ses demandes de visa temporaire à destination des Pays-Bas et des États-Unis ont toutes été repoussées. Les autorités soviétiques poussent habituellement les émigrants à demander à partir pour Israël. L'URSS n'ayant pas de relations diplomatiques avec l'État juif, les émigrants perdent automatiquement leur citoyenneté soviétique. C'est sans doute ce que voulait éviter l'historien et pourquoi il s'était jusqu'à présent refusé à solliciter un visa pour Israël. Mais il a finalement cédé.

Alcooliques au travail

MOSCOU (Reuter) — Sans doute en vertu du vieil adage "le travail, c'est la santé", une usine de Moscou a ouvert aux nombreux alcooliques de la capitale soviétique, le premier atelier combinant le travail et thérapie.

L'initiative a été prise à la demande des services officiels de santé par l'usine métallurgique "Outil prolétarien", rapporte le dimanche la "Moskovskaya Pravda".

"Si vous avez été licenciés pour ivresse, si personne ne vous embauche pour cette raison, venez chez nous, nous vous aiderons": en 18 mois, 150 personnes ont répondu à cette petite annonce, unique en son genre.

Toujours selon le journal, 45 employés de l'atelier ont pu se détacher de leur vice: ils travaillent maintenant comme personnel qualifié à d'autres postes de l'usine; 78 sont encore sous observation, avec l'aide de médecins et infirmiers, et 27 sont retournés "à la bouteille".

Le traitement combine travail, chémio-thérapie et hypnose.

Au nombre des mesures préventives pour empêcher les alcooliques de retomber dans leur penchant, il a fallu "une lutte incessante" pour que les gérants des échoppes voisines renoncent à vendre de la vodka sous le comptoir en dehors des heures d'ouverture.

SUCO

solidarité entre les peuples

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mtl: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Prix du Gouverneur général
Louis-Edmond Hamelin
Nordicité canadienne
Cahiers du Québec Collection Géographie
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue Craig montréal

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ÉTUDES FRANÇAISES
MAÎTRISE ET DOCTORAT
Séminaires offerts à l'été 1976

LITTÉRATURE
FRL 5173 Sémiotique poétique: Mallarmé
Professeur: Robert Giroux
Durée: du 3 mai au 26 juin (cours du soir)
Inscription: avant le 26 avril

LINGUISTIQUE
LIN 5173 Grammaire de phrase et grammaire de texte
Professeur: Jean-Marie Léard
Durée: du 5 au 23 juillet (cours de jour)
Inscription: avant le 21 juin

Champs de recherche (2e et 3e cycles)
- **Littérature française**
- **Littérature québécoise**
- **Littératures d'expression française** (en collaboration avec le Centre d'études des littératures d'expression française – CELEF)
- **Littérature comparée canadienne et nord-américaine** (en collaboration avec le Département d'anglais)
- **Linguistique:** franco-québécois, sociolinguistique

Pour renseignements:
Directeur / Études françaises
Faculté des arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Pour l'admission:
Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Vancouver. Le seul vol sans escale. A 19h, chaque jour.
De plus, 5 autres vols directs par jour.



On nous aime pour notre porcelaine, notre argenterie, notre cuisine internationale. C'est donc bon de se sentir aimés!

CP Air

Orange, la douceur de voyager sans escale vers Vancouver

Malloum échappe à un attentat: 2 morts

N'DJAMENA, (d'après Reuter et AFP) — Le général Félix Malloum a échappé hier à un attentat. Alors que le Tchad célébrait le premier anniversaire de l'arrivée des militaires au pouvoir, trois grenades ont explosé au cours d'un défilé militaire à N'Djamena, faisant 4 morts et 72 blessés. Le chef de l'État ainsi que les membres du conseil supérieur militaire sont indemnes.

Parmi les victimes figure un garde du corps du général Malloum, porté à la tête du CSM puis de l'État au lendemain du coup d'État qui entraina la mort du président Ngarta Tombalbaye. On ignore l'identité de la seconde victime.

Les trois grenades ont été lancées contre la tribune officielle, causant un début de panique. Les épouses de plusieurs membres du CSM, et de ministres ainsi que des journalistes de la radio et de l'agence de presse tchadiennes ont été blessés. Certains sont dans un état grave.

Commentant l'attentat, le lieutenant Mahmoud Abderamané, ministre de l'Information, l'a qualifié d'acte "odieux et criminel", perpétré par "les éternels mécontents, les cyniques et assoiffés de sang". Le CSM "ne démordra pas et ne reculera devant rien", a-t-il ajouté.

Des tracts avaient été distribués à N'Djamena dimanche dernier annonçant que les cérémonies seraient perturbées.

"L'action qui a provoqué ce matin à N'Djamena la panique lors de la commémoration du putsch du 13 avril 1975 à été le fait des forces spéciales du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad)", a confirmé hier soir le Frolinat dans une déclaration remise à la presse.

"Ce n'est qu'une simple semonce. Des actions d'envergure suivront ultérieurement" précise ce communiqué. "Les nouveaux maitres du Tchad s'imaginent qu'ils peuvent occuper sans ennuis, le fauteuil vacant de l'ex-dictateur, ils se trompent", souligne encore le communiqué du Frolinat, qui affirme que "la nouvelle dictature à casquette ayant fait la preuve de son incapacité et de son impuissance tombera elle aussi".

En conclusion, le Frolinat lance "un appel à tous les Tchadiens, pour soutenir les forces armées populaires et hâter la chute de la nouvelle dictature sanglante et bornée".

75% des sièges passent aux nationalistes palestiniens aux élections de Cisjordanie

RAMALLAH (d'après Reuter et AFP) — Les nationalistes palestiniens ainsi que les mouvements de gauche ont recontré les trois quarts des sièges à pourvoir aux élections municipales qui se sont déroulées lundi en Cisjordanie, leur donnant le contrôle des grandes municipalités de Jordanie occupée.

A l'exception de Bethléem, où le maire chrétien, M. Elias Freij, a été réélu, les nationalistes, dont la campagne avait souvent porté sur l'opposition à l'occupation israélienne, ont été notamment élus à Hébron, Ramallah, Jéricho, El Bireh, Beit Sahur. A Naplouse, éléments favorables au roi Hussein et nationalistes palestiniens se partagent le contrôle de la municipalité.

"Je pense que nous ne devrions pas juger les nouveaux maires par leurs proclamations, mais par ce qu'ils vont maintenant accomplir", a déclaré M. Shimon Peres, ministre israélien de la Défense, commentant les résultats des élections municipales en Cisjordanie.

Les nouveaux élus auront à entrer en contact avec les gouvernements israélien et hachémite. "Quiconque tentera d'exploiter son siège municipal pour en faire une plate-forme politique ne sera pas un bon maire. Il ne fera que se tromper," a poursuivi M. Peres.

De son côté, le ministre des Affaires sociales, M. Zevulon Hammer, a déclaré lors d'une conférence de presse que la forte poussée des candidats de la gauche nationaliste ne fait que prouver que "si nous abandonnons la rive occidentale (du Jourdain), celle-ci passera en quelques heures sous le contrôle des extrémistes".

Les élections municipales de Cisjordanie ont montré "l'attachement de la population à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et à la révolution palestinienne", a déclaré M. Yasser Abed Rabbo, membre du comité exécutif de l'OLP et chef du département de l'information de l'OLP. M. Abed Rabbo, qui est également membre du bureau politique du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), a souligné que les résultats marquent la fin "des projets d'administration autonome dans les territoires occupés". "Les pressions exercées par les autorités d'occupation sionistes, et les pots-de-vin distribués par le régime jordanien, n'ont pas pu étouffer l'attachement réel de la grande majorité de la population à l'OLP et à la révolution palestinienne", a-t-il ajouté.

Les autorités israéliennes avaient souhaité au départ voir la consultation, la première Cisjordanie depuis 1972, la première également où les femmes avaient le droit de vote, porter essentiellement sur les problèmes municipaux. Les mouvements nationalistes ont au contraire axer la campagne sur les problèmes nationaux — notamment l'occupation persistante de la Jordanie.

La presse israélienne pour sa part ne mâche pas ses mots, pour le quotidien indépendant Yediot Aharonot, l'issue du scrutin est un "désastre" pour Israël dont le gouvernement porte l'entière responsabilité pour avoir permis le déroulement du scrutin dans une atmosphère empoisonnée par les récentes manifestations anti-israéliennes en Cisjordanie et en Galilée.

Soixante-trois mille électeurs ont pris part au vote. Les listes électorales avaient été établies sur la base d'un système censitaire donnant le droit de vote à ceux payant au moins un dinar d'impôt, ayant vingt-cinq révolus; Plus de quatre-vingt mille personnes étaient inscrites sur les listes.

À Hébron, une liste de nationalistes palestiniens dirigée par un agronome, M. Fahad Kaouasmé, a remporté tous les sièges, mettant fin à l'administration de Cheikh Mohammed Ali Jaabari, proche du roi Hussein.

À Ramallah, M. Karim Khalaf, maire sortant farouchement hostile à l'occupation israélienne, a été réélu. Ses partisans ont remporté sept des huit autres sièges à pouvoir, battant des modérés.

"Ceci est une très bonne chose pour notre peuple, et montre aux Israéliens que nous ne sommes pas intéressés par leurs propositions concernant une autonomie locale", a déclaré M. Khalaf à l'agence Reuter, faisant allusion aux efforts déployés par M. Shimon Peres en vue d'intéresser les maires de Cisjordanie à un renforcement de leurs pouvoirs municipaux, dans l'espoir apparent de contrer l'influence grandissante du nationalisme palestinien.

À Beit Sahur, M. Atallah Rachmani, nationaliste palestinien actuellement incarcéré pour incitation à la violence, a été élu. Les autorités israéliennes examinent actuellement une requête présentée par sa famille demandant sa libération.

À Naplouse, où l'influence jordanienne est forte, les conseillers pro-syriens ont enregistré des gains, de même que les nationalistes palestiniens et mouvements de gauche qui gagnent huit des dix sièges à pourvoir.

Compte-tenu de la victoire remportée par ces derniers, plusieurs dirigeants de Cisjordanie craignent que les autorités israéliennes, dans un souci d'atténuer l'impact de cette victoire, n'en viennent, comme ils en ont le droit en vertu de la loi électorale jordanienne, de désigner un certain nombre de conseillers et de nommer eux-mêmes les maires des vingt-quatre agglomérations où se sont déroulées les élections.

Toutefois, un commentateur de la radio israélienne a rappelé qu'au cours des élections de 1972, le gouvernement militaire de Cisjordanie avait accepté le choix des maires fait par les conseillers municipaux. Ce choix doit avoir lieu dans les deux prochaines semaines.

Appel à la grève à Beyrouth

BEYROUTH, (AFP) — Le chef de la gauche libanaise, M. Kamal Joumblatt, a passé une partie de la journée hier dans la montagne libanaise, au lendemain de son appel à la Ligue arabe, afin qu'elle mette fin à l'entrée de troupes syriennes au Liban.

Aucune nouvelle progression des forces syriennes au Liban n'a été signalée hier, et, selon les informations recueillies dans les milieux politiques libanais, les efforts déployés aussi bien par des personnalités politiques libanaises que par des responsables palestiniens ont convaincu les dirigeants syriens de ne pas accroitre leur pression militaire au Liban.

Une unité de reconnaissance syrienne, forte de vingt-cinq hommes, selon M. Joumblatt, avait été signalée lundi sur la route Beyrouth-Damas, au carrefour routier de Mdeirej, à une trentaine de kilomètres à l'est de la capitale libanaise.

A l'exception de cette petite unité, l'avance syrienne n'avait pas dépassé le col du Beidar, à quarante-cinq kilomètres à l'est de Beyrouth. Selon les informations parvenues à Beyrouth, les forces venues de Syrie ont levé le blocus de la ville chrétienne de Zahlé, dans la vallée de la Bekaa (centre-Liban), et rouvert à la circulation les routes de ce secteur.

Au cours de sa visite dans la montagne libanaise, M. Joumblatt s'est rendu à Aley, quartier général progressiste, afin d'examiner l'évolution de la situation militaire. Il a également, selon Radio-Liban, contrôlée par l'oppositon au président de la république,"examiné les implications de l'entrée de troupes syriennes au Liban".

Le premier anniversaire de la guerre civile libanaise — qui est entrée hier dans sa deuxième année — sera marqué par des manifestations, à Saida (à une trentaine de kilomètres au sud de Beyrouth). Les partis et forces progressistes ont lancé un appel à la grève dans cette ville pour la journée d'aujourd'hui. Dans un communiqué, ces mouvements ont souligné que la résistance palestinienne et le "mouvement national libanais" (progressistes), sont alliés. Ils ont dénoncé "le rôle des États-Unis" dans la crise, et ils ont remarqué que "l'établissement d'un État laïc et démocratique au Liban contribuerait à la défense de la Syrie et à la poursuite d'une lutte efficace contre Israël".

Ces partis ont en outre demandé "le retrait immédiat des troupes syriennes pour éviter tout affrontement entre celles-ci et le mouvement national libanais et la résistance palestinienne".

La "trêve armée", en vigueur depuis le 2 avril, a été hier aussi imparfaitement respectée que les jours précédents. Des échanges de tirs ont eu lieu, de façon sporadique, sur la plupart des "fronts" de la région de Beyrouth et quelques obus ont été tirés. Des tireurs isolés ont en outre été signalés dans plusieurs quartiers.

Deux dissidents sont jugés à Moscou et Omsk

PARIS (AFP) — Avec les procès d'Andrei Tverdokhlebov et de Mustapha Djemilev, qui s'ouvrent aujourd'hui à Moscou et à Omsk, ce sont deux aspects fondamentaux de la contestation politique en URSS qui se retrouvent sur la sellette: la défense des droits de l'homme et la lutte pour les droits nationaux des minorités, estiment les spécialistes des questions soviétiques.

M. Andrei Tverdokhlebov, en effet, est un vétéran du mouvement de l'intelligentsia "dissidente" de l'URSS en faveur des droits de l'homme. Ingénieur, âgé de 36 ans, il a été le secrétaire de la section moscovite de l'organisation Amnesty International depuis 1973 jusqu'à son arrestation en avril dernier, après avoir participé à l'action du Comité pour la défense des droits de l'homme en URSS (illégal), dont il a été, d'ailleurs, le co-fondateur en novembre 1970 avec l'académicien Andrei Sakharov, prix Nobel de la paix et le physicien Valery Tchalidze, aujourd'hui établi aux États-Unis.

M. Tverdokhlebov sera jugé un an après son arrestation (bien que la loi soviétique limite à neuf mois la détention préventive) pour "propagande et calomnies anti-soviétiques". Il risque une condamnation à 3 ans de privation de liberté.

M. Mustapha Djemilev, qui sera jugé à Omsk, en Sibérie, où il est détenu depuis 1974, symbolise, lui, la lutte des minorités nationales, déportées pendant la guerre par Staline, en faveur du retour à leurs lieux de peuplement et du rétablissement de leurs droits nationaux.

Né le 18 mai 1944, Mustapha n'était âgé que d'un an, lorsque sa famille a été accusée de "trahison envers la patrie" et de "collaboration avec les allemands" et déportée en Asie centrale en même temps que toute la population tatare de Crimée (600 mille représentants aujourd'hui). D'autres minorités nationales, notamment les Allemands de la Volga, avaient connu le même sort.

Exclu de l'université à l'âge de 21 ans, pour avoir milité dans un mouvement national Tatar, Mustapha Djemilev sera condamné la première fois en 1966, à 18 mois d'internement dans un camp, pour "refus de service militaire". En 1970, il sera frappé d'une nouvelle condamnation à 3 ans de camp, pour "calomnies anti-soviétiques", avant d'être soustrait à ses obligations militaires".

Deux jours avant sa libération, en juin 1975, une nouvelle instruction sera ouverte contre lui.

Grèce: les bases US demeureront ouvertes

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et la Grèce parapheront cette semaine un accord de principe prévoyant le maintien des quatre bases militaires américaines en Grèce et une aide américaine à la Grèce de l'ordre de 700 millions de dollars, apprend-on de source autorisée à Washington.

L'accord sera paraphé demain par le secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, et le ministre grec des Affaires étrangères, M. Dimitrios Bitsios, arrivé lundi aux États-Unis.

L'accord portera sur une période de quatre ans et permettra aux États-Unis de maintenir en Grèce une base aérienne, une base navale et deux centres de télécommunications, précise-t-on de même source. La mise au point des détails demandera cependant de nouvelles négociations entre les deux gouvernements, négociations qui se dérouleront au cours des prochains mois, ajoute-t-on. Parmi les points qui restent à régler, dit-on, figure le montant exact de l'aide militaire des États-Unis à la Grèce pendant ces quatre années. Le chiffre n'a pas encore été définitivement fixé mais les discussions portent actuellement sur un montant de l'ordre de 700 millions de dollars.

Les États-Unis et la Turquie avaient conclu le mois dernier un accord de même type prévoyant une assistance américaine à Ankara d'un milliard de dollars. Cet accord doit cependant être approuvé par le Congrès où nombre de parlementaires favorables à la Grèce ont manifesté l'intention de s'y opposer.

La conclusion d'un accord avec la Grèce devrait permettre d'éliminer ou d'atténuer l'opposition des parlementaires pro-grecs à l'accord américano-turc. C'est du moins l'espoir que l'on exprime dans les milieux proches du département d'État où l'on fait valoir que si le chiffre de l'aide militaire américaine est plus élevé pour la Turquie que pour la Grèce, c'est parce que les charges et les responsabilités d'Ankara au sein de l'OTAN sont plus lourdes.

Les entretiens de M. Bitsios avec le gouvernement américain portent également sur le conflit gréco-turc à propos de Chypre, poursuit-on dans ces milieux. On n'y donne toutefois aucune indication pour l'instant sur la nature exacte des conversations à ce sujet et l'on précise que la question ne sera sans doute pas mentionnée dans l'accord qui sera paraphé demain.



Le syndrome de Reye

Faut-il interrompre l'épandage d'insecticide?

par Gilles Provost

Le syndrome de Reye, responsable de la mort de quelques enfants dans les Maritimes en 1973 est-il lié de quelque façon aux épandages d'insecticides? Les doutes actuels sont-ils suffisants pour que le gouvernement interrompe immédiatement son programme d'arrosage massif contre la tordeuse du bourgeon de l'épinette?

Ces questions divisent présentement les députés du Nouveau-Brunswick.

Déjà, la Nouvelle-Écosse a contremandé son programme d'arrosage de 100,000 acres de forêts. Le Nouveau-Brunswick, lui, a décidé de poursuivre les préparatifs de son arrosage de 9.5 millions d'acres, tout en demandant à un comité d'experts d'évaluer la gravité du risque. De plus, un comité de parlementaires de Fredericton doit bientôt rencontrer le professeur John Crocker qui a attiré l'attention sur le risque possible des insecticides pour la santé des enfants.

Au Québec où on commencera bientôt un programme d'arrosages aussi important, personne ne semble se soucier du problème. Le ministre des Terres et Forêts, M. Normand Toupin, a fait savoir au DEVOIR qu'il n'avait pas le temps d'en discuter avant quelques jours.

Les preuves recueillies jusqu'à maintenant, à vrai dire, sont encore assez faibles.

Tout a commencé en 1973 quand on a enregistré quelques décès d'enfants dans les Mairitmes et les victimes semblaient souffrir d'un ensemble de symptômes décrits par Reye en 1963 et connus sous le nom de "syndrome de Reye".

Après une première crise qui ressemble à de l'influenza, les victimes se sentent temporairement mieux, après quoi ils connaissent une rechute très grave et généralement mortelle. A l'autopsie, on constate des dommages au cerveau ainsi qu'une névrose graisseuse du foie.

Pour expliquer ces cas, on a cherché les points communs entre toutes les victimes. Le seul qu'on ait pu imaginer, c'est que tous ces enfants avaient été exposés, de près ou de loin, à des arrosages d'insecticides pratiqués par le gouvernement.

Plutôt que de faire une vaste étude épidémiologique pour vérifier l'exactitude de cette hypothèse, on a préféré essayer d'étudier une maladie similaire chez des animaux de laboratoire.

Le problème est qu'on ne connaît aucun cas de syndrome de Reye chez des animaux. A titre d'approximation, une équipe de chercheurs de l'Université Dalhousie a alors étudié des souris auxquelles on avait inoculé un virus d'encéphalite. Aux États-Unis, des expériences similaires ont été faites mais en utilisant des virus d'influenza, en spéculant que le syndrome de Reye pourrait être une complication de l'influenza de type B (qui était présente dans les Maritimes en 1973 et qui est absente du Québec actuellement.)

Or, les chercheurs canadiens et américains ont découvert que certains des agents émulsifiants qu'on ajoute aux insecticides (le toximo, l'atlox ou l'arotex) peuvent causer des complications "comparables au syndrome de Reye" lorsqu'on les combine avec le virus de l'influenza ou de l'encéphalite.

Il ne semble pas, cependant, que ces complications n'impliquent de nécrose graisseuse du foie comme c'est le cas dans le véritable syndrome de Reye chez l'homme.

A vrai dire, il n'est pas encore prouvé que le syndrome de Reye soit causé par un virus, chez l'être humain.

Bref, on est certainement en présence d'une piste de recherche ou d'une hypothèse intéressante pour les hommes de science mais le doute ou le risque est-il suffisant pour qu'on prenne la décision de cesser des épandages d'insecticides alors que le Québec aussi bien que le Nouveau-Brunswick ont déjà signé des contrats de plus de $15 millions chacun pour ces arrosages?

Le risque existe-t-il encore si on utilise plutôt d'autres solvants qui n'ont pas encore été mis en cause par les chercheurs?

Présentement, le Québec attend de voir quelles réponses le gouvernement du Nouveau-Brunswick et du Maine donneront à ces questions.

Il faut aussi admettre que le Québec est dans une situation un peu particulière: si vraiment le syndrome de Reye est une complication de l'influenza de type "B" comme le croient certains spécialistes américains, les Québécois n'ont rien à craindre puisqu'on n'a pas trouvé un seul cas d'influenza "B" au Québec l'an dernier.

Une école pour les petits génies

YAKIMA, État de Washington (AP) — Une école de l'État de Washington est ouverte aux "petits génies", enfants de 12 et 13 ans qui paraissent particulièrement brillants à l'école élémentaire ou dans le premier cycle du secondaire et qui, un jour par semaine, y suivent des cours de futurologie.

Là, ils peuvent librement dire comment ils voient l'avenir: certains parlent de méthodes pour transplanter le cerveau, d'autres de maisons construites sous la mer pour échapper à la pollution des villes.

Cette école est unique aux États-Unis. "Nous encourageons les enfants doués à penser et à recommander des solutions aux problèmes de notre temps et de l'avenir. Ils étudient le problème, font des recherches, recueillent des documents, mettent des hypothèses à l'épreuve et tirent des conclusions", explique la directrice, Mme Mona Stacy.

Les enfants qui fréquentent ces établissements suivent normalement les cours de l'école à laquelle ils sont inscrits quatre jours par semaine avec leurs autres camarades. Ils vont une fois par semaine au Centre d'études avancées de Yakima.

Ils sont choisis non pas d'après leur quotient intellectuel, mais sur la base de leurs résultats à des tests, et sur recommandations de leurs camarades de classe et de leurs professeurs.

Quelques solutions proposées par les élèves de Mme Stacy:

— Des calculatrices de poche auxquelles il suffira de dicter les chiffres, au lieu de les composer à la main.

— Pêcher les poissons à l'aide d'un gros tuyau au bout duquel se trouverait un aspirateur, après avoir répéré les bancs au sonar.

— Une pilule qui donnera l'équivalent des calories d'un repas complet mais éliminera l'appétit sans donner d'ulcères gastriques.

Le Village olympique

Choquette dénonce l'attitude "scandaleuse" du gouvernement

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'ex-ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a qualifié hier d'infâme et de scandaleuse l'attitude du gouvernement dans le dossier du Village olympique et même pour l'ensemble des Jeux.

Intervenant avec une virulence rare dans l'étude du projet de loi concernant la prise de possession du Village, le député d'Outremont a personnellement mis en cause, dans cette affaire, le premier ministre lui-même, son ex-conseiller spécial, M. Paul Desrochers, et le maire de Montréal, auquel il a accolé l'épithète de "maniaque" devant lequel M. Robert Bourassa fait preuve de faiblesse.

M. Choquette a déclaré à l'Assemblée nationale que le gouvernement fait preuve d'indécence et essaie de cacher la vérité en refusant que les intéressés, dont les Terrasses Zaroléga, puissent donner leur version des faits en commission parlementaire.

L'ex-ministre va plus loin et soutient même que "l'attitude des ministres qui ont été responsables de la surveillance des Jeux olympiques a été absolument coupable. S'ils avaient la plus élémentaire décence, s'ils avaient le respect des fonctions qu'ils occupent, en présentant un tel projet de loi pour couvrir toute la vérité derrière les tractations qui sont à la base de cette loi infâme et scandaleuse, si ces ministres, le premier ministre en tête, le ministre des Finances et le Solliciteur général avaient la plus élémentaire décence, ils offriraient leur démission.

"Si nous étions dans un Parlement normal, poursuit M. Choquette, dans une société normale, dans une société qui se respecte, qui n'a pas atteint le degré de dégradation où on en est rendu, si nous étions en Angleterre ou à Ottawa, le gouvernement n'aurait jamais l'audace de présenter un tel projet de loi."

L'ex-ministre de la Justice aligne les épithètes à l'égard du gouvernement: incurie, incompétence notoire, absence de vigilance pour l'intérêt public, refus de faire face à la vérité. "Alors que le maire de Montréal lançait la population du Québec dans cette aventure financière sans issue, le premier ministre du Québec manquait de cette force élémentaire pour arrêter ce maniaque qui préside aux destinées de la ville de Montréal."

M. Choquette s'en prend nommément à MM. Raymond Garneau et Fernand Lalonde, ministre des Finances et solliciteur général, qui était jusqu'à récemment responsable du dossier olympique. Mais à ses yeux, le premier ministre est encore plus coupable qui, avant même la négociation du contrat que le gouvernement veut annuler, aurait assisté à des réunions avec MM. Drapeau, Goldbloom et les dirigeants de Zaroléga. On serait alors entendu "pour faire en sorte que, même si le contrat intervenu entre les Terrasses Zaroléga et le COJO comportait une deuxième hypothèque représentant les montants versés par le COJO aux Terrasses Zaroléga, cette hypothèque était, à toutes fins utiles, semi-fictive, parce qu'il fallait cacher la vérité."

M. Choquette parle d'une réunion au sommet qui se serait tenue au bureau du premier ministre, à l'Hydro-Québec. Selon lui, le gouvernement et le COJO savaient que le contrat à intervenir avait un caractère factice au plan des garanties que Zaroléga donnerait sur le remboursement de la deuxième hypothèque, soit pour $60 à $65 millions.

L'ex-ministre met aussi en cause M. Paul Desrochers, ex-conseiller spécial de M. Bourassa, qui a négocié avec Zaroléga.

"Nous avons atteint les limites ultimes du scandale et n'importe quelle personne qui observe ce qui s'est fait dans cette affaire doit voir le dégoût monter en elle, un dégoût profond pour toute cette négligence qui a fait qu'on galvaude les taxes durement arrachées aux contribuables..."

MM. Goldbloom et Bourassa nient qu'ils aient participé à telle réunion au sommet, le ministre de façon précise, le second sous forme interrogative à son ex-ministre. Ce dernier lit alors une note de Zaroléga se disant prêt à "fournir un affidavit que Goldbloom était présent à la réunion du mois d'août 1974 qui avait pour but de préparer le contrat entre le COJO et les Terrasses Zaroléga". Le ministre se rappelle avoir rencontré Zaroléga, mais une fois, et à propos d'une aide possible de la SHQ.

M. Choquette conclut que le gouvernement est "malséant, sinon nauséabond", et agit de façon "inqualifiable, innommable", en invoquant dans cette affaire l'intérêt public qu'il a bafoué pendant tout ce temps... Lorsqu'on a gravement manqué à son devoir, comme le premier ministre, par faiblesse à l'égard du maire de Montréal, la moindre chose, lorsqu'on se prépare à engouffrer encore des millions et des millions de dollars, on devrait avoir la décence de démissionner de son poste."

Le Parti québécois a également demandé que la commission parlementaire siège et entende tous les intéressés, dont M. Paul Desrochers, mais le gouvernement s'y est refusé.

Ce faisant, estime l'Opposition, le gouvernement essaie d'effacer ses traces et demande un chèque en blanc aux députés.

Personne, pas plus MM. Morin ou Léger, que Choquette ou Burns, ne manifeste de sympathie particulière pour les promoteurs des Pyramides, mais il se pose à leur égard, disent-ils, une question de justice et de respect des droits élémentaires, dont celui de se faire entendre et de donner sa propre version des faits, avant d'être expropriés par le gouvernement, via la Régie des installations olympiques.

Pour sa part, le ministre Fernand Lalonde a défendu l'attitude du gouvernement dans toute cette affaire.

Mais même si le projet expropriant Zaroléga devait être adopté, il sera à nouveau question des Olympiques aujourd'hui, puisque la Chambre étudie une motion du député péquiste Marcel Léger. Elle stipule que "cette Assemblée est d'avis que le gouvernement fédéral doit prendre à sa charge au moins la moitié du déficit encouru pour l'organisation des Jeux olympiques de Montréal".

Le déficit étant d'environ un milliard, et Montréal absorbant $200 millions, il reste $800 millions à trouver.

Une chance en or, fournie par l'Opposition au surcroît, pour M. Bourassa de reprendre ses meilleurs refrains sur le sujet, après la rebuffade de M. Trudeau le mois dernier. En guise de répétition pour le congrès général du 23-25 avril au cours duquel les libéraux du Québec appuieront leur chef dans ses démarches infructueuses auprès d'Ottawa. Et pendant que la manne fédérale tarde à venir, MM. Bourassa et Garneau sont pris avec le casse-tête du budget à présenter au début de mai. Devront-ils faire comme le maire Drapeau et hausser quelques taxes, ou même l'impôt personnel?

Bourassa et Goldbloom accusés de camoufler leur participation

QUÉBEC — L'expropriation du Village olympique a donné lieu hier soir à un virulent débat au cours duquel le premier ministre et le ministre des Affaires municipales ont été carrément accusés de camoufler la vérité.

Au cours de l'après-midi, MM. Bourassa et Goldbloom avaient nié qu'ils aient participé à une rencontre au bureau du premier ministre, à Montréal, au cours de l'été 1974.

En soirée, l'opposition a rendu publiques deux déclarations faites sous serment par deux des quatre promoteurs de Zaroléga, soit MM. René Lépine et Andrew Gaty.

Le premier, corroboré par le second, affirme qu'au cours de cette réunion au commet, dont M. Jérôme Choquette a aussi fait état, il a "informé les gens présents qu'il n'était pas possible pour Zaroléga de construire le Village olympique à moins de disposer d'un subside gouvernemental considérable de l'ordre de $10 à 12 millions, et à ce moment le projet était évalué à $30 millions, et il était beaucoup plus petit".

Outre MM. Bourassa et Golbdbloom, MM. Jean Drapeau et Gérard Niding, maire et président du comité exécutif de Montréal, auraient été présents à cette rencontre au sommet au cours de laquelle Québec et Montréal auraient appris de la bouche des promoteurs qu'ils avaient besoin de fonds publics.

M. Goldbloom continue de dire qu'il n'a rencontré les gens de Zaroléga qu'à une seule reprise, au bureau du premier ministre, et au sujet de l'aide possible de la SHQ.

Quant à M. Bourassa, après avoir nié et avoir accusé M. Choquette d'user de ouï-dire à son égard, il admettait en soirée qu'une telle rencontre a pu avoir lieu dans l'un ou l'autre de ses multiples bureaux, à l'Hydro-Québec. Mais il continue de dire qu'il n'a eu aucune rencontre "formelle" avec les promoteurs des Pyramides et qu'il n'a pris part à aucune décision.

Un député de l'Opposition a lancé que le premier ministre souffrait d'amnésie et que l'affaire lui rappelait ses blancs de mémoire lors de l'épisode Joyal devant la Commission Cliche, il y a quinze mois.

La prétention de l'opposition est que le gouvernement a fait preuve de négligence lamentable dans cette affaire du Village, qu'il n'est pas intervenu quand il aurait dû, il y a près de deux ans, et qu'il le fait maintenant en cachant des faits essentiels et en camouflant la vérité.

Ce que le gouvernement, bien sûr, nie avec la première énergie.

Le parrain du bill 25, M. Raymond Garneau, s'étonne que les péquistes et MM. Choquette et Roy accordent plus de foi aux déclarations des promoteurs qu'à celles des ministres.

MM. Goldbloom et Garneau nient qu'il y ait eu un contrat en bonne et due forme, parce qu'il manquait, au projet de contrat, la résolution du comité exécutif de la ville de Montréal, qui était essentielle.

Le ministre des Finances, par ailleurs, a rendu public un échange de lettres dont il ressort notamment les points suivants:

Le 14 janvier dernier, M. Claude Rouleau, président de la RIO, écrit à M. Roger Rousseau, président du COJO, que cet organisme "s'est déjà trop impliqué financièrement (...), devrait devenir propriétaire des pyramides et obtenir une quittance finale de la part des Terrasses Zaroléga sans avoir à verser à cette entreprise, à titre de dédommagement, aucune somme additionnelle à ce qui a déjà été déboursé".

Le débat est loin d'être terminé. En fin de soirée, pourtant, le projet de loi a été adopté par 57 voix contre 7, en deuxième lecture. L'étude de chacun des articles devrait se poursuivre aujourd'hui et peut-être même demain, retardant d'autant le congé pascal de l'Assemblée nationale.

Chaud-froid

WASHINGTON (AP) — L'hémisphère sud se réchauffe tandis que l'hémisphère nord se refroidit, estiment des spécialistes de l'environnement de deux université américaines.

Les professeurs Paul Damon et Steven Kunen ont constaté, en effet, une tendance au réchauffement de la température en Australie et en Nouvelle-Zélande.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MAÎTRISE EN FISCALITÉ

Le programme

Résultat d'une collaboration entre la Faculté d'administration, la Faculté de droit et le Département d'économique de la Faculté des arts, ce programme multidisciplinaire d'études en fiscalité — le premier du genre au Canada — conduit à un diplôme universitaire de 2e cycle, la maîtrise en fiscalité (M.Fisc.).

Les candidats

Sont admissibles au programme les personnes déjà titulaires d'un grade universitaire en administration, en droit ou en économique.

Durée des études

En principe, la scolarité de la maîtrise en fiscalité s'échelonne sur une période d'un an, soit trois trimestres (à temps plein) de quinze semaines chacun. Cependant, un candidat peut faire ses deuxième et troisième trimestres sous le régime du temps partiel.

Renseignements

Directeur du programme
Maîtrise en fiscalité
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Téléphone: (819) 565-3476

École nationale d'administration publique
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À HULL

L'École nationale d'administration publique, en collaboration avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel à Hull.

PROGRAMME

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979. Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

DIPLÔME

Diplôme de maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui, à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) ans dans la fonction publique du Québec à la date de la fermeture du concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes du candidat et de leurs perspectives de carrière.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION

Le 3 mai 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent
- remplir la formule prévue à cette fin
- y joindre les documents requis
- faire parvenir leur dossier au:

Registrariat
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4
Tél.: (819) 770-3360

75-76-129

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*·	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 14 avril 1976

Jean Yanne

• *Imaginez, j'ai fait trembler 800 millions de Chinois...!*

par Jacques Thériault

"Je ne suis pas un moraliste, loin de là. Par le biais de la force, du comique, je tente de dire aux gens qu'ils sont les témoins d'une espèce en complète décadence. Certains pensent en jouir, d'autres non. Personnellement, je crois qu'on peut se polluer avec plaisir, mais il est embêtant de l'être par les autres."

En d'ajouter Jean Yanne, dont la venue à Montréal coïncide avec la sortie de son quatrième film, *Chobizenesse:* "La répression au nom de la non-pollution est une attitude propre à la droite...Et puis, quelle différence y a-t-il entre matraquer les sales patrons et les salauds de gauchistes...Elle réside essentiellement en celui qui tient la matraque, peut-être...

Mi-badin, mi-sérieux, Jean Yanne, 43 ans, est d'origine bretonne et rappelle volontiers qu'il est le petit-fils d'un inventeur de jeux dont la toupie. Et ironie du sort sans doute, l'auteur-réalisateur-producteur de *Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil,* de *Moi y'en a vouloir des sous* et des *Chinois à Paris* vous dirait qu'il "souhaite avoir la possibilité d'exercer tous les métiers possibles dans le domaine du spectacle" ou, comme on dit, de tourner autour du pot.

Mais toujours est-il qu'il tourne présentement des films, non pas vraiment en pensant changer le monde dans lequel on vit mais peut-être par provocation, pour avoir une raison d'être, pour jouir de la vie à sa façon.

"Je ne crois pas que le cinéma soit une arme terrible, dit-il. Un film ne change pas une société mais peut contribuer à faire gigoter les petits groupes qui, pour un rien, s'agitent comme des puces."

A titre d'exemple, Jean Yanne évoque les manifestations qui ont présidé au lancement des *Chinois à Paris,* film qu'on a interdit dans 19 pays et qui a fait couler beaucoup d'encre.

"Imaginez seulement que, de concours avec cinq collaborateurs de mon bureau des Champs-Elysées, j'ai fait trembler autour de 800 millions de Chinois. C'est une farce.. On a manifesté dans les rues avec des pancartes disant qu'il fallait interdire le film de Jean Yanne. Vous voyez ça? Des gauchistes qui vont demander aux flics de me taper dessus, qui trafiquent avec le ministre de l'Intérieur pour l'amener à interdire un film, qui viennent jeter de la peinture sur ma voiture, qui cassent des vitres, créent des émeutes dans des salles de cinéma, causent la mort d'une personne en Allemagne... Tout ça, c'est de la connerie."

Et d'ajouter: "Pour moi, le cinéma est une façon de faire voir aux gens que ce qu'ils prennent au sérieux n'est pas toujours très sérieux. Ces gens font preuve d'un courage extrême pour se créer des enmerdements."

Parlant de *Chobizemesse* en précisant que le mot "busizess" était traduit par "combine" en France, Jean Yanne explique qu'il ne s'agit pas d'une satire sur le monde du spectacle. "Au fond, je ne suis pas, je ne me sens pas un comique..."

Et encore: "C'est évidemment un monde que je connais bien pour le fréquenter depuis plus de vingt ans. Mais je ne crois pas qu'il s'agisse vraiment d'un film sur le monde du spectacle: plutôt un lieu, un personnage lié à ce monde mais ne prétendant nullement le représenter, le synthétiser dans son ensemble (...) Par ailleurs, tout ce que j'y raconte est vrai; je dirais même que je suis en-dessous de la vérité... Lorsqu'on a déjà vu un PDG qui joue aux billes dans son bureau, avec des petits trucs débiles, comme des gosses, on peut s'attendre à tout. En ce sens, *Chobizenesse* n'est pas une parodie de la réalité: c'est vrai."

C'est dans *la Vie à l'envers,* film d'Alain Jessua, que Yanne a fait ses premières armes à l'écran en 1963. Par la suite, il devait travailler avec des réalisateurs aussi différents qu'Yves Robert, Serge Piollet, Christian-Jaque, Jean-Luc Godard, Gérard Pirès, Yves Boisset et Georges Lautner. Actuellement, question peut-être de marquer ses premiers pas au cinéma d'une pierre blanche, il parle de coproduire prochainement un long métrage avec Jessua.

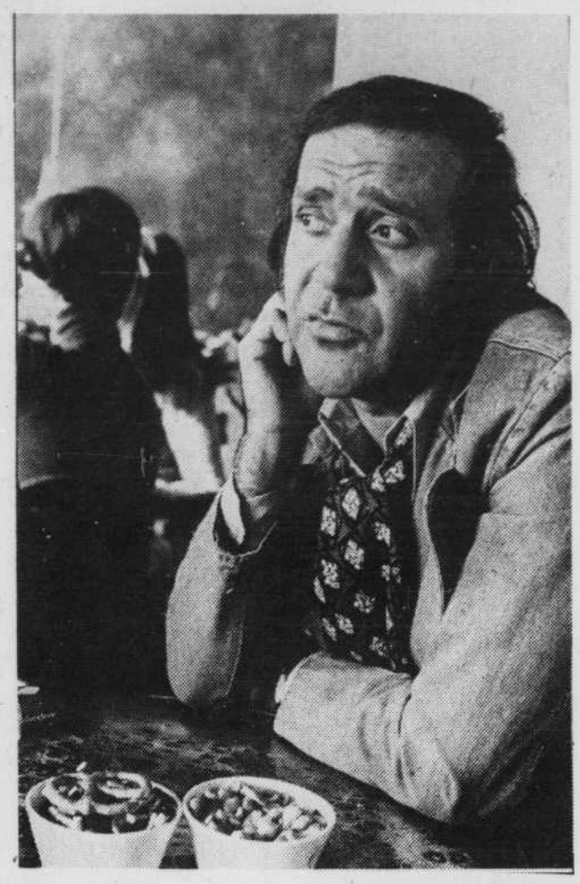
"Je tiens à circuler un peu, à produire des films qui ne sont pas essentiellement français, à sortir du circuit."

A titre d'exemple, il avoue qu'il aimerait tourner un film "sur l'utilisation des bambins dans la publicité et par les chefs d'État". Ou encore: "La mort est un sujet très intéressant. Combien de gens tentent de nos jours l'expérience de la réfrigération! C'est assez fantastique!"

Amuseur et amusant, ce diplômé d'économie politique se définit maintenant comme "un homme de spectacle" qui croit "qu'il est impossible de n'occuper qu'une fonction dans le spectacle" et qui, têtu comme seul un Breton peut l'être, est décidé à y naviguer contre vents et marées.

C'est le 16 avril que *Chobizenesse* prendra l'affiche du cinéma Villeray et les Films mutuels, qui fêtent leur cinquième anniversaire, en assurent la diffusion. Il fallait évidemment marquer le coup: la présence du producteur de *Moi n'en a vouloir des sous* en témoigne.

"Je n'ai jamais bénéficié d'articles très favorables de la part des gens de gauche, conclut Jean Yanne. On m'a toujours accusé de poujadisme. Mais depuis le temps, j'espère bien être au moins aussi connu que Poujade, et je trouve qu'il serait juste de commencer à parler plutôt de "yannisme". C'est une chose qui me plairait bien..."



Jean Yanne (Photo Alain Renaud)

La FTQ demande la conciliation dans le bâtiment

par Louis-Gilles Francoeur

La FTQ-Construction a réclamé hier du ministre du Travail la nomination d'un conciliateur dans ses négociations avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec. Cette décision fait suite à la dernière rencontre avec les représentants de l'AECQ, lundi soir.

Pour le Conseil provincial des métiers de la construction, l'entente initiale portant sur la "forme de la table" devrait être réaménagée de façon à permettre à ses 23 unions affiliées de négocier avec une plus grande autonomie leurs demandes particulières.

Depuis une semaine, la FTQ-Construction fait face à l'opposition des électriciens et des plombiers qui veulent négocier directement les clauses intéressant leurs membres.

Alors que les électriciens ont axé leurs revendications sur l'autonomie des unions affiliées au Conseil provincial, l'attaque en provenance des plombiers a pris l'allure d'un règlement de comptes entre André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction, et son successeur en titre, M. Guy Dumoulin. Jeudi soir dernier, les plombiers ont tenu une assemblée dirigée par "Dédé" qui n'occupe pourtant aucun poste officiel dans ce local.

Les représentants des plombiers n'ont toutefois pas réussi, en dépit des résolutions de leur assemblée générale très tumultueuse, à émousser sérieusement le leadership de Guy Dumoulin, derrière qui les autres unions de la FTQ-Construction se sont vite ralliées pour ne pas nuire à l'homogénéité du Conseil provincial en pleine négociation.

La plupart des dirigeants syndicaux de la FTQ-Construction ont interprété la manoeuvre de Desjardins comme une tentative de ce dernier sinon de reprendre son ancien poste du moins de renverser un successeur peu enclin à suivre sa trace, méthodes et stratégies comprises.

La tempête soulevée par les électriciens sur les pouvoirs des négociateurs a toutefois porté ses fruits. Les dirigeants syndicaux de la FTQ-Construction se sont en effet entendus pour donner plus de pouvoirs aux représentants des unions lorsque celles-ci seront amenées à discuter de leur propre dossier avec la partie patronale.

L'entente initiale avec les employeurs donnait par contre les pleins pouvoirs aux négociateurs de la table centrale. Les représentants à la table "particulière" n'avaient dès lors qu'un mandat "exploratoire" et leurs ententes de principe devaient par voie de conséquence être soumises à l'approbation de la table centrale. Les unions de la FTQ-Construction pour leur part ont exigé une autonomie entière dans leur secteur pour éviter que les négociateurs de la table centrale ne puissent abandonner pour des raisons de stratégie ce qui aurait été acquis à la table particulière.

La partie patronale, de son côté refuse à morceler son autorité à différentes tables, ce qui l'obligerait à abandonner à des négociateurs subalternes la prise de décision à la table particulière. L'AECQ a donc refusé d'accéder à la décentralisation de la négociation demandée par la partie syndicale.

Le conciliateur devra donc commencer par rapprocher les parties sur ces questions préliminaires à la négociation avant d'aborder les problèmes fondamentaux en cause.

SUCO

auto-développement du tiers-Monde

L'application de la loi 22

Le temps de la consultation tire à sa fin

par Gérald LeBlanc

Le quinquennat de la consultation tire à sa fin et fera bientôt place à une longue négociation entre la Régie de la langue française et l'entreprise, appelée à se franciser sur un territoire habité par une forte majorité francophone.

"Le temps de la consultation tire à sa fin. Bientôt, elle fera place à l'action", a dit M. Fernand Lalonde, ministre responsable de l'application de la loi sur la langue officielle (loi 22), à plus de 200 dirigeants d'entreprise, réunis hier à la Maison du commerce, pour examiner le projet de règlement sur la francisation de l'entreprise.

Et le président de l'atelier regroupant les anglophones, M. Bruce Anderson, directeur du personnel à la Domtar, a précisé le cadre de cette action en rappelant à ses collègues l'insistance mise par la Régie sur le mot "négociation", aussi bien dans ses documents que dans les propos de ses porte-parole.

Organisée par le Centre linguistique de l'entreprise, la journée d'étude avait un double but: répondre aux questions des dirigeants d'entreprise et recueillir leurs suggestions pour l'amélioration du projet de règlement, dont l'adoption définitive ne viendra que dans un peu plus d'un mois.

Les principales difficultés soulevées par les dirigeants d'entreprise touchent les sièges sociaux qu'ils soient au Québec, ailleurs au Canada ou même à l'étranger.

Le certificat de francisation devra-t-il être décerné à la maison-mère torontoise, si celle-ci n'a au Québec que des filiales sans incorporation propre?

Conseiller juridique du ministre Lalonde et un des principaux artisans du règlement sur la francisation, Me Pierre Beaudoin répond que le certificat sera envoyé là où se trouve l'entité juridique ou la charte d'incorporation.

M. Harvie D. Walford, vice-président de la Banque de Montréal, s'est même demandé si les firmes ayant leur siège social au Québec ne seraient pas pénalisées par rapport aux autres.

M. Walford a également souligné la grande discrétion laissée à la Régie pour juger du degré de francisation d'une entreprise, du programme de francisation à instaurer et de la rapidité avec laquelle il est mis en application par la direction de l'entreprise.

On s'est également demandé si les compagnies de la couronne (fédérale) étaient soumises au règlement de francisation et au certificat en découlant. Me Beaudoin répond que toutes les compagnies opérant au Québec sont soumises aux lois du Québec. Pour les compagnies privées incorporées au fédéral, Me Beaudoin affirme sans hésitation aucune que le règlement s'applique. Pour les compagnies de la couronne fédérale, il croit également à l'application du règlement mais ajoute que "c'est moins clair".

On a également soulevé plusieurs autres cas particuliers, comme la différence entre une compagnie qui exporte 100% de sa production et une autre qui l'écoule entièrement au Québec, mais c'est l'attitude générale qu'entend prendre la Régie dans cette grande aventure de francisation qui a retenu l'attention des dirigeants d'entreprises.

De part et d'autre, on s'est dit et redit que les négociations se feraient sous le signe de la bonne foi et de la souplesse, gages d'une évolution ne mettant pas en danger la santé économique du Québec.

Plusieurs étapes marqueront cette francisation progressive de l'entreprise québécoise au cours des sept prochaines années, date d'échéance des dernières compagnies (celle de 100 employés et moins) pour l'obtention du certificat de francisation. Ce certificat deviendra une condition essentielle pour l'obtention de subventions et de contrats du gouvernement.

Quand leur tour viendra, les compagnies devront, d'abord faire une demande formelle de certificat à la Régie, qui leur remettra alors un formulaire détaillé pour mesurer le degré de francisation de l'entreprise. Sur réception de ce portrait linguistique de l'entreprise, la Régie émettra un certificat, "permanent" si l'état du français le justifie, ou "provisoire" si un programme de francisation doit être implanté.

Ce programme sera ensuite élaboré en négociation avec la Régie, qui en surveillera également la mise en oeuvre et le degré de réalisation permettant l'émission du certificat "permanent".

le bridge

Les coups habiles

par Charles A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-ouest

NORD
♠ D 4
♥ V 4
♦ R D V 6 3
♣ V 8 4 3

OUEST
♠ 6
♥ A R 10 8 6 3 2
♦ 10 7
♣ A 7 2

EST
♠ V 9 7 5 3
♥ D 9 7
♦ 9 8 5 2
♣ 6

SUD
♠ A R 10 8 2
♥ 5
♦ A 4
♣ R D 10 9 5

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	2 ♥	passe	passe
3 ♣	passe	4 ♣	passe
5 ♣	passe	passe	passe

Entame: le 6 de pique par Ouest

Cette main fut jouée en compétition et quoiqu'elle fut de réalisation assez facile, le déclarant Sud ne put voir l'astuce à employer pour triompher.

Il va sans dire que les défenseurs furent à la hauteur de la situation, mais non pas les déclarants.

Le contrat de 5 trèfles fut déclaré sans grand enthousiasme et fut raté sans grande résistance. L'entame du 6 de pique était sans aucun doute un singleton. La Dame du mort fut jouée et Est y mit le Valet; voulait-il annoncer à son partenaire qu'il détenait une haute carte en coeur? C'est exact, son partenaire le comprit dans ce sens: comme deuxième carte, Sud joua un petit trèfle du mort et Ouest s'empara du Roi de Sud en jouant son As.

Alors exploitant tout ce que le hasard pouvait lui offrir et donnant aussi confiance à la carte signalée, il joua une carte plus basse que son Roi de coeur; et, belle entente, la Dame d'Est prit la levée; celui-ci joua immédiatement un pique que Ouest coupa pour la levée de chute.

Ces coups des défenseurs sont subtils et compliqués, mais ils sont les seules passes pouvant ébranler des contrats comme ceux ci-dessus.

D'autre part, cette main fut aussi jouée par des déclarants de meilleure tenue qui accomplirent leur contrat par un autre coup très habile que l'on appelle le coup du ciseau, le coup qui coupe les communications entre partenaires adverses.

Et voici leur jeu. Après s'être emparé du pique, l'As de Carreau fut joué suivi du Roi. La Dame fut jouée aussi et le 5 de coeur fut écarté.

Cette levée fut coupée par Ouest, sans doute, mais elle était la seule carte qui pouvait servir de communication entre les adversaires.

Cet écart est assez typique car il constitue 2 perdants dans la même levée. En effet, si le déclarant avait fait atout comme d'autres joueurs l'ont fait, cette carte aurait été une perdante intrinsèque et aurait permis une coupe d'un pique, tandis que par ce coup, le coeur fut perdu, il est vrai, mais les défenseurs ne purent prendre la levée de coupe qui fit chuter le contrat de l'autre équipe.

La Fiat 131.
5 places, 5 vitesses au plancher...ou automatique en option!



2 ou 4 portes et station-wagon

Une routière de la classe des belles européennes, à un prix plus abordable! Pourtant elle offre en équipement standard, entre autres: volant ajustable, sièges-baquets, pneus radiaux, vitres teintées, moquette!
V'nez l'essayer chez nous!

FIAT

Retrouvez le goût de conduire!

EUGÈNE CARRIÉ AUTOMOBILE LTÉE
2107, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Forum)
937-3991

LE CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (6A)

AVIS PUBLIC

Nous convoquons, par la présente, la population de la région du Montréal métropolitain (6A) à procéder à l'élection des usagers sur le conseil d'administration de chaque établissement public du territoire, pour élire:

2 personnes, pour deux (2) ans, dans le cas des CENTRES DE SERVICES SOCIAUX

personnes, pour deux (2) ans, dans le cas des CENTRES HOSPITALIERS

personnes, pour deux (2) ans, dans le cas des CENTRES D'ACCUEIL POUR ADULTES

parents des enfants, pour deux (2) ans, dans le cas des CENTRES D'ACCUEIL POUR ENFANTS

1+1 une personne adulte *et* un parent des enfants, pour deux (2) ans, dans le cas d'un CENTRE D'ACCUEIL recevant à la fois des adultes et des enfants de moins de 18 ans

5 personnes, pour deux (2) ans, dans le cas des CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES.

CES ÉLECTIONS SE TIENDRONT:

Date : DIMANCHE, LE 23 MAI 1976
Heure : 13H.00 À 17H.00
Lieu : DANS L'ÉTABLISSEMENT MÊME, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE

LE QUORUM, lors de cette assemblée, est de : 50 personnes pour les C.S.S. et les C.H., 100 personnes pour les C.L.S.C. et aucun quorum n'est requis dans le cas des C.A. adultes et enfants.

MISE EN CANDIDATURE:

- La période des mises en candidature est du 15 avril au 7 mai 1976 et il faut :
- Etre majeur(e) ;
- Avoir reçu des services dans un établissement de santé ou de services sociaux (C.S.S.-C.L.S.C.-C.H.-C.A. adultes ou enfants) depuis les deux (2) années précédant la date de l'élection ;
- S'inscrire au moyen d'un bulletin de présentation (FORMULE no 1) dûment complété et contresigné par cinq (5) personnes d'un collège électoral de l'établissement.

Ces formules sont disponibles aux endroits accessibles au public et au bureau du Directeur général de chacun des établissements publics et devront lui être retournées avant 17h.00, le 7 mai 1976.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, communiquez avec : Le Conseil de la Santé et des Services sociaux de Montréal métropolitain (6A), 3535, Chemin Reine-Marie, Suite 520, tél. : 738-9455, poste 8.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autre Annonces Classées, en page 13

ACHATS

ACHETERAIS VOLUMES CANADIENS. Tél.: 677-3861 10-5-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE QUEBECOISE authentique, vantaux à pointe à diamant, largeur 20", longueur 54", hauteur 75". Prix: $4,200. Tél: André 322-1570 20-4-76

APPARTEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE RESPONSABLE cherche appartement bien éclairé, dans quartier calme, autour de $150. Tél: 932-2534 après 6 p.m. 17-4-76

APPARTEMENTS À LOUER

QUÉBEC: chemin St-Louis, 5 pièces luxueuses, semi-meublées, site panoramique, ascenseur, piscine, sauna, garage, épicerie salon de coiffure. $450. tout inclus. Tél: 1-688-8699 ou 1-683-9611 20-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 15, 1973, 1½ an d'usure, impeccable. $2,150. Tél: à 658-6492 17-4-76

JEEP CJ 7, 1976, automatique. Prix $5,900. Faut vendre. Tél: après 7 p.m. 1-613-235-6581. 28-4-76

VOLVO 164, 1973, 6 cylindres, injection, toit ouvrant, automatique, air climatisé, radio AM-FM, privée $2,700. Tél: 672-5874 ou 651-1904 17-4-76

BUREAUX À LOUER

LAVAL, 2 rues du Pont Viau, local à louer, subdivisé en 6 bureaux, air climatisé et stationnement. $400. par mois. Tél: 381-2703 ou 667-8598 20-4-76

ÉTUDE D'AVOCATS DÉSIRE SOUS-LOUER
4 BUREAUX
ensemble ou séparémennt
à un ou des professionnels.
Bien situés, près centre-ville et Place des Arts.
Veuillez communiquer avec:
Me G. Marceau
ou Me P. Grenier
à 866-3811
15-4-76

LA LOCATION DE BUREAUX EST UNE SPÉCIALITÉ !
CONFIEZ à des professionnels le soin de faire le magasinage pour vous . . .
Appeler: 288-3338
DÉCARIE & GAGNON
courtiers en immmeubles
Tour de l'Est
2 Complexe Desjardins
Montréal
15-4-76

CHALETS À LOUER

BROMONT: à louer saison-été, 5 pièces, eau chaude, grand terrain. près autoroute. Tél: 277-5959 17-4-76

STE-ADÈLE: 2 chambres à coucher, foyer, proximité d'un petit lac, du 1er juin au 1er octobre. $1,400. Tél: 738-3098 ou 1-229-3630 20-4-76

VAL-DAVID: Neuf, luxueux, meublé, 3 chambres à coucher, bain sauna, location: saison. Tél: Montréal 665-2540, Val-David: 1-819-322-5126 22-4-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: vacances-repos ou congé de Pâques. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-76

SAISON: mai à octobre. Lac Baulac, 50 milles de Montréal, près de Chertsey. Pour 4 personnes maximum. Chauffage électrique, foyer et grande piscine. Tél: soir 276-1147, fin de semaine 1-882-2058 17-4-76

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, genre appartement meublé, cuisinette, fille seulemen $15. par semaine Tél: 738-0207 15 4-76

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION PRIVÉE de cartes géographiques anciennes du Québec. Tél: 849-2986 après 5 p.m. 17-4-76

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE
Dans centre commercial
- Chiffre d'affaires: $100,000.
- Comptant requis à discuter.

Écrire à:
DOSSIER 134,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
15-4-76

DEMANDES D'EMPLOI

DEUX SECRETAIRES MEDICALES expérimentées accepteraient travail de soir et week-end. Tél: après 6 p.m. 255-5157 ou 666-6884 15-4-76

ENTREPRENEURS

CONTRACTEUR GENERAL: Réparations joints, brique et pierre cheminée, plastrage de ciment et stucco décoratif. Extérieur trottoirs et balcons. Tél: 676-4383 8-5-76

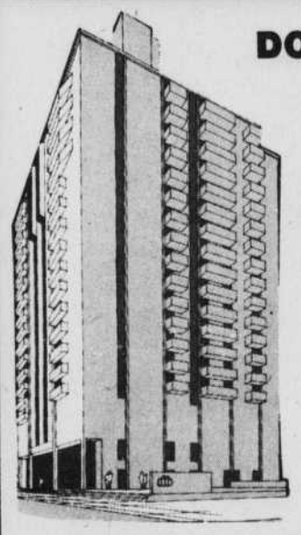
RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

SABLONS VOS PLANCHERS, prix raisonnable, expérience. Décapons aussi. Tél: 272-9253 avant 10 a.m. ou après 10 p.m. 23-4-76

BUREAUX À LOUER



DORCHESTER
ST-DENIS
ÉDIFICE MODERNE
315 Dorchester est
ESPACES À BUREAUX
7,000 pi. ca. et plus
Rez-de-chaussée:
6,000 pi.ca.

CORPORATION HYPOTHÉCAIRE MARCIL
MARCIL
GESTION DES IMMEUBLES
Roger Lazure
866-3771
15-4-76

FEMMES DEMANDÉES

L'AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC À OTTAWA
RECRUTE
SECRÉTAIRE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE
Sténographie française
et bonnes notions de
l'Anglais exigées -
salaire avantageux -

Adresser candidature avec Curriculum Vitae aux Services Administratifs de l'Ambassade:
38 Range Road
OTTAWA, Ontario
K1N 8J4
Tél: 1-613-236-7391 20-4-76

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Langue seconde

A plein temps, pour l'enseignement du français a des cadres de compagnies, dans les régions de l'Outaouais. Possibilité de voyager de Montréal ou d'Ottawa.

Qualifications:
- Certificat L.F.I.
- Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes;
- Toutes les qualifications de base d'enseignement;
- Français comme langue maternelle;
- Personnalité très dynamique;
- Age de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:
1-514-849-6236
17-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-5-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE, avec sténo pour avocat du centre-ville. Tél: 861-9613 17-4-76

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
demandée, dactylo et sténo françaises, expériementée et bilingue serait un avantage. Bureau situé près du Forum. Communiquer à:
931-3555
17-4-76

FERMES À VENDRE

AUX ACHETEURS SERIEUX: j'ai quelques fermes à vous offrir de grandeurs variant de 50 à 200 acres avec ou sans bâtiment. Pour informations, appeler le soir à 1-819-569-5682 20-4-76

ILE D'ORLÉANS
Magnifique ferme sur le St-Laurent, retraite idéale sur 185 arpents cultivés, offrant le meilleur investissement immobilier, à 12 milles du coeur de Québec. Grande maison, 5 chambres, 2 granges avec écurie, bâtisse de chenil, lac privé, machinerie.
Jean L. Crevier ou M. Farhat à 389-5871 ou soir: 728-4754 ou fin de semaine à (418) 828-2437.
IMMEUBLES ROBERT DANIELS
courtiers 20-4-76

HOMMES DEMANDÉS

GÉRANT de TERMINUS BILINGUE
Une importante entreprise américaine de transporteurs, très progressive, offre une occasion de carrière très intéressante à un individu qui possède de bonnes connaissances de ces opérations et de la vente, familier avec tous les secteurs de manutention du fret.
- Salaire au-dessus de la moyenne;
- Langue française un atout.

Faire parvenir curriculum vitae à:
DOSSIER 316,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
24-4-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTES CHERCHENT 6 ou 7 pièces, chauffé, pour 1er juillet. Secteur Outremont. Bonnes références. Tél: 277-6525 17-4-76

ADULTES DESIRENT 4 ou 5 pièces chauffées, pour juillet. Parite ouest ou nord de Montréal. Excellentes recommandations. Tél: 489-1151 17-4-76

FEMMES DEMANDÉES

CARRIÈRE DANS LA FINANCE
Secrétaire Administrative
Pour assister le Président de
DESJARDINS, COUTURE INC.
Courtiers en Valeurs Mobilières depuis 1931
Doit être douée d'une connaissance générale des affaires, bilingue et avoir de l'initiative, afin de pouvoir participer à l'administration de:
FINANCE MERCANTILE INC.
Fondée en 1960
PETROLES HOCHELAGA INC.
Fondée en 1934
Faire application par lettre à l'attention de
RENE DESJARDINS, PRESIDENT
Suite 1915, 500 Place d'Armes, Montréal
(Prière de joindre cotre curriculum vitae)
Application et entrevue traitées confidentiellement.
15-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT en HAUT
Charmante résidence détachée, 8 pièces, salon, boudoir, salle à manger, grande cuisine moderne avec dinette et foyer naturel. 4 chambres à coucher, 4 salles de bains, salle de jeux au 3e étage: maison décorée avec grand goût et en parfait état. Exclusif.
C. Réal Angers
733-7089, bur: 937-9291
LE PERMANENT, courtier
15-4-76

BROSSARD
Somptueux cottage neuf, brique et pierre-des-champs, pour homme d'affaires ou exécutif. Construction plus solide qu'à l'ordinaire comprend: 4 chambres à coucher, chambre maîtresse avec suite, 2 salles de bains complètes avec boudoir, salle à manger, salon, salle familiale avec foyer, grande cuisine avec dinette, plancher en marqueterie. Sous-sol non fini. Chauffage électrique. Garages. Une visite vous gagnera. Prix: $120,000.
Tél: **655-3717**
(pas d'agent)
15-4-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT: haut-duplex, 8½ pièces, cuisine moderne, 1½ salle de bain, balcon, garage. Occupation juillet. $550. Tél: 273-3653 15-4-76

GRANDES PIÈCES, 7½, 3e étage, sur Ste-Catherine, près du métro Pie IX, $250. pas chauffé. Libre 1er juillet. Tél: 526-6765, soir: 481-2349 17-4-76

LONGUEUIL
A 2 pas du CEGEP Edouard-Montpetit. 4 pièces, chauffé. Frais peint. Libre immédiatement. $175.
Jean-Pierre Payette
487-2302, Soir: 679-9030
20-4-76

MAISONS À LOUER

BELOEIL: maison meublée, 3 chambres, quartier tranquille, près autobus, train et centre d'achats. A louer un an. $400. Libre 1er juillet. Tél: 467-3089 20-4-76

OUTREMONT: maison détachée, possibilité bureau, 9 pièces, 4 chambres, 2½ salles de bains, garage double. Jardin. Très résidentiel. $725. immédiatement. Tél: jour 343-6285 17-4-76

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

PIEDMONT: jolie maison canadienne, 2 chambres, foyer, en montagne terrain boisé immense, 1 mille du golf. 8 minutes autoroute, 15 mai — 15 octobre. Semaine-jour 861-4013. Fin de semaine 1-227-2392 20-4-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75.

SERVICES DIVERS

AUDIO-VISUEL
Vidéo - cassettes - caméras. Noir et blanc ou couleur.
à louer
journée - semaine
Tél: **866-1519**
23-4-76

VACANCES

Vacances d'été pour votre enfant: Laurentides, chalet privé, famille. Tél: 681-4545 17-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Rue Stuart, face à un parc, **joli cottage en brique,** 9 pièces, 5 chambres à coucher, boiseries en chêne, salle à manger avec armoire encastrée, poutres apparentes, cuisine moderne, 2 balcons.
Yvonne Leblanc
733-8713 ou 739-3265
TRUST GENERAL, *courtier*
17-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SUPERBE MAISON
Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Comptant minimum: $6,000.
Contacter:
Claude Leblond
866-0268
15-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

FERME STE-THÉRÈSE
Maison idéale pour famille
Maison à différents niveaux. Salon spacieux avec foyer, salle à manger séparée. Chambre principale avec salle de bain en suite. Sous-sol fini avec 2 chambres coucher. Garage double. Terrain de 23,000 pieds carrés. Exclusif.
Judith Gratton: 687-1010 ou 336-9145.

ST-LAMBERT
"Superbe cottage"
Avec grand terrain, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, 2 foyers, beaucoup d'extras. Prix demandé: $144,500. Pour plus de détails, **Charlotte Garnier: 672-0321 ou 766-9491.** (Photo MLS).

ST-LAMBERT
Cottage brique et aluminium, 4 chambres à coucher, salle à diner, foyer, buanderie à l'étage. Garage. Très bien situé. M.L.S. $70,000. **Andrée Ferland: 465-2510 ou 671-6224.**
15-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Beau cottage, 9 pièces. **tout le charme et la solidité des vieilles maisons d'Outremont.** Foyer naturel, vitres dans plomb, boiseries et parquets superbes, 220. Petit jardin. Salle de famillee ensoleillée. Pière unique au sous-sol avec bibliothèque vitrée acajou. Idéal pour professionnel.
Exclusivité de
Mme M.A.D. Préfontaine
731-3158
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtier
735-5588 15-4-76

ST-BRUNO
Rue tranquille, central, **Cottage,** 8 pièces, 4 chambres, foyer pierre, sous-sol fini. Piscine et accessoires. Taxes basses. M.L.S. **Camille Lacoursière : 653-2496 ou 653-9970.**

Vous avez une vie sociale active. **Grande propriété style "Ranch",** bois et pierre, 9 pièces, 2 magnifiques foyers, garage double. Terrain exceptionnel. 182' de façade, 21 arbres adultes. Piscine chauffée éclairée. Dans secteur chic. **Monique Prévost: 653-2496 ou 653-0587.**

ST-BASILE
Vous cherchez une maison qui vous coûte moins que $300. par mois avec taxes et un petit comptant. 3 chambres, salon, cuisine, beau terrain ? **Appelez-moi, Rose St-Cyr Slough: 653-2496 ou 653-6807.**

FERME
ST-LUC: 102 arpents avec superbe cottage et bâtiment. 7 milles du Pont Champlain. On demande: $85,000. **Gilles Leblanc: 653-2496 ou 653-2650.**
MONTREAL TRUST, *courtier*
15-4-76

MAGNIFIQUE MAISON âgée de 60 ans, grand terrain 10,000 pieds carrés dans un futur parc au bord de l'eau, près l'Acadie. 2 revenus: 3½ — $115. bas 6 pièces. $58,500. 1271 Gouin ouest. Tél: 622-5795 20-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FRANCE
"Tourouvre"
(près de Mortagne)
Particulier vend résidence dans un site exceeptionnel, étang alimenté par rivière. Maison, 8 pièces, logement-gardien et dépendances, 8 hectares (800 acres) de terre et d'eau.
Écrire: M. Yeu, 10 rue de Taucha, 91120 Palaiseau, France, ou
Écrire: Dossier 315, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9.
15-4-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TRAVAILLEUR SOCIAL EN PSYCHIATRIE
Ouverture immédiate au Département de Psychiatrie de l'Hôpital Général d'Ottawa.
QUALIFICATIONS:
M.S.S. avec ou sans expérience. La connaissance et l'usage courant des deux langues officielles est désirable.
S'adresser à:
Officier de recrutement
Bureau du Personnel
Hôpital Général d'Ottawa
58 rue Bruyère
Ottawa, Ontario
K1N 5C8
17-4-76

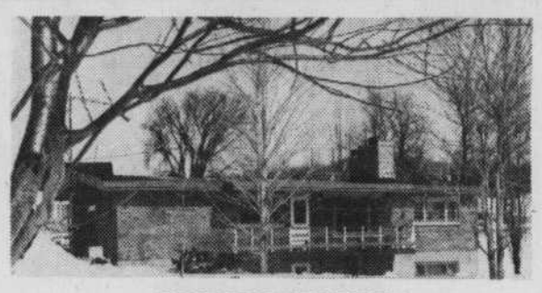
HOMMES DEMANDÉS

DIRECTEUR CAMP DE VACANCES
Période du 1er juillet au 15 août.
Situé sur le bord du Lac de Iles, Comté Labelle.
ÂGE : 25 ans et plus
Expérience en loisirs et déficients mentaux légers fréquentant ateliers protégés.
3 stages de 2 semaines
1er de 8 à 18 ans — mixte
2e et 3e : de 18 à 35 ans — mixte
Capacité de la colonie : 20 campeurs logés dans 5 chalets.
Très bien équipé — belle plage — Endroit magnifique.
Le directeur aura l'aide de 4 moniteurs, de 4 monitrices, d'une cuisinière, d'un homme d'entretien et d'un administrateur.
Téléphoner pour appointement de 9 à 12h.00 et de 1 à 4h.00 du lundi au vendredi à **681-9746** Chomedey, Laval.

ANNONCES CLASSÉES
●
SERVICE . . . IMPECCABLE
ATTENTION . . . SOUTENUE
RÉSULTAT . . . ASSURÉ
844-3361
Compétence: **Mme Turgeon**

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Vous déménagez?
Communiquez dès maintenant
avec le bureau de l'Hydro-Québec le plus près de chez vous.
Abonnés de l'Ile de Montréal: 381-4611
Abonnés de la rive Sud: 672-7520
Abonnés de Laval et de la rive Nord: 622-2500
Ainsi, nous pourrons vous assurer un service rapide et efficace.
15-4-76



CANTONS DE L'EST
FAITES OFFRE . . .
Vaste bungalow brique et pierre, 2 foyers, 3 salles de bains, construction récente, garage incorporé. Terrain paysager avec ruisseau (235,000 pi.ca.), à un mille de la sortie 58 de l'autoroute, à proximité des Lacs Magog et Argenté et des Monts Orford, Sutton, Brome . . . $38,000.

CANTONS DE L'EST
Possédez cette superbe résidence "style Canadien" en pierre-des-champs, 2 foyers, sur terrain surélevé de 200' x 200' avec une superbe vue sur le Mont Shefford et à proximité des pentes de ski de Bromont, pour si peu que $55,000.
Demandez : M. Duchesneau
Tél.: 1-372-9115 ou 1-372-6034 ou 1-378-1630
IMMEUBLES ROYAL ENRG. courtier
17-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Hazelwood: près Université Montréal, petit cottage détaché, 7 pièces, garage. Jardin.
M. Savoie: 273-3653
Audette & Audette
courtier
15-4-76

BROSSARD: luxueuse résidence, style "Ranch", construction impeccable décoration d'un goût sûr, 9 pièces, 4 chambres, salle à manger avec portes françaises séparée du salon par un foyer naturel, superbe terrasse en ciment. Terrain boisé et d'une intimité certaine. MLS. André Périard: 673-0530 ou 655-9100. Immeubles Tapis Rouge, courtiers 15-4-76

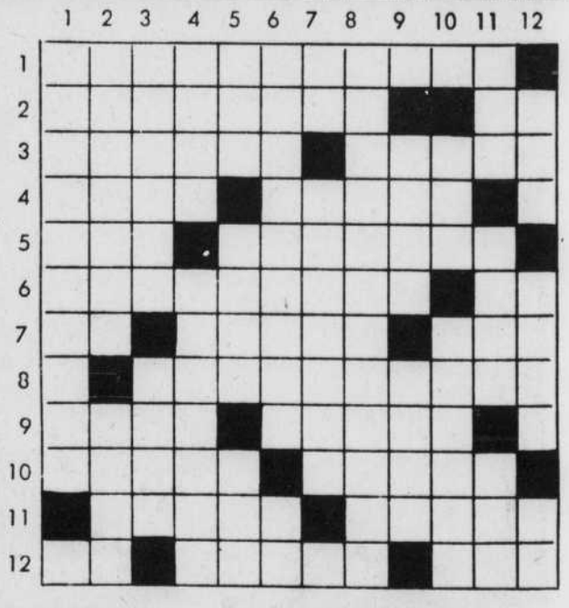
PROPRIÉTÉS À VENDRE

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur . . . J'ai ce qu'il vous faut !

A 20 minutes du centre-ville, maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Comptant minime requis.
Contacter:
Fernand Aubry
866-0268
15-4-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Qu'on ne peut publier.
2—Cochon de lait qu'on engraisse. — Rubidium.
3—Personne chargée de surveiller les intérêts d'un mineur. — Dieu marin, père des Néréides.
4—Cri des bacchantes. — Divinité mythologique.
5—Pronom personnel. — Dégagement de gaz, préalablement dissous, qui se produit au cours de la solidification de certains métaux ou alliages, et qui forme des cloques irrégulières à la surface de la partie solidifiée.
6—Dent-de-lion. — Gadolinium.
7—Erbium. — Relatif aux infractions et aux peines qui peuvent frapper leurs auteurs. — Couleur du cheval.
8—Troupe de valets.
9—Petite île. — Au billard, effet de recul.
10—Anc. contrée de l'Asie Mineure. — Qui annonce de la gaieté.
11—Galère que montait le roi ou le général des galères. — Pluie subite et passagère.
12—Bismuth. — Unité de flux lumineux. — Orient.

Verticalement
1—Mauvais temps.
2—Remuer. — Petit perroquet d'Océanie.
3—Mouffette. — Dérobe.
4—Substance concentrée dans l'urine. — Relatif à l'espace.
5—Belle-fille. — Vrai. — Bienheureux.
6—Tailler en lardons. — Éminence.
7—Deux. — Se briser par éclats.
8—Action d'annihiler.
9—Manière d'être. — Sa capitale est le Téhéran. —
10—Au Sahara, désert de pierrailles. — Elle a les cheveux blonds.
11—Époque. — Le même en nature. — Les tiens.
12—Langue, faconde. — Être éternel. — Sert à lier.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	Y	P	O	T	E	N	U	S	E	■	A
2	A	S	I	L	E	■	E	N	C	R	E	R
3	M	O	R	I	T	Z	■	R	I	O	N	S
4	E	P	A	Y	E	■	O	U	E	S	T	■
5	C	E	T	E	R	A	C	H	■	I	O	N
6	O	T	E	■	E	V	E	■	D	O	M	E
7	N	■	R	E	L	I	A	I	■	N	O	■
8	■	S	I	L	L	O	N	N	E	■	L	U
9	T	U	E	■	E	N	■	D	R	O	■	■
10	O	C	■	A	■	■	A	U	R	I	G	E
11	U	R	A	N	I	U	M	■	E	X	I	L
12	S	E	M	A	I	N	I	E	R	■	E	U

Spicer continuera de "taper" sur les ministères

par Pierre O'Neill

Le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, continuera à "taper" sur les ministères qui ne collaborent pas à l'application des programmes de bilinguisation dans la fonction publique fédérale.

Devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, M. Spicer a résumé hier les grandes lignes du rapport déposé le 31 mars à la Chambre des communes en qualifiant les progrès accomplis de "lents mais réguliers". Puis, il a prévenu les ministères et fonctionnaires irréductibles que le commissaire aux langues n'entendait pas "mettre de l'eau dans son vin mais du vin dans son eau".

Par delà les écueils qui ralentissent la marche du programme, M. Spicer constate que le climat est somme toute plus réaliste, que le gouvernement ainsi qu'un plus grand nombre de ministères commencent à "prendre au sérieux" la mission originelle du commissaire qui est de stimuler vigoureusement la progression vers l'équité linguistique fédérale. Il souligne, à titre d'exemple, que les mises en garde adressées l'an dernier aux sous-ministres par le Cabinet Trudeau ont eu pour effet de rendre plus compréhensifs et meilleurs collaborateurs ces mandarins de l'administration publique.

Aux côtés du commissaires aux langues, à la table d'honneur du diner-causerie de la Chambre, avaient également pris places le consul général de l'Allemagne fédérale, le président de la Régie de la langue française, M. Maurice Forget, l'homme d'affaires, Sam Steinberg ainsi que M. Aimé Gagné de l'excommission d'enquête Gendron sur la situation de la langue française au Québec. Le conférencier du mardi 27 avril sera le chef du PC, M. Joe Clark.

Dans son cinquième rapport annuel, le commissaire aux langues indiquait qu'à peine 11% des fonctionnaires anglophones qui ont fréquenté les cours de langue ont atteint un niveau acceptable de bilinguisme puis il recommandait de mettre désormais l'accent sur l'enseignement des langues à l'école. Il suggérait en outre une triple stratégie basée sur quatre grands principes d'action devant permettre qu'en 1986, le gouvernement fédéral puisse exiger des nouveaux gradués universitaires un minimum de bilinguisme comme pré-requis aux carrières dans la fonction publique.

Au plan pratique, le commissaire aux langues préconise des cours de formation plus utilitaires, brefs, moins coûteux, et axés sur la vie professionnelle quotidienne du fonctionnaire. Il estime que les fonctionnaires acceptés à ces cours soient "triés" sur le volet" et que tous les autres considérés "inaptes" à apprendre une langue seconde soient tout simplement éliminés. Il croit que l'opportunité devrait être donnée aux fonctionnaires anglophones de passer entre trois à six mois dans une "unité travaillant en français". (UTF)

Le gouvernement fédéral, selon M. Spicer, devrait s'engager à l'endroit des provinces quant aux fonds disponibles pour la réalisation des politiques de bilinguisme et les assurer qu'il ne se prêtera pas au "petit jeu" de menacer de retirer les fonds ou de réduire ou geler les budgets. Le gouvernement, croit-il encore, devrait annoncer que dans 10 ans, la connaissance d'usage du français deviendra pré-requis à la fonction publique pour tous les agents de l'administration.

En contre-partie, le commissaire aux langues attend des provinces qu'elles manifestent "plus de réalisme" en s'efforçant, entre autres choses, de défendre et justifier les budgets affectés par le gouvernement fédéral aux politiques de bilinguisation. "Il est important de cesser d'improviser l'avenir, il est temps de commencer à regarder plus loin que son nez."

En conclusion, le commissaire aux langues est d'avis que le climat général dans la fonction publique fédéral à l'égard du bilinguisme est nettement plus sain qu'il y a cinq ans. Et M. Spicer ajoute: "Il n'y a pas de raisons pour que les francophones se mettent à genoux et remercient le gouvernement pour ce qu'il aurait dû faire, il y a déjà cinq ans."

au fil des mots

Ce style qui est l'homme

par Louis-Paul Béguin

Un jeune lecteur qui aime écrire me demande des conseils, que j'hésite un peu à donner. Le style est une chose personnelle. Je vais quand même essayer de résumer en quelques principes ce que je crois être essentiel pour parfaire sa façon d'écrire, pour affirmer un style encore timide, quand c'est possible.

"Le style, c'est l'homme", a dit Buffon. Stendhal, lui, aimait un style pur, sec et précis. Léautaud, grand admirateur de Stendhal, raya, vers la fin de sa vie, de son Journal, toutes les expressions qu'il trouvait inutiles: en effet, pourtant, alors, etc. N'allons point jusque là.

Le style doit d'abord être naturel. Il faut écrire avec les mots que l'on connaît (Léautaud). Il faut éviter les efforts de rhétorique, le lyrisme débordant, les images ampoulées qui alourdissent la phrase.

Qu'on écrive donc sans chercher à se dépasser: j'entends par là, sans se hausser à des hauteurs littéraires qui ne "font" pas "vrai". Rares sont les écrivains qui peuvent se permettre de grandes phrases truffées de métaphores sans tomber dans la lourdeur et l'incompréhension.

Il faut rester naturel, simple et précis. Car le style ne s'acquiert qu'à la longue. Il éclôt lentement, devient une habitude d'écriture. Il est fait de connaissances, d'expériences, de tours de phrase qu'on affectionne. Il n'est, surtout, jamais déguisement. On a le style qu'on se fait. Ce n'est que lorsque la phrase vient naturellement sous la plume, qu'elle ne demande ensuite que quelques corrections, que l'on peut dire qu'on "a" un style. Le style? C'est l'absence de style. Le style se sent, tout en restant indéfinissable.

Un style agréable est empreint de trois qualités: la clarté, la précision, et la concision. Trois Grâces qui sont les dons idéals (pluriel littéraire) pour qui veut bien écrire... et être lu.

Je parlerai un jour de la littérature, de la raison qui pousse à écrire, de l'évolution de cette littérature. Pour l'instant, je donne les conseils suivants: pour la clarté de son texte, qu'on emploie des mots simples, qu'on fasse des phrases courtes, bien ponctuées. Peu d'inversions, peu de cascades (tous ces "qui" et "que" qui se succèdent sans la "respiration" d'un point). Quand je me relis, je coupe mes phrases, les dédoublant d'un point qui les aère; une idée par phrase, ou une fraction d'idée.

Pour la précision: qu'on vérifie le sens des mots dont on n'est pas très sûr. Il n'y a pas vraiment de synonymes. Stendhal l'a souvent dit. Il faut laisser aux mots le sens qu'ils ont dans le dictionnaire. Pour la concision: élaguer, élaguer! Rayer des phrases les petits mots et les clichés inutiles, les adjectifs inévitables (les matins sont toujours radieux, le soleil brille toujours fort, etc) les adverbes trop longs ou employés isolément. Valéry disait: "Quand il pleut, j'écris, il pleut." Anatole France, lui, parla ainsi du style: "Le style simple est semblable à la clarté blanche."

Le STCC l'emporte chez les techniciens de Bell

Le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC) vient à toutes fins utiles d'enlever à l'Association canadienne des employés de téléphone le mandat de représenter les techniciens de la compagnie Bell Canada.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs tentatives en vue de déloger l'ACET, une organisation indépendante souvent qualifiée de "syndicat de boutique", ont échoué en dépit des efforts déployés par les unions affiliées au mouvement syndical canadien.

Bien que tous les votes n'aient pas encore été dépouillés par le Conseil canadien des relations de travail, la victoire du STCC semble acquise. En effet, sur 9,523 bulletins de vote examinés hier, 5,731 vont au STCC et 3,685 à l'ACET; 107 votes ont été annulés. Il reste un peu plus de 2,000 bulletins à dépouiller aujourd'hui mais, dans ce contexte, l'avance du STCC paraît insurmontable.

L'un des artisans de cette victoire syndicale, Mme Marie Pinsonneault, a déclaré hier qu'elle "croyait rêver". "Chaque carte qu'on a fait signer, on l'a gagnée à la sueur de notre front", a-t-elle dit la voix tremblante d'émotion.

La bataille contre l'ACET a débuté le 13 novembre 1974 alors qu'une trentaine de syndiqués formaient un mouvement baptisé "Bloc Action" en vue de démocratiser l'association indépendante. Le mouvement devait par la suite réclamer l'aide du STCC, qui est officiellement entré en lice lors du maraudage légal, le 1er juin dernier.

Le 30 septembre, le STCC déposait officiellement sa requête en accréditation et un jugement du tribunal du travail accusait à peu près à la même époque Bell Canada d'avoir usé de pratiques discriminatoires contre le STCC pour favoriser l'ACET.

Les résultats assez flous de la campagne de signature de cartes d'adhésion syndicale devaient pousser le Conseil canadien des relations de travail à ordonner, à la fin de décembre, la tenue d'un vote secret pour départager les forces en présence.

Le scrutin a débuté le 20 février et s'est terminé le 9 avril dernier. Les syndiqués ont été invités à faire connaître leur choix par la poste et le CCRT a même dû interdire à l'ACET de faire parvenir "en bloc" les votes de ses sympathisants.

Les résultats préliminaires connus hier donnent une majorité de 60.8% au STCC.

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflues de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails; quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillerées à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbez toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des pouces superflus de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursouflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entrain et votre vivacité.

Quelques points importants concernant le service d'impôt exécutif pour compléter vos déclarations d'impôt

1. Nous complétons vos déclarations d'impôt au moment qui vous convient le mieux, dans l'intimité de notre bureau, ou du vôtre. Nous pouvons aussi aller à votre domicile.
2. Nous vous expliquerons en détails le travail accompli afin que vous soyez tout à fait au courant de la façon dont vos déclarations d'impôt ont été complétées.
3. Nous basons nos frais seulement sur la complexité de vos déclarations d'impôt, jamais sur votre revenu ou le remboursement d'impôt.
4. Nous travaillons pour économiser votre argent autant que vous à le gagner.

Vous n'avez aucune raison de payer un surplus d'impôt. Pas plus que de payer des frais onéreux pour faire compléter vos déclarations d'impôt.

SERVICE D'IMPÔT EXÉCUTIF
une division de H&R BLOCK

Sur rendez-vous seulement
1 Place Ville-Marie, Suite 3235 — Tél.: 879-1373

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

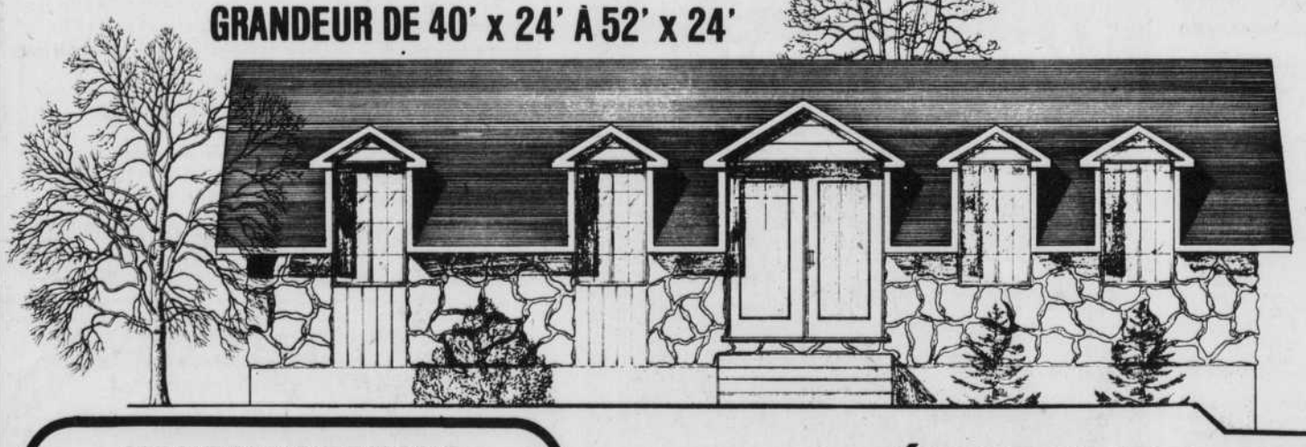
ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

Voir autres Annonces Classées, en page 12

PROPRIÉTÉS À VENDRE PROPRIÉTÉS À VENDRE PROPRIÉTÉS À VENDRE PROPRIÉTÉS À VENDRE PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRIX AUSSI BAS QUE
$16,900
GRANDEUR DE 40' x 24' À 52' x 24'

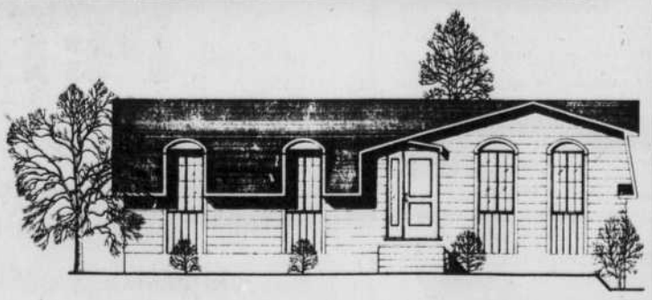
ICOMAC
LA MAISON USINÉE DE HAUTE QUALITÉ



NOUS MAINTENONS
NOS PRIX POUR LES
100 PREMIÈRES MAISONS LIVRABLES AVANT LE
1er SEPTEMBRE 1976



ÉPARGNEZ
$5000 SI VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN ET QUE VOUS DÉSIREZ FAIRE CONSTRUIRE VOTRE MAISON SELON VOS GOÛTS



ENTRE AUTRES ITEMS
NOUS INCLUONS
• ARMOIRES DE CUISINE EN CHÊNE
• ACCESSOIRES DE BAIN DE COULEUR
• CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
• FILAGE EN CUIVRE
• EMPLACEMENT POUR LAVEUSE ET SÉCHEUSE DANS LA SALLE DE BAIN
• LIVRAISON DANS TOUTE LA PROVINCE

15-4-76
ICOMAC LTÉE
3 PLACE VILLE MARIE
SUITE 123, MONTRÉAL
JE DÉSIRE PLUS D'INFORMATIONS
NOM.....
ADDRESSE.....
VILLE..... TÉL.:.....
MON TERRAIN EST SITUÉ À.....

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 16

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à transporter dans la province de Québec, pendant la période des Jeux Olympiques, plus particulièrement du 20 juin au 7 août 1976, les membres de la Sûreté du Québec dans l'exercice de leurs fonctions de surveillants de cet événement. (Règlement 19)
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les quatre jours de la première publication du présent avis.
(S) PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
1ière publication: 12 avril 1976.
2ième publication: 13 avril 1976.
3ième publication: 14 avril 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR DE BIEN ETRE SOCIAL
NO: 500-43-000290-76
& 291-76
RE: Adoption de Thomas et Andreas GRUBER
AVIS A: Jurgen Peter Gruber, présentement d'adresse inconnue;
Intimé
AVIS: Veuillez prendre avis que les requêtes en adoption pour les enfants ci-haut mentionnés ont été produites au bureau du greffier de la Cour de Bien-Etre Social pour le District de Montréal, Province de Québec, à 410 rue Bellechasse Est, et que lesdites requêtes seront présentées pour adjudication le 18 mai, 1976 à 2:30 P.M. en la Chambre du Juge Salmon.
Avis est aussi donné en vertu des Articles 21, 22 et 23 de la Loi d'Adoption du Québec, qu'une demande pour obtenir la garde d'un enfant placé pour adoption doit être faite devant ladite Cour en donnant avis à Children's Service Centre.
DATE A MONTREAL, le 12 avril, 1976. Par ordre du Greffier de la Cour du Bien-Etre Social par Mes Stewart, McKenna, PROCUREURS DES REQUERANTS."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS POUR
demande de transfert
Règlement 2C, article 2.59.1
PRENEZ AVIS qu'André Dupuis se prévalant des dispositions du règlement 2C, modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. adopté en vertu de la loi des Transports (1972, c.(55) et plus particulièrement de l'article 2.59.1 dudit règlement s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation de transférer, céder et/ou transporter tout son système de transport et plus particulièrement tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient en vertu de la clause a) du permis 20881-V des dossiers de la C.T.Q. et de la clientèle s'y rattachant en faveur de JACQUES GAGNON faisant affaires sous le nom et raison sociale de LES DEMANAGEMENTS GAGNON ENRG. et ayant une place d'affaires à sa résidence située au 5186 de la 6e avenue, Rosemont.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 Sherbrooke Est, — Place du Cercle, Montréal.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
Publications: Lundi, le 12 avril 1976
Mardi, le 13 avril 1976
Mercredi, le 14 avril 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-000-011-765
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse,
-vs-
ROBERT A. NELSON,
Défendeur,
-et-
B.L.P. CONSTRUCTION INC. & REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LAPRAIRIE,
Mis-en-cause.
PAR ORDRE DE LA COUR À
ROBERT A. NELSON
Avis vous est donné qu'une action en dation en paiement a été intentée contre vous par la demanderesse concernant le lot numéro QUARANTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT ET UN (321-47) de la paroisse de Laprairie. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure à Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) A. BEAULIEU
Protonotaire
Cour Supérieure de Montréal
REINHARDT, DESCHAMPTS & LEBEL,
500 Place D'Armes, Suite 2750
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006396-764
DAME LOUISE DENOMMEE, épouse commune en biens de Réal Martin, domiciliée et résidant au 3270 rue Hochelaga #16, dans la ville et le district de Montréal,
Requérante,
-vs-
REAL MARTIN, sans résidence connue:
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, REAL MARTIN, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la dernière publication.
Une copie du bref en séparation de corps a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation de corps, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 9 avril 1976
(S) A. BEAULIEU
Registraire adjoint
ME SUZANNE MOREAU, Avocat
400 est, rue Jarry
Montréal, P. Québec
Tél. 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-002798-762
ROSLYN DEVELOPMENTS LTD., corporation dûment constituée en vertu de la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la Ville et le District de Montréal, au 666 Ouest, rue Sherbrooke, suite 1508,
Demanderesse,
-vs-
DENIS LA PLANTE, homme d'affaires domicilié et demeurant dans la Ville et le District de Montréal, au 6430 rue Marseille et faisant affaires sous les nom et raison sociale non enregistrés de "NORTH AMERICAN MEDICAL SUPPLIES", au 1538 Ouest rue Sherbrooke, suite 208, à Montréal, District de Montréal,
Défendeur,
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, DENIS LA PLANTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration ont été laissées à la Cour Provinciale, District de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut de produire votre comparution dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à l'obtention d'un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 6 avril 1976
A. BEAULIEU, Protonotaire-adjoint
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF, SHUGAR & SEGAL
715 Carré Victoria, Suite 460
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-059215-768
DOROTHY EDNA LYONS, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.
REQUERANTE
vs
LEO ST-JEAN, autrefois résidant et domicilié à Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé LÉO ST-JEAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 9 avril 1976
A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Mes FOSTER WATT LEGGAT & ASS.,
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3301
Montréal, QUE
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

Prenez avis que la requérante-cédante J.L. Charront Ltée demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante cessionnaire Transport Roger Bénard Inc., 670 Augustin-Quintal, Boucherville, son permis no. M. 504994 D-001, qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 1, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire à la Commission des Transports du Québec, au 505 rue Sherbrooke est, à Montréal, dans les quatre (4) jorus de la première publication de cet avis.
Me Marie M. Delage
Procureur
1ère publication: 12 avril 1976
2e publication: 13 avril 1976
3e publication: 14 avril 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-001604-763
DAGENAIS & FRERES ENRG.
Demanderesse
vs
PAULO SCRAP ENRG.
et
PIERRE BRIERE
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Les Défendeurs, PAULO SCAAP ENRG et PIERRE BRIERE, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie des brefs d'assignation et des Déclarations ont été laissées à la Cour Provinciale, 10 rue Craig à Montréal, à leur intention.
MONTRÉAL, ce 25 mars 1976.
ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN SHAPIRO & FLAM
Avocats dela Demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
No: 12-059 555-767
DAME MONIQUE VERVILLE,
requérante,
-vs-
JEAN SEGUIN,
intimé
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et produire votre comparution ou contestation dens les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTREAL, 8 avril 1976
Registraire des divorces
DIVISION DE MONTREAL
BAATZ, SYLVESTRE, CYR et COHEN, Avocats.
461 St-Jacques Ouest, Local 12,
Montréal, Québec?
H3J 1H6
Tél.: 937-8943

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO 500-02-003333-767
VILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal,
demanderesse
-vs-
SHELDEN MARSMAN, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant à 2900 Henri Bourassa, app. 305, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
défendeur
IL EST ENJOINT à Shelden Marsman, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 8 avril 1976
Me Marie Paquin
275 est, rue Notre-Dame
Montréal H2Y 1C6
Procureurs de la demanderesse
Mes Péloquin, Bouchard, Badeaux et Allard

théâtre

Cette grande oeuvre qu'est "Equus"

par Adrien Gruslin

C'est toujours avec une certaine appréhension qu'on assiste à une production qui a joui, au préalable, d'une publicité tapageuse. Il peut aisément arriver que le spectacle nous apparaisse moins bons que ce à quoi on s'attendait. Heureusement *Equus* n'entrera jamais dans cette catégorie, l'oeuvre constitue bel et bien l'événement attendu, susceptible de rallier tout le monde, ce dont la reprise témoigne mieux que tout commentaire.

Peter Shaffer nous plonge dans l'univers du jeune Allan Strang comme dans un cérémonial tragique. Le psychiâtre devient le meneur de jeu de ce rituel moderne. L'entière première partie se déroule en une succession de rencontres entre le médecin et son patient, puis tous les gens susceptibles d'apporter de la lumière sur les motifs de l'adolescent: ses père et mère, Harry Dalton le proprio de l'écurie où il a commis son geste incompréhensible et Julie Mason la jeune employée de cette même écurie. Entrecoupés par de brèves reconstitutions, ces récits tendent à s'étirer parfois.

A la seconde tranche cependant, le temps s'arrête, le spectateur n'a d'yeux que pour ce qui se passe sur les planches du TNM. Dans un rituel jeu de la vérité, moment majeur de la soirée, Allan, aiguillonné par le psychiâtre, revit son sacrifice mystérieux. Digne des meilleurs récits policiers, le suspense se fait constant. L'exorcisme se révèle fascinant à plus d'un point de vue, il s'achève dans une scène démentielle grandiose pendant laquelle il crève les yeux des chevaux.

Les six chevaux stylisés sont absolument merveilleux. Les comédiens, collants bruns, tête et sabots métalliques, séduisent à chacune de leurs apparitions dans ce décor qui tient de l'écurie avec une piste circulaire, véritable enclos de pratique avec ses estrades, sa porte arrière par où entrent et sortent les hommes-bêtes. Cette réalisation de Wendell Dennis possède l'efficace grandeur des réussites.

De l'intitiale venue du cavalier - cheval - dieu - Equus marchant sur la plage alors qu'Allan avait six ans à la séquence du sacrifice en passant par les moments d'amour entre le jeune homme et les bêtes, toutes les scènes avec les chevaux forment l'élément spectaculaire le plus fascinant de la réalisation. Chacune de leurs entrées par la porte du fond, se fait avec la solennité des grands rituels. S'ils étaient restés sur les planches du début à la fin, on aurait moins perçu leur impact. Olivier Reichenbach a effectué un choix extrêmement judicieux.

Les différents réglages des mouvements des chevaux accentuent cet aspect de cérémonie. Le son des sabots d'acier sur le bois du plateau tient du véritable ballet. Le metteur en scène, assisté du Cynthia Hendrikson, a su orchestrer des mouvements stylisés élégants, minutés à la perfection. Les six exécutants, Michel Côté, Nicole Fontaine, Alain Fournier, Robert Gendreau, Cinthia Hendrikson et Jean-Marie Moncelet, sont superbes. De plus, l'apport sonore, soutenu par la belle musique enveloppante de Michel Hinton, provoque une rare fascination.

Olivier Reichenbach a fait des six personnages secondaires des témoins de chaque instant, en les laissant sur scène du début à la fin. Très présents, les six: Jacques Galipeau et Aline Caron (les parents), Lorraine Pintal (l'infirmière), Monique Mercure (le juge), Pierre Gobeil (Dalton) et Anouk Simard (Julie Mason), assistent et participent à des degrés divers. Leur apport au rituel importe surtout dans le cas de la jeune fille.

Les deux interprètes principaux se prélèvent à la hauteur de l'oeuvre. Jean-Louis Roux n'a pas fini de multiplier avec succès les incarnations différentes. Il a tout de l'attitude rassurante, humaine et légèrement autoritaire du psychiâtre moderne. Daniel Gadouas étonne, il sait allier la spontanéité du personnage à la gravité de tout son être. Son jeu constitue une véritable révélation.

Equus est une grande oeuvre, on pourrait continuer longtemps les éloges à son sujet.



Michel Côté, Daniel Gadouas et Anouk Simard dans "Equus", pièce de Peter Schaffer que le Théâtre du Nouveau Monde présentera en reprise dès demain.

la boîte à échos

Ce midi au Piano Nobile de la Place des arts, **Mario Duchesnes**, de concours avec la flûtiste Jeanne Baxtresser et un orchestre de chambre, traitera de la deuxième Suite de Bach et de la célèbre "Badinerie".

●

Du 20 au 23 avril, la Cinémathèque québécoise rendra hommage à l'**Internationales Forum des Jungen Films** de Berlin à l'occasion de son cinquième anniversaire de fondation. Outre des projections de films, on pourra assister à une conférence du critique et historien Ulrich Gregor, à la Bibliothèque nationale.

●

La Société des artistes professionnels du Québec présentera une exposition des oeuvres de **Renée Martin** et **Raymond Dupuis**, du 22 avril au 11 mai à la Galerie Signal.

●

Le groupe **Les Calchakis** se produira en spectacle à la salle Wilfrid-Pelletier, le 26 avril à 20 h 30. Les membres de ce groupe populaire jouent de 23 instruments, depuis le kena, le siku, le pinkollo et la flautilla jusqu'au antara...

●

M. Christopher Youngs vient d'être nommé à la direction de la **Banque d'oeuvres d'art** du Conseil des arts du Canada. Cet organisme dispose d'un budget annuel de $1 million.

●

Otto Bohm exposera ses oeuvres à l'Atelier Lukacs, du 25 avril au 8 mai.

●

Le septième ciel, pièce de François Beaulieu, connaît un tel succès au théâtre-midi du Théâtre du Nouveau Monde, qu'on a décidé de prolonger les représentations jusqu'au 14 mai. Suivra, une pièce de Roger Garand intitulée **Le Démon du midi**, avec Béatrice Picard et Pierre Thériault.

●

Le Musée des beaux-arts de Montréal, qui rouvrira ses portes au public le 8 mai prochain, a fait l'acquisition d'un portrait de famille exécuté vers 1796 par François Sablet dit "le Romain"; ce tableau s'intitule **Portrait de famille devant le port de Palerme**. Selon M. David Carter, directeur du musée, il s'agit du seul exemple de ce genre pour la période néo-classique dans la collection du musée montréalais.

●

Le Café **La Chaconne** (338 est rue Ontario) présentera un concert du saxophoniste André Pelchat et du pianiste Bernard Buisson, les 16 et 17 avril.

●

Dans le cadre de son opération-théâtre, la Nouvelle compagnie théâtrale présente une pièce de Claude Roussin intitulée **Moto-plus**, dans une mise en scène de Claude Des Landes, jusqu'au 12 mai. Cette pièce est présentée au théâtre du Gésu que la NCT quittera à la fin de la saison, cette salle à caractère historique devant tomber sous le pic des démolisseurs.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La grande aventure
12.00 François au paradis perdu
12.30 Les Coqueluches
1.30 Bobino
2.00 Baseball:
"Philadelphie à Montréal"
4.30 La fricassée
5.00 La vie en mouvement
6.00 Ce soir
7.00 Destination: Monde
Le Bresil
7.30 Consommateurs avertis
8.00 La P'tite semaine
8.30 Vedettes en direct
Marthe Fleurant
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Telejournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinema Canadien:
"Les dernières fiançailles" (de J.P. Lefèvre - 1973)
12.30 Cine-nuit
"La grande bagarre de Don Camillo" (comedie avec Fernandel — Franco-Italien) ■
2.30 Telejournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 A votre service
2.15 Cinema:
"Une grosse tête" (comédie de moeurs — Français 1961) ■
4.00 Capitaine Scarlet
4.30 Patofville
5.00 Voyage au fond des mers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions:
"Fils de Tarass-Boulba" (aventures — Italien 1964)
10.00 Qui dit vrai
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinema:
"Espionnage à Capetown" (Espionnage — Allemand 1966)
12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Émissions du ministère de l'Éducation
14.45 Tourlou
15.00 A même la vie
15.30 Un p'tit coup de coeur:
16.00 Si on s'y mettait
16.30 Télé-Ressources
17.30 La vie qu'on mène à l'assemblée nationale
18.00 Au coeur des mots
18.15 Mains habiles, mains agiles: Artisanat et design
18.30 Les grandes religions: "Islam"
19.00 Les conteurs d'images: Les peintres, Bertholle et Bazaine
19.30 Poste frontière Bilan Pinochet
20.30 D'un québécois à l'autre:
21.00 Au pays des lutrins: Le clown de l'orchestre; le basson.
21.30 Approche

CBMT 6

9.00 Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 The Larry Solway Show
2.00 All in the family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Mr. Dressup
5.00 It's your choice
5.30 The Partridge family
6.00 The Bob Newhart Show
6.30 The city at six
7.30 Sports of the XXXI olympiad
8.00 The great canadian culture hunt
9.00 To the sea in ships
10.30 Canadian petrochemicals
11.00 The National News
11.22 Special assignment
11.30 Montreal tonight
11.55 Don Kirshner's rock concert

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The community
10.25 Take Kerr
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Joyce Davidson Show
11.30 The Art of Cooking
12.00 Flinstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"Gunfight at comanche creek" (western—1963)
2.30 What's the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity dominoes
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Maude
8.00 Cinema:
"Hotel" (drame—1967)
10.30 As it is
11.00 The CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie:
"The Blue panther" (drame—1965)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi Driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 937-2747 "All the president's men" 1.00, 3.35, 6.10, 8.55.
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Fanny Hill meets doctor erotic" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Man and wife" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1200 St-Denis 288-2115 "Les 3 jours du Condor" 2.25, 6.00, 9.35, "Phaze IV" 12.50, 4.20, 8.00.
CANADIEN: 120 Ste-Catherine E. 525-8600 "Rapports sur infirmieres" 1.00, 3.50, 6.50, 9.45 "Le salon de massage" 2.25, 5.20, 8.20.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Un apres-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30, "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "C'est dur pour tout le monde" 1.25, 3.25, 5.40, 7.50, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Ne pour être libre" 7.30, "Funny Lady" 9.10.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Plein la gueule" 9.30, "Chinatown" 7.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke ouest 248-7395 "Bad news bears" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722 0302 "Bananas" 7.00, "Ludwig ou le crépuscule des dieux" 8.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course a l'echalote" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La flute enchantée" 7.00, 9.30. (Salle McLaren) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Cousin cousine" 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Krakatoa" 6.00, 9.40 et "Monstre de l'île en feu" 8.15.
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3303 "Film d'amour et d'anarchie" 7.15, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "No deposit no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Ave Monkland 484-3579 "Dog day afternoon" 12.50, 4.50, 9.05 et "Night moves" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145. "Le décameron" 7.00 et "The manxman" 9.30.
PALACE: 698, Ste-Catherine O. 866-6991 "Lipstick" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Bad news bears" 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40; (Salle II): "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20; (Salle III): "Emmanuelle l'anti-vierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00; (Salle IV): "Docteur Françoise Gailland" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30; (Salle V): "Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Robin and Marion" 7.15, 9.15.
PACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Sunshine boys" 12.45, 2.45, 4.50, 6.50, 8.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) — "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St. Laurent 842-5215 "He and she" 12.00, 3.00, 5.50, 8.45 "Hetero sexualis" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211 "Le monstre est vivant" 2.35, 6.15, 10.00 "Un silencieux au bout du canon" 12.45, 4.25, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "A boy and his dog" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.25.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Lipstick" 7.00, 9.45.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventure of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-1477 "The duchess and the dirtwater" 1.05, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Family plot" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 "La dernière étape" (de W. Jakubowska — Pologne 1948) 7.30 et "Jacques Brel is alive and well and living in Paris" (Denis Héroux — 1974) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 Festival du film américain. "The Bullfighter and the lady" (de B. Boetticher — 1951) 7.00 et "Riot in cell block II" (D. Siegel — 1954) 9.00.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "C'est juste un autre genre de vie" de Diane Sorel, tous les soirs 8.00 entrée libre.

sur scène

CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1229 (Centaur II) "The Divine Sarah" de J. Beyderwellen, du mardi au samedi 20 h 00, dimanche 19 h 00, matinées mercredi 13 h 00, samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Macbeth" 20 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 523-1131. Relâche.
PATRIOTE EN HAUT: 523-1131 "Ti-Guy-Doux" de Jacqueline Salvas. — semaine et dimanche 20 h 30, samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche lundi et mardi.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Gerda" de J. Schull du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi 18 h 30, 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Enrico Macias. — 20 h 30 et concerts — midi. J.S. Bach., Jeanne Baxtresser et un orchestre de chambre — 12 h. 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Un pays dont la devise est je m'oublie" J.C. Germain — tous les soirs 20 h 30. Lundi: relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-[illegible]ne O. 861-0563. "Les chaises et délire [illegible]" d'Eugène Ionesco. — Semaine 20 h [illegible], samedi 17 h 00, 21 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangeline Deusse" d'Antonine Maillet — sur semaine: 20 h. Dim.: 19 h. Relâche: lundi.

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS — POUR TOUS
PRIX LOUIS DELLUC
élu dès le premier tour à la majorité absolue
"Voilà un film différent, un film original, un film qui rend heureux". — PARIS-MATCH
"Souriant, tendre, "Cousin, Cousine", est une réussite". — L'EXPRESS
"Chez TACCHELLA, l'expression "rire aux larmes" prend tout son sens". — ECRAN
"Enfin une comédie qui a du ton, quel évènement!" — LE NOUVEL OBSERVATEUR
"Avec un réel talent, Tacchella ne se contente plus des demi-teintes; il charge et tente de tout bousculer sur son passage..." — FICHES DU CINEMA
"Victor Lanoux: un comédien à surveiller. Un acteur de la race des grands." — TELERAMA
"Dans la ligne des meilleures comédies. Avec un tel cousin, une telle cousine, la vie de famille devient une fête". — FRANCE SOIR
"Courez voir "Cousin, Cousine". — LE JOURNAL DU DIMANCHE
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
AVEC
MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOUX
ça va? oui, ça va
Cousin Cousine
un drôle de cinéma!
SALLE EISENSTEIN
14 ANS
II SEMAINE
Très beau, somptueux et déchirant
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

1. LE BOSS A RAISON.
2. LE BOSS A TOUJOURS RAISON.
MEME SI UN SUBALTERNE A RAISON.
POUR TOUS

BERNARD BLIER . FRANCIS PERRIN
C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE
CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222
1.25-3.35-5.40-7.50-10.00

théâtre du rideau vert
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
Creation canadienne
ANTONINE MAILLET
Mise en scene:
YVETTE BRIND'AMOUR
Avec
VIOLA LÉGER
GUY PROVO

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
les 27, 28, 29, 30 mai
et les 1er, 2, 3, 4, 5, 6 juin
FRANÇOIS BARBEAU
évangéline deusse
Reservations 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford 4664 rue St Denis

MONDO CANDIDO
d'après "Candide" de Voltaire
BIENTÔT!
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER

REDFORD/HOFFMAN
"ALL THE PRESIDENT'S MEN"
From Warner Bros
A Warner Communications Company
POUR TOUS
AVENUE
1224 AVE GREENE 937-2747
FAIRVIEW
TRANS CAN. S. 33 697-8095
AVENUE: 1.00, 3.35, 6.10, 8.55, FAIRVIEW-2: LE SOIR 6.15 & 9.00, SAM. & DIM. dès 1.15

UNANIME! 14 ANS
UN FILM REMARQUABLE SUPERIEUR, SAISISSANT, PUISSANT ET TRES EMOUVANT. Un film poignant, techniquement brillant. Un large tableau de décadence et de vulgarité. HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR —N.Y. News
UN FILM FASCINANT! Un jeu d'acteurs sans pareil. —NBC-TV
MEMORABLE... GRANDIOSE Un film passionnant. Un travail superbe de réalisation — ABC-TV
"★★★★!" FAITES-TOUT POUR LE VOIR! — Magazine Vogue
UN FILM D'UNE ORIGINALITE PERÇANTE, à la fois exubérant, tempétueux, gai et puissant — Gannett Newspapers
Newsweek

Avec GIANCARLO GIANNINI MARIANGELA MELATO
UN FILM d'AMOUR et d'ANARCHIE
VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
un film de LINA WERTMULLER
3e Sem.
SUR SEM.: 7.15 9.30
FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
18 ANS
L'agression
Catherine Deneuve
Jean-Louis Trintignant
Un film de Gérard Pirès
avec participation et musique de Robert Charlebois
DÈS VENDREDI!
5 cinémas LE PARISIEN 480 Ste CATHERINE O. 866-3856
5 cinémas LAVAL CENTRE LAVAL 688-7776
CHATEAU St Denis & Belanger 271-1103
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

NICOLAI PETROV
PIANISTE
DE LA LIGNÉE DE MOISIEVITCH... HOROWITZ... RUBINSTEIN.
"UN PIANISTE PRODIGIEUX"
Le Soleil
BEETHOVEN - BRAHMS
19 AVRIL 20H30
Billets: $8. $7. $6. $4. $3. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER

Le restaurant le plus typique de Montréal
La Portugaise
CASA PORTUGUESA
présente du mardi au dimanche
CLAUDE LANDRÉ

mar., merc., jeu. 9h30
sam. 8h30 - 11h30
dim. 7h - 10h
SOUPERS-SPECTACLES DANSANTS
Dès 7 heures
ARTHUR GAIPO
guitariste de réputation internationale
RAOUL DE SILVA
fado et chansons folkloriques
Artistes à venir
GEORGES COULOMBE • JULIE AREL • FRANCE CASTEL
CLAUDE LÉVEILLÉE • LUCILLE DUMONT • AIMÉ MAJOR
Faites vos réservations pour le
SOUPER DE PÂQUES
Repas d'affaires de 11h à 2h p.m.
Stationnement gratuit à l'arrière
Rés. 844-3491-92 en face de Dupuis 856 E. Ste-Catherine

La farce tourne au tragique et la satire à la fable. Jean Yanne signe sa meilleure mise en scène.
Pierre Billard - Le Journal du Dimanche
Un film à hurler de rire... Jean Yanne exerce avec de plus en plus de maîtrise son industrie dévastatrice.
Remo Forlani - RTL
Ce film, plus important que les précédents, Jean Yanne l'a réalisé avec plus de soins. On rira donc et même beaucoup...
Robert Chazal - France-Soir
en collaboration avec ckmf/fm 94.3 stereo / monteral
18 ANS
PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
CHOBIZENESSE
Un film de Jean Yanne Avec Jean Yanne et Robert Hirsch

VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
DES VENDREDI

Carrières et Professions

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

offre d'emploi

PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

temps plein

Exigences:
baccalauréat spécialisé ou l'équivalent

Traitement:
normes de la convention

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 23 avril au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3

LE COLLÈGE RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD

PROFESSEURS

FRANÇAIS 1 POSTE À TEMPS PLEIN
PHILOSOPHIE 1 POSTE À TEMPS PLEIN

TÂCHE:
Le professeur de français dispensera 9 ou 12 heures par semaine de cours de français par session.

Le professeur de philosophie dispensera 6 ou 9 heures de cours de philosophie par session.

Chacun devra compléter sa tâche en dispensant un cours de l'une ou l'autre des disciplines suivantes:
- Un cours d'histoire de l'art et esthétique I
- Un cours d'anthropologie
- Un cours de sociologie
- Un cours d'histoire (histoire des sciences et techniques ou histoire de la civilisation occidentale).

CONDITIONS PARTICULIÈRES:
Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en français ou en philosophie.

Posséder la formation et l'expérience nécessaire lui permettant d'enseigner l'une ou l'autre des disciplines mentionnées plus haut.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRES:
Selon la convention collective en vigueur.

LIEU DE TRAVAIL:
Campus Maingan, Sept-Iles

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 23 avril au:

RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT,
CAMPUS MAINGAN,
25, de la Vérendry,
Sept-Iles, Qué., Tél.: 962-9848

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL

"Centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes, qui offre des services cliniques multidisciplinaires, d'évaluation, de réadaptation et de réinsertion sociale, en collaboration avec les ressources communautaires de la région".

MÉDECINS OMNIPRATICIENS

(temps plein ou demi-temps)

PSYCHIATRES

(temps partiel)

EXIGENCES:
- Dynamiques et enthousiastes.
- Intéressés à travailler à part entière et égale avec une équipe multidisciplinaire.
- Capables d'engagement et de souplesse pour pratiquer une médecine axée sur la santé.

TRAVAILLEURS SOCIAUX PROFESSIONNELS

(Postes temporaires: temps plein et/ou demi-temps)

EXIGENCES:
- Dynamisme et innovation.
- Intérêt marqué pour une approche multidisciplinaire
- Habiletés éprouvées pour travailler en "CASE-WORK"
- Capacité de mettre à contribution le milieu du client
- Un intérêt pour des approches "BEHAVIORALES" serait un atout
- Membre de la Corporation des T.S.P. de la Province de Québec

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Si les tâches de secrétariat n'ont plus de secret pour vous et que vous possédez les qualités suuivantes:
- Discrète, dynamique, éveillée et distinguée.
- D'un esprit d'initiative et d'organisation.
- Utilisant un français impeccable et ayant une connaissance suffisante de l'anglais.
- D'une disponibilité de travail à tout épreuve.

Vous êtes exactement la candidate que nous aimerions voir se joindre à nous.

Disponibilité:
Immédiate

Salaire:
Selon la politique salariale du M.S.A.

Veuillez adresser votre candidature avant le 24 avril en soumetttant un curriculum vitae et votre plan de carrière à:

JEAN-CLAUDE TISSEUR, C.G.A.
Directeur général intérimaire,
CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL,
15,693 ouest, Boul. Gouin,
Ste-Geneviève-de--Pierrefonds, Qué.

DIRECTEUR FONDS DE PENSION

$40,000 plus

Une des plus importantes sociétés canadiennes recherche pour son siège social un directeur pour gérer son fonds de pension qui dépasse plusieurs centaines de millions.

Relevant de la haute direction, le directeur doit s'assurer que les différents fonds (actions, obligations, hypothèques et marché monétaire) soient gérés selon leurs caractéristiques et besoins actuariels propres. Il détermine la distribution des ressources financières entre les différents secteurs du fonds de pension en plus de maintenir un bon équilibre des actifs (assets mix) qui tient compte des variations des marchés et des changements dans l'économie. Il conseille et recommande à la direction des changements ou des nouvelles politiques qui améliorent le rendement tout en respectant la loi canadienne sur les fonds de pension.

Son esprit d'analyse et de synthèse lui permet d'interpréter les marchés et de prévoir les tendances dans chacun des secteurs, tout en gardant une vue d'ensemble. Intelligent et pragmatique, il sait prendre les décisions importantes. Bon communicateur, il peut présenter des rapports d'activités et établir des rapports fructueux avec un groupe de gérants de portefeuilles compétents. Il possède la personnalité et la crédibilité nécessaires pour s'insérer dans un groupe de travail. Il est habile à utiliser des systèmes de mesure permettant de calculer le rendement des divers fonds.

Le candidat idéal possède une expérience d'au moins 15 ans dans la gestion de portefeuilles plus particulièrement dans la gestion de fonds de pension, d'actions ou d'obligations. Diplômé universitaire, il est probablement un C.F.A., économiste, actuaire, C.A. ou l'équivalent, actuellement à la direction d'un service d'investissement d'une grande entreprise privée, société financière ou de fiducie. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Prière de s'adresser en toute confiance, référant au no. C6-406, à : Chambre 911 — 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 514-879-1444. Notre bureau à Toronto : Chambre 710 — 65 ouest, rue Queen, Toronto — 416-364-2306.

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

---

C.L.S.C.

SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS

Recherche le personnel suivant pour la région de Beauharnois et de Valleyfield.

Postes et description partielle des tâches :

2 MÉDECINS — 2 INFIRMIERS (ES)

Consultation médicale :
- programment et planifient les services d'urgence et les services de consultation médicale du C.L.S.C.
- participent, au sein de l'équipe multidisciplinaire à la mise sur pied des programmes de prévention et de soins.
- dipensent des services de première ligne jugés prioritaires.
- renseignent et informent sur les problèmes d'ordre sanitaire.
- élaborent un plan détaillé de distribution des services pour la période de fonctionnement : urgence, radiologie, laboratoire, consultation, transport des patients du C.L.S.C. au C.H., etc.

Soins préventifs :
- assurent l'organisation des programmes ou des activités d'hygiène publique ou de prévention médicale tels que l'immunisation, le dépistage, les services pré et post-natals et l'éducation sanitaire en milieu scolaire.

Soins à domicile :
- dispensent des soins médicaux à domicile auprès des groupes suivants :
  - personnes âgées
  - soins aux malades chroniques et aux handicapés
  - soins aux pré-hospitalisés.

Exigences particulières s'il y a lieu :
- Omnipraticiens reconnus par le Collège des médecins.
- Sensibilité à la médecine communautaire.
- Infirmières :
  - détenir, si possible un certificat en nursing clinique ou en nursing communautaire.
  - posséder une expérience de pratique en soins d'urgence ou en hygiène publique.

ADJOINT-ADMINISTRATIF

Sous l'autorité du Directeur Général, il est responsable de l'opérationnalisation des ojectifs du C.L.S.C. au plan administratif et par conséquent, il est responsable de :

Tâches spécifiques :
- la préparation des budgets.
- leur opération et leur contrôle.
- la préparation des états financiers périodiques et annuels.
- l'établissement des effets bancaires, la tenue des livres comptables.
- l'application des clauses de la convention collective, concernant les bénifices marginaux, les changements d'échelons du personnel, les programmes de retraite et d'assurance.
- les achats, l'entretien et la réparation des biens mobiliers et immobiliers.
- le contrôle des inventaires.
- la préparation des contrats.
- l'établissement des besoins matériels et financiers des différents programmes, en collaboration avec chacun des secteurs.
- l'élaboration des procédures administratives et comptables.
- il remplace le Directeur Général en son absence.
- il exécute toute autre tâche qui peut lui être confiée par le Directeur Général.

Exigences :
- aptitude à travailler en équipe multidisplinaire.
- un diplôme universitaire de 1er cycle en administration.
- une bonne connaissance des techniques comptables utilisées dans les Affaires sociales (serait un atout).
- une expérience administrative dans un établissement public ou para-public est souhaitable.
- (une expérience exceptionnelle dans la gestion pourra suppléer en l'absence d'un diplôme universitaire).
- connaissance des méthodes de gestion par objectif.

Exigence générale :
- posséder une automobile.

Fonctions générales pour tous les postes :
- organiser et amorcer la distribution des différents services du C.L.S.C.
- participer à la planification, la programmation et le développement de programmes socio-sanitaires orientés vers le traitement et la prévention.

Date d'entrée en fonction : immédiatement.

Rémunération :
- selon la formation académique et l'expérience du candidat et en conformité avec les normes de rémunération du Ministère des Affaires Sociales.

Date limite :
Faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae avant le 28 avril 1976, à l'adresse suivante :

C.L.S.C. SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS
a/s Directeur Général
110 chemin Larocque
Valleyfield, Québec, J6T 4A8
Tél.: 371-0143

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:
Bertrand Soucy

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO:
1/76

POSTE:
T.S.P. ou T.A.S.

ENDROIT:
Val d'Or

PROGRAMME:
Famille-Enfance

EXIGENCES:
Posséder un diplôme universitaire en Service social
OU
Un diplôme collégial en assistance sociale.
Posséder un minimum de 2 années d'expérience en travail social.

CONDITIONS:
Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions d'emploi selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Faire toute demande avant le 22 avril 1976 au :

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère avenue est,
Amos, Qué.

Le Renfort Inc.

Centre d'accueil et de réadaptation pour enfants et adolescents déficients mentaux requiert les services d'un:

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Nature de la fonction:

Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, aux services auxiliaires, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.

Qualifications:
- Diplôme d'études universitaires en sciences de l'éducation ou l'équivalent;
- Expérience antérieure valable dans l'administration d'un ou de plusieurs services;
- Facilité de communiquer au niveau des relations interpersonnelles, tant oralement que par écrit;
- Capacité d'analyse et de synthèse;
- Expérience au niveau d'un poste cadre dans un établissement du ministère des Affaires sociales serait un atout.

Rémunération:

Selon la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés feront parvenir, avant le 30 avril prochain, leur curriculum vitae, au:

Directeur général,
Le Renfort Inc.,
53, Place Le Renfort,
St-Luc, Cté St-Jean
Qué. J0J 2A0

DIRECTEUR SERVICE IMMOBILIER

Traitement envrion : $33,000 + avantages intéressants

Une importante société commerciale requiert les services d'un directeur pour assumer la gestion de ces immeubles.

Le titulaire aura l'entière responsabilité de l'administration et de l'entretien des immeubles en plus d'assurer la conception et l'exécution de projets de construction ou de rénovation d'immeubles. Il sera également responsable du mobilier, de l'équipement, etc . . .

Le candidat idéal est versé dans les affaires et il possède une expérience valable dans l'administration, l'entretien d'immeubles ainsi que dans la construction. Doté d'un jugement sûr, il est capable d'administrer un budget de plus de 10 millions et de coordonner les efforts de plus de 50 personnes. Habile négociateur, il présente bien et sait vendre ses idées. Il a su s'imposer par ses qualités de leader.

Une formation universitaire en administration ou en génie serait un atout. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Prière de s'adresser en toute confiance, référant au no. C6-405, à : Chambre 911 — 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 514-879-1444. Notre bureau à Toronto : Chambre 701 — 65 ouest, rue Queen, Toronto — 416-364-2306.

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

---

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche de

PSYCHOLOGUES

pour notre service Accueil & Évaluation à la Cour de Bien-Être Social.

Le Service Accueil & Évaluation est un service d'orientation et d'évaluation de court terme ou de dépannage pour les enfants en attente de comparution devant la Cour du Bien-Être Social.

Les titulaires ***évalueront*** au moyen d'entrevues et de tests appropriés, la dynamique de la ***personnalité d'enfants*** et d'adolescents sous protection de la C.B.E.S. (article 15) ou relevant de la loi des jeunes délinquants (article 20). De plus, ils rencontreront, à l'occasion, pour une meilleure compréhension et orientation du cas, les parents naturels ou substituts de l'enfant.

Les candidats à ce poste seront aptes à travailler sous pression et en collaboration avec une équipe multidisciplinaire. De plus, ils devront détenir un diplôme au niveau de la maîtrise en psychologie et posséderont une expérience dans le domaine de la criminalité et de la délinquance.

Si vous répondez à ces exigences, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 avril 1976 au:

SERVICE EMBAUCHE
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Qué.

INSTITUT MARGUERITE-BOURGEOYS — **OFFRE D'EMPLOI**

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

FONCTIONS
À l'intérieur du Service aux étudiants :
- animer, organiser et superviser les activités para-scolaires.
- promouvoir la vie culturelle et sociale du milieu.

QUALIFICATIONS
- Diplôme universitaire dans les Sciences de l'homme ou l'équivalent.
- Aptitude à travailler en équipe.

SALAIRE
Selon les qualifications et l'expérience.

Envoyer Curriculum vitae AVANT LE 26 AVRIL 1976 au :

Bureau du Personnel
Institut Marguerite-Bourgeoys
4873, avenue Westmount
Montréal H3Y 1X9

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ARGILE BLEUE

DEMANDE

UN DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Attributions caractéristiques :

A titre de directeur des services du personnel, il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement, à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation, de même qu'à l'application des conventions collectives et des politiques administratives et salariales concernant les diverses catégories de personnel.

A titre de secrétaire général, il organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la Commission et, en particulier, pour le Conseil des commissaires, le Comité exécutif et le Directeur général.

Dans les deux fonctions, il accomplit toute autre tâche que lui confie le Directeur général.

Qualifications requises :

- Une formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle, en relations industrielles ou en administration — option "personnel"), exigeant au moins seize (16) années d'études.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- Une expérience de trois (3) ans directement reliée aux fonctions à remplir, en administration du personnel ou dans un poste de cadre.
- Une bonne connaissance des activités de secrétariat général (législation scolaire et règlements du Ministère).

Conditions de travail :

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Lieu de travail :

Centre Administratif de la Commission Scolaire de l'Argile Bleue, 850 Laurier, Beloeil.

Début d'emploi : Immédiatement.

Tout candidat intéressé par la présente offre d'emploi doit faire parvenir son curriculum vitae complet pour le 27 avril 1976, au :

Service du personnel,
Commission Scolaire de l'Argile Bleue,
850 Laurier, Beloeil

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Campi Automatic Merchandising Co. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Beauharnois, Province de Québec le 2ième jour d'avril 1976, sous le numéro 156502.
Ce 7ième jour d'avril 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-057265-765
SUZANNE LAVALLEE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal
REQUERANTE
VS
FERNAND COUPAL, présentement d'adresse inconnue
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé FERNAND COUPAL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de ta REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la REQUERANTE procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 12 avril 1976
(S) C. DUFOUR
Registraire
Mes Cousineau & Beauchemin,
1843 est, rue Sainte-Catherine
Montréal
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

AVIS est par les présentes donné conformément à l'Article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964 C 275) que la garantie créée par ce certain acte de fidéicommis, comportant hypothèque, nantissement, cession et transfert exécuté par Baltek Equipment Ltd, devant le notaire Abraham Polger, le 17 décembre 1975 et enregistré au bureau du Registraire de la division d'enregistrement du District de Montréal, le 29 décembre 1975, sous le numéro 2658667 (laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de Baltek Equipment Ltd, en plus d'autres biens et actifs de ladite compagnie) est devenue exécutoire.
Michael S. Pesner,
agent du fidéicommissaire
pour ledit acte de fidéicommis.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003524-764
Midadel Development Corporation,
demandeur
-contre-
Le Curateur Public de la Province de Québec et Paolo Morello, autrefois de 8809 Lajeunesse, à Montréal et maintenant de lieux inconnus,
défendeurs
et
Le Registrateur de la Division d'Enregistrement de Laval,
mis-en-cause
Le défendeur, Paolo Morello, pour lequel copies du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissée au bureau de cette cour, est par ces présentes appelé de répondre dans un délai de trente (30) jours. A défaut par vous de produire, dans ce délai, un acte de comparution signé par vous-même ou votre procureur, jugement pourra être rendu contre vous par défaut.
Montréal, le 7 avril 1976
Claude Dufour,
Protonotaire C.S.M.
Mes Feinstein, King & Haberkorn
615 Boul. Dorchester O.
Chambre 1060
Montréal, P.Q.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Le bureau des Soumissions et adjudication des marchés, Ministère des Travaux publics, (Capitale Nationale), qui se trouve actuellement au 66, rue Slater sera transféré à compter du mardi, 20 avril 1976.

Après cette date les plans et devis seront distribués et les soumissions seront reçues au nouveau bureau à l'adresse suivante:

16e étage
L'Esplanade Laurier
Tour de l'est
140, rue O'Connor
Ottawa, Ontario
K1A 0M3

W. R. Ewing
Administrateur des Services financiers et administratifs
(Capitale Nationale)

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

POUR L'APPROVISIONNEMENT DE PARTIES DE PUISARDS

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Mme J. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 28 avril, 1976.
Les documents nécessaires pour l'approvisionnement de sections en béton et grille en fonte ronde pour puisards, peuvent être obtenues au bureau de l'Acheteur, à Côte Saint-Luc, Québec.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc pour un montant égal à 10 % de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 28 avril, 1976, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, au 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec.
Le Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
A.E. KIMMEL,
Greffier

CSR

Le 9 avril 1976

DEMANDE DE SOUMISSIONS
Service de l'Approvisionnement
APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, recevra jusqu'à 14:00 heures (heure en vigueur localement), mercredi le 5 mai 1976, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de machinerie et d'outillage pour:

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Projet: 465

B-1 Ajustage Mécanique
B-2 Ajustage Mécanique (outillage)
E-1 Foresterie
F-2 Commerce
G-1 Mécanique entretien
H-1 Hydrothermie (tolerie)
H-4 Hydrothermie (soudure & forge)
I-1 Coupe de Viande
J-1 Menuiserie — Construction
K-1 Automobile
L-1 Machinerie Lourde
Q-1 Dessins
T-1 Electrotechnique
T-2 Electrotechnique (communication, radio, T.V.)
T-3 Electronique Industrielle
X-1 Infirmière auxiliaire
YA Couture & Habillement
YA-1 Soins Esthétiques
Z-1 Mécanique Diésel

Projet: 466 AUDIO-VISUEL

Q-1 Audio-Visuel

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant de sa soumission (incluant toutes taxes), si celle-ci dépasse $2,000.00. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.
Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges à compter de 8:30 heures, jeudi le 15 avril 1976, auprès des Services de l'Approvisionnement de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, 390-3e Avenue, Shawinigan-Sud, Qué. G9N 6V7, en s'adressant à M. Fernand D. Lavergne, Régisseur des Services de l'Approvisionnement, tél. 536-2601, poste 53.
Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés, mercredi le 5 mai 1976, à 14:00 heures (heure en vigueur localement), au Centre Administratif de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, 390-3e Avenue, Shawinigan-Sud, Qué. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture. La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Jean-Louis Cloutier,
Directeur des Services Financiers
& Secrétaire Général

Transfert selon l'article 2.59.1 du rglement 2 c) — A la suite du décès de M. Jean-Paul Gadbois, les actions de la requérante, J.P. Gadbois Transport Ltée sont désormais distribuées ainsi:
2,498 actions ordinaires — Mme Céline Brière-Gadbois
1 action ordinaire — Gilles Gadbois
1 action ordinaire — Claude Gadbois
250 actions privilégiées — Mme Céline Brière-Gadbois
Michèle Gouin
Procureur
1ère parution: 12 avril 1976
2ème parution: 13 avril 1976
3ème parution: 14 avril 1976

VILLE D'OUTREMONT

A l'assemblée générale du 7 avril 1976, le Conseil a adopté les règlements:
1094 concernant l'adoption d'un Programme d'amélioration de quartier pour la partie du territoire municipal connue sous le nom de "zone de rénovation".
1095 concernant l'adoption d'un Programme de restauration pour la partie du territoire connue sous le nom de "Zone de rénovation".
1042-21 amendant le règlement de circulation numéro 1042, quant au stationnement sur l'avenue Bloomfield.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la Ville d'Outremont.
Donné en la Ville d'Outremont, ce 14 avril 1976
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 750-12-000025-76
MADELEINE JUBINVILLE
Requérante
vs
GAETAN DUBE
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La Cour ordonne à l'intimé GAETAN DUBE de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la date de la première publication de cet avis. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été laissée à votre intention au greffe des divorces du district de St-Hyacinthe. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Hyacinthe, le 3 février 1976
Michel Laroche
Registraire adjoint
Me Hélène Ste-Marie,
2340, Outremont,
Brossard, P.Q.
Procureur de la requérante.

La requérante, Transport Amédée Cayer Inc, détentrice du permis 7041-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport général — longue distance — route restreinte — Contrat.
De la frontière Québec — États-Unis — "tous les ports d'entrée" en provenance des États du New-Hampshire et du Maine à St-Pascal, pour le transport de machineries et équipement de production pour le compte P.E. Boucher Inc., de St-Pascal. Ce permis sera valide du 1er mai 1976 au 31 juillet 1976.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la publication de ce premier avis à la Commission des Transports du Québec, au 585 Boul. Charest est, à Québec.
Me Marc Delage, procureur
1ère publication: 12 avril 1976.
2e publication: 13 avril 1976.
3e publication: 14 avril 1976.

VILLE D'OUTREMONT
AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 7 avril 1976, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans la Ville d'Outremont, à l'égard d'un immeuble situé dans les zones R-C/1 et R-D/1 tel que ci-après décrites, contigues à la zone 1-1, savoir:
R-C/1 — 900 av. Rockland, lot 39 subd. 230 de l'avenue North
R-D/1 — av. Pratt de 1,000 à 1062
Avis public est donné par le soussigné Greffier de cette Ville, que, lors d'une assemblée générale tenue le 7 avril 1976, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 1044-36 intitulé "Règlement amendant les articles 3.9.3.1 et 3.9.3.2. du règlement de zonage 1044-1 pour permettre la construction sur une partie du lot 44-290 d'un bâtiment adjacent à la ligne de division entre les zones 1-1 et RC-1, ladite zone 1-1 comprenant:
chemin Bates de 7 à 69, de 20 à 90, av. Glendale de 1801 à 1819 et av. Pratt de 1065 à 1085, de 1080 à 1090 étant délimitée tel qu'il apparaît au plan annexé au règlement de zonage numéro 1044-1;
que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 7 avril 1976, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 1044-36 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398-a à 398-o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement numéro 1044-36 fasse l'objet d'un scrutin, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq (5) jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contigüe à la zone numéro 1-1, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contigüe, ou par la majorité des propriétaires de cette zone contigüe si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.
DONNÉ à Outremont,
ce 14e jour d'avril 1976.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la ville

Transports Canada — Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q. REVÊTEMENT DE LA ROUTE PÉRIPHÉRIQUE AU STATIONNEMENT ET TRAVAUX CONNEXES. AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, DORVAL, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 1B9 (636-3203), seront recues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 30 avril 1976.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, Québec.

Des informations techniques peuvent être obtenues en communiquant avec Monsieur Y. E. Khachab, Ingénieur, au numéro 636-3275.

Le Ministère ne s'engage à accpeter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transport aériens

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal
le 8 avril 1976.

Appels d'offres

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976
Case postale 1976
Montréal, Qué., Canada
H3C 3A6

Des soumissions cachetées, adressées à:

La Direction de l'Approvisionnement
Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo)
Case postale 1976
Montréal, Québec H3C 3A6

RMS No. 8811 - Fourniture d'oreillers pour le Village olympique et le Camp international de la Jeunesse.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le vendredi 23 avril 1976.

RMS No. 11840 - Entretien ménager - Centre Claude Robillard.
Ces soumissions seront reçues jusqu'à 12 heures le vendredi 23 avril 1976.

Les intéressés peuvent obtenir le cahier des charges desdites soumissions au Cojo, Bureau 014, 155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, à partir du mardi 13 avril 1976.

Nous vous signalons que les seules soumissions prises en considération seront celles présentées en duplicata, sur les formulaires fournis par la direction de l'Approvisionnement, et remplies conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans l'enveloppe-retour fournie spécialement à cet effet, à l'heure et date indiquées pour chacune des soumissions.
Le Cojo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé

AVIS
COUR SUPERIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-05-005030-760
KIN KEUNG WOO, des cité et district de Montréal, Demandeur, contre, Dame MI CHING YEUNG, de lieux inconnus, Défenderesse, et, PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, Mis-en-cause. Il est enjoint à Dame MI CHING YEUNG, à l'intention de laquelle une copie du Bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Montréal, le 8 avril, 1976. Me. HADJIS & FENG, 1117 Ste-Catherine Ouest, Chambre 706, Montréal 110, Québec, Avocats de Demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-76-19115

pour 10 h 30 a.m. heure de Montréal le mardi 11 mai 1976

Poste Châteauguay
Comté de Beauharnois

FOURNITURE DE QUATRE (4) TRANSFORMATEURS DE TENSION ET SIX (6) TRANSFORMATEURS DE COURANT 765 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de TRENTE MILLE DOLLARS ($30,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,

OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de TRENTE MILLE DOLLARS ($30,000), et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Avis d'une Requête pour Changement de Nom
Avis est par les présentes donné que Arnold Leon Betnesky, domicilié et résidant au 4052 Hingston Ave., dans la Ville et District de Montréal, mari de Naomi Sarah Engelhardt, domiciliée et résidant au 5760 Ave. Monkland dans la Ville et District de Montréal, fera une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour le changement de son nom en celui de Arnold Léon Bennett.
Montréal, le 29 mars, 1976.
Miriam Grassby,
Procureur

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-0696
DATE DE FERMETURE: pour 15 h 30
HEURE DE MONTREAL
Mardi, le 18 mai 1976.
Fourniture du plafond suspendu de la salle des machines de la Centrale LG-2

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 a.m. à 4 h 30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
19e étage
SOCIÉRÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, P. Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS ($60,000.) est requis sous forme de:

a) Chèque visé, tiré sur une banque à charte ou caisse populaire canadiennes,

ou

b) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Les termes et conditions relatifs à ce dépôt de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie, de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No 76-1050P - Fourniture et l'installation des portes et des fenêtres en aluminium, Lot no C-0850. Établissement de traitement des lettres. Projet GEP - 1470, rue Ottawa, MONTRÉAL (QUÉBEC) (Centre-ville).

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la construction de Montréal (Québec).

Date limite : Le jeudi 29 avril 1976
Dépôt : $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs
Région du Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-005807-761
MICHELE BUREAU, résidant et domiciliée à ville de Laval, district de Montréal
DEMANDERESSE
vs
CLAUDE MARTEL, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal présentement d'adresse inconnue
DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur CLAUDE MARTEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 9 avril 1976
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Me VICTOR CAYER
4980 est boul. Henri-Bourassa
suite 204
Montréal-Nord, QUE
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-005704-760
LUCILLE JEROME, résidant et domiciliée à St-Léonard, district de Montréal.
DEMANDERESSE
vs
GUY GIGUERE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GUY GIGUERE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 9 avril 1976
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Me ANDRE DECARY
3467 St-Hubert
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS est par les présentes donné que la Ville de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la quatrième session de la trentième législature, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte relativement aux matières suivantes:

1.- les annexions, en abrogeant des dispositions devenues désuètes par l'effet des articles 1a et 33 à 45 de la Loi des cités et villes;
2.- le serment d'allégeance des membres du conseil, en regard de la formule de serment modifiée en 1973 et de l'article 63 de la Loi des cités et villes;
3.- la procédure d'expropriation lors d'acquisitions de gré à gré, par la simplification du mode de règlement.
4.- les actes d'acquisition ou d'aliénation immobilière, les permis d'occupation de terrains visés par un projet de modification au zonage ainsi que l'imposition de réserves pour fins publiques conformément à la Loi de l'expropriation;
5.- la première assemblée du conseil qui suit une assemblée générale, quant à son objet;
6.- la procédure relative aux avis de motion des conseillers, en permettant le dépôt de ces avis hors séance;
7.- les modalités du vote du président d'une assemblée du conseil;
8.- les modalités du vote aux assemblées du conseil, en établissant la règle générale du vote majoritaire des membres présents, au plus grand nombre de voies concordantes;
9.- les services municipaux, en regard des remaniements administratifs effectués en vertu de l'article 132 de la charte, et vu l'intégration du service de la police à celui de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que la suppression du service des estimations par l'effet de la Loi sur l'évaluation foncière;
10.- la candidature à la mairie, en la permettant à tout électeur domicilié dans la ville depuis deux ans;
11.- la garde et la conservation du registre des règlements, par l'abrogation de dispositions désuètes relativement à la publication d'un rapport annuel par le greffier;
12.- les heures d'ouverture et de fermeture des établissements de lave-autos, par mesure supplétive à la Loi des heures d'affaire des établissements commerciaux;
13.- l'environnement urbain, quant à l'entretien, la réfection et la conservation de bâtiments dont la présence continue est essentielle à la permanence de la trame urbaine;
14.- la fermeture d'immeubles, locaux et bâtiments, à raison d'infractions répétées à la loi et aux règlements, en répartissant entre les divers services le fardeau des rapports actuellement du ressort exclusif du service de la police;
15.- la circulation des camions, en permettant au comité exécutif de l'interdire pour certaines périodes, par analogie avec le pouvoir dudit comité en matière de circulation à sens unique et de stationnement des véhicules;
16.- l'intégration du parc Mont-Royal d'une étendue de terrain adjacente au cimetière de Notre-Dame des Neiges;
17.- les traitements des membres de la Commission des services électriques, en transportant au comité exécutif le pouvoir de fixer et d'éviter ainsi de soumettre annuellement à la Régie des services publics l'approbation des modifications à ces traitements;
18.- les plans d'ensemble, par une description plus appropriée des terrains visés par ces plans et la stipulation d'une exception par concordance avec la Loi sur les biens culturels;
19.- le mode de paiement de l'eau livrée dans leurs territoires respectifs par les municipalités de Westmount, Côte St-Luc, Outremont et Ville St-Pierre;
20.- les travaux permanents d'égout, de pavage et de construction des voies publiques, par la stipulation de diverses modalités techniques;
21.- le budget des dépenses imprévues d'administration, en établissant, pour les crédits utilisables aux fins desdites dépenses, un rapport proportionnel sur la base du revenu affecté au Crédit pour dépenses contingentes;
22.- l'intérêt sur le coût d'une amélioration locale, en référant au taux fixé annuellement par le conseil pour chaque exercice lors de la déposition du budget;
23.- le budget, au chapitre des dépenses générales d'administration, en permettant l'affectation des crédits disponibles à ce titre à d'autres postes dudit budget;
24.- le mode de signature de certains actes et documents de routine, en allégeant le fardeau imposé à certains officiers de la ville à cet égard, notamment, la signature du maire sous forme lithographiée sur les effets négociables;
25.- la taxe foncière, d'une part en supprimant le plafond de cette taxe, et, d'autre part, en la combinant le cas échéant, avec une surtaxe maximum de vingt-cinq pour cent (25%) sur la base d'un excédent que détermine le conseil;
26.- les subventions aux travaux de restauration, dans le sens d'une augmentation, eu égard aux nouvelles politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement;
27.- l'indemnité de relocalisation aux occupants de bâtiments résidentiels, évacués parce que devenus impropres à l'habitation;
28.- la création d'une corporation sans but lucratif pour l'administration d'immeubles d'habitation;
29.- l'engagement à comparaitre des prévenus devant la Cour municipale, en éliminant le délai préfix actuel de deux (2) jours eu égard aux politiques de mise en liberté des prévenus avant leur comparution;
30.- certaines manières relatives à la circulation, notamment: le dépôt du billet de contravention sur le véhicule, l'effet du paiement libératoire lors d'une telle contravention, le mode d'assignation en Cour municipale des prévenus d'infractions à la circulation dont l'adresse est inconnue, et le mode d'exécution des jugements en résultant;
31.- les infractions aux règlements sur la pollution et le bruit;
32.- un mode simplifié de clôture des dossiers de la Cour municipale à l'égard desquels aucune procédure utile n'est praticable;
33.- la terminologie relative aux pouvoirs d'emprunt de la ville, par l'emploi d'une formulation plus générale et plus adaptée aux transactions sur "effets négociables";
34.- la nomination des huissiers de la Cour municipale;
35.- le pouvoir de gel du comité exécutif en matière de permis lors d'un projet d'amendement à un règlement de zonage;
36.- la fonction du vérificateur;
37.- le commerce des bicyclettes et du bric-à-brac;
38.- les pouvoirs de réglementation de la ville relatifs aux différents types de véhicules hippomobiles, notamment, en matière de circulation, taxation, conduite, entretien, permis, stationnement;
39.- la circulation sur les voies cyclistes;
40.- l'émission de permis spéciaux de nature temporaire durant la période des Jeux olympiques;
41.- l'expropriation par la ville d'un immeuble lui appartenant;
42.- la signature des mandats d'emprisonnement par le greffier de la Cour municipale;
43.- les garderies dans les zones résidentielles;
44.- les concordances qui s'imposent en regard de certaines lois ou modifications récentes à des lois du parlement du Canada (ex.: Code criminel) et de l'assemblée nationale (ex.: Loi sur les biens culturels, Loi de l'expropriation, Loi sur l'évaluation foncière, Loi de la COmmunauté urbaine de Montréal, Loi des transports, Loi d'administration financière, modifications de la Loi de l'instruction publique, du Code de procédure civile, de la Loi des cités et villes);
45.- diverses autres modifications de concordance;

et toute autre matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Les agents et procureurs de la
Ville de Montréal
PÉLOQUIN, BOUCHARD, BADEAUX et ALLARD
Hôtel de Ville
Le 19 mars 1976.

Le Canadien arrache difficilement une deuxième victoire aux Black Hawks

par François Lemenu

Deux buts d'Yvan Cournoyer et Jacques Lemaire comptés en l'espace de 14 secondes durant un jeu de puissance en deuxième période ont permis au Canadien de Montréal de vaincre les Black Hawks de Chicago 3-1, hier soir au Forum, et de prendre une avance de deux parties en quarts-de-finale de la Coupe Stanley.

Contrairement à dimanche, alors que le Canadien l'a emporté aisément, la victoire d'hier fut obtenue au prix de nombreux efforts. Non pas que les Hawks aient joué un match irréprochable, les joueurs du Tricolore ont simplement manqué d'inspiration, préférant, pendant 60 minutes, lancer la rondelle en zone rivale, dans l'espoir de la récupérer.

La tactique, utilisée abusivement, n'a apporté aucun résultat tangible, si bien que le match fut souvent une succession de jeux sans suite.

L'arbitre Dave Newell a sévi à la moindre occasion, au début de match, si bien que les deux formations ont mérité six punitions chacune durant le seul premier vingt. Et c'est pendant une punition à Murray Wilson que les Hawks ont marqué leur unique filet des séries contre le Canadien: Darcy Rota a en effet déjoué Ken Dryden, en faisant dévier un lancer au défenseur Bill White, décoché depuis la ligne bleue.

La présence de White dans l'uniforme des Hawks avait, du reste, de quoi surprendre. Blessé à un genou. Il devait prendre l'avion hier en direction de Chicago. Mais à 18 h, il est allé voir l'entraîneur Billy Reay, qui lui avait retenu deux billets d'avion. Au lieu de quitter Montréal, il a avisé son pilote qu'il jouerait contre le Canadien.

Sans lui, il est permis de croire que le Tricolore aurait pénétré en zone rivale avec plus de facilité, car ni Keith Magnuson ni Phil Russel n'ont été à la hauteur de la situation, hier. Magnuson souffre toutefois de maux au dos et son entraîneur a laissé entendre qu'il ne l'aurait pas utilisé s'il ne s'était pas s'agi d'un match éliminatoire.

Jean-Pierre Bordeleau aurait pu modifier l'aspect de la rencontre en deuxième période, s'il avait marqué après s'être présenté seul devant Ken Dryden. "J'ai fait ce que je voulais faire: j'ai feinté à gauche, puis à droite, mais je n'ai pas soulevé suffisamment la rondelle. Six pouces plus haut et je marquais," a-t-il expliqué.

Puis deux punitions à Russell et à Hubert Martin ont permis au Canadien de prendre les devants. Russell a d'abord mérité une punition pour avoir retenu, puis Martin fut presque aussitôt chassé du match pour avoir immobilisé la rondelle.

"C'est un jeu qui a été fait 200 fois cette saison et jamais une punition n'a été infligée," a lance Reay, un peu dégoûté.

Quoi qu'il en soit, le Canadien a bénéficié d'un avantage numérique de deux hommes pour marquer son premier but. Yvan Cournoyer, à l'embouchure du filet, a trompé Tony Esposito d'un lancer haut qui a frôlé la barre horizontale. Et 14 secondes plus tard, Lemaire faisait dévier une belle passe de Cournoyer, dirigée depuis le coin de la patinoire.

Guy Lafleur joue nerveusement depuis le début des éliminatoires. Veut-il trop bien faire après avoir remporté le championnat des pointeurs, c'est possible. Le but qu'il a marqué en troisième période sera peut-être salutaire car hier, nerveux, tendu, il se débarrassait de la rondelle comme si elle était porteuse d'un germe.

Son trio devra présenter un jeu plus cohérent à Chicago, puisque les Hawks, sans rien transcender hier, ont donné l'impression d'une équipe qui retrouvait graduellement ses moyens.

Et même dans la défaite, Billy Reay n'était pas affligé outre mesure: c'est signe qu'il croit encore en ses Hawks.

Sabres et Flyers victorieux

Les Kings surprennent les Bruins en surtemps

(D'après AP) — Les Sabres de Buffalo, en prolongation, ont remporté 3-2, hier soir, le deuxième match de leur série contre les Islanders de New York, grâce à un but de Danny Gare, à 14:04 en "quatrième période". Pendant ce temps, à Philadelphie, les Flyers ont infligé un revers de 3-1 aux Maple Leafs de Toronto, s'assurant deux autres points dans le classement des finales de la Coupe Stanley, et les Kings de Los Angeles, la surprise de la soirée ont défait les Bruins de Boston, en supplémentaire, grâce à un but de Butch Goring qui a porté le score à 3-2.

D'abord le but de Goring: il a résulté d'une passe de Mike Murphy, à 27 secondes en prolongation. Ce but était la conséquence d'un avantage numérique survenu dans le cadre d'une punition imposée à Dallas Smith, à 19:09 en troisième. C'était la première défaite des Bruins en 22 parties à domicile.

A Buffalo, le but gagnant de Gare a complété une stratégie du centre Don Luce, celui qui a marqué le but victorieux dans le premier match de la série contre les Islanders. Gare a ainsi enregistré son deuxième but victorieux dans les séries cette année, mettant aussi fin à la plus longue prolongation jamais disputée par les Islanders. Le but de Gare procure de même à son équipe une fiche à vie, en prolongation, de sept victoires contre une défaite.

Enfin, à Philadelphie, les Flyers de Philadelphie ont facilement disposé des Leafs, pour la deuxième fois consécutive. Les artisans de la victoire du Philadelphie ont été en grande partie Ross Lonsberry et Don Saleski, auteurs de deux buts rapprochés en deuxième vingt, et l'escouade défensive des Flyers, surtout dans cette période, alors que les Leafs n'ont pu arriver à marquer au cours d'un avantage numérique de deux hommes long d'une minute et 50 secondes. De fait, les Leafs n'ont effectué que cinq lancers au but de Bernard Parent au cours des sept avantages numériques que leur ont accordé les Flyers au cours du match.

Dave Schultz, surtout renommé pour son assiduité au banc des punitions, a ouvert le pointage pour les détenteurs de la Coupe Stanley, tard en premier vingt, après avoir occupé la défensive adverse, alors que Bobby Clarke lui préparait le terrain de l'autre côté de la patinoire.

Borje Salming a seul réussi à déjouer Bernard Parent hier soir, alors que ses défenseurs assuraient au gardien encore mal remis d'une opération au dos une protection aussi efficace que lundi soir.



Le nouveau gérant des Expos de Montréal, Karl Kuehl, salue la foule qui est venue nombreuse souhaiter la bienvenue à ses favoris, hier midi, sur la place du Complexe Desjardins. (Photo Alain Renaud)

Les Expos prennent un premier bain de foule au Complexe Desjardins

Comme chaque année depuis 1969, les Expos de Montréal entreprennent leur saison avec un optimisme prudent. Mais alors que sous le règne de Gene Mauch il était de tradition de lancer un slogan qui serait repris durant la saison, selon les succès ou trop souvent les déboires de l'équipe, Karl Kuehl, son successeur, a préféré s'en tenir, compte tenu de la valeur de sa formation, à des généralités lorsqu'il fut présenté, hier, au Complexe Desjardins, en compagnie de ses joueurs et instructeurs.

Les Expos ont pu ainsi prendre un premier bain de foule à Montréal. Plusieurs centaines d'amateurs de baseball se sont en effet massés le long des différentes promenades surplombant la place du Complexe Desjardins. La cérémonie fut brève, le temps seulement de présenter les joueurs au public.

Kuehl aurait eu mauvaise grâce d'agir autrement car il a hérité d'une équipe jeune dont l'avenir restera en partie hypothéqué par la transaction qui a fait passer l'an dernier Ken Singleton et Mike Torrez aux Orioles de Baltimore contre Dave McNally et Rich Coggins. Le premier a lancé quelques matches avant d'abandonner le jeu, tandis que le second a été vendu aux Yankees de New York après quelques présences seulement dans l'uniforme des Expos.

En raison de cet échange malheureux, dont le président du conseil d'administration de l'équipe, M. Charles Bronfman ne s'est pas encore remis, le nouveau gérant a perdu presque toute marge de manoeuvre, si bien qu'il devra faire preuve de beaucoup d'imagination et aussi d'intuition dans le choix de ses joueurs.

Déjà au camp d'entraînement, Kuehl a laissé entendre qu'il abandonnerait le système d'alternance préconisé par son prédécesseur, et qu'il déterminerait son alignement défensif selon les succès offensifs de chacun.

Les Expos ont perdu leurs deux premiers matches de la saison contre les Mets à New York aux comptes fort serrés de 3-2 et 1-0. Dimanche, Kuehl a procédé à d'importants changements, envoyant Nate Colbert, Jerry White et Bombo Rivera au champ extérieur, et Cary Carter derrière le marbre. La décision a porté fruit puisque les Expos l'ont emporté 7-6. Et après ce premier succès, Kuehl a l'intention de faire appel aux mêmes joueurs cet après-midi contre les Phillies de Philadelphie. Steve Rogers, des Expos, sera alors opposé à Jim Lonborg. Le champ intérieur sera composé de Mike Jorgenson, Pete Mackanin, Larry Parrish et Tim Foli.

Les Phillies ont perdu leurs deux premiers matches de la saison contre les Pirates de Pittsburgh. Ces deux échecs ne sont pas cependant une indication de la valeur de l'équipe. En effet, les joueurs de Danny Ozark sont de sérieux prétendants au titre de la section est de la Ligue nationale en raison notamment de leur puissante offensive. Greg Luzinski et Mike Schmidt sont susceptibles de cogner 40 circuits chacun, et si Dick Allen frappe avec l'autorité qu'on lui a déjà connu, les Phillies posséderont les troisième, quatrième et cinquième meilleurs frappeurs du baseball.

Les Phillies ont également une défensive solide avec Dave Cash et Larry Bowa au champ intérieur, ainsi qu'un personnel de lanceurs adéquat, surtout depuis qu'ils ont acquis le vétéran lanceur Jim Kaat, qui a fait carrière dans la Ligue américaine avec les Twins du Minnesota et les White Sox de Chicago.

L'Américaine aurait trouvé la solution

TORONTO (CP) — Selon le Globe and Mail, la Ligue américaine de baseball est prête à mettre à l'affiche 40 parties à Washington, la saison prochaine, en retour d'une concession à Toronto. Le quotidien torontois révèle que le commissaire du baseball M. Bowie Kuhn, rencontrera aujourd'hui M. Lee McPhail, président de la Ligue américaine, à Chicago, afin de discuter la proposition.

Selon les termes de la proposition, les Orioles de Baltimore disputeraient 14 de leurs 81 parties à domicile au Stade Kennedy de Washington. Chacun des 13 autres clubs de la Ligue élargie y disputerait deux de ses parties à domicile.

Le 1er avril, Kuhn a décidé que l'Américaine devrait trouver une formule dotant Washington de baseball professionnel, si elle ne voulait pas perdre Toronto à la Nationale. La LNB a demandé à Kuhn de prendre position dans l'affaire après que deux de ses constituantes aient failli à l'unanimité nécessaire à une expansion de ses cadres.

Les Phillies de Philadelphie et les Reds de Cincinnati se sont érigés contre la proposition d'expansion de la LN à Washington et Toronto. La Ligue américaine, après avoir donné à Seattle une concession, à la suite d'une poursuite qui aurait pu lui être fort coûteuse, en a donné une autre à Toronto le 26 mars dernier.

Le Globe révèle aussi que la proposition, qui sera discutée aujourd'hui, remet l'organisation des matches à Washington entre les mains des Orioles, qui seront dédommagés de leurs frais par la Ligue. L'équipe de Baltimore serait l'équipe visiteuse pour plusieurs, mais pas pour toutes les parties disputées dans la capitale américaine.

Le contrat avec le Baltimore's Memorial Stadium autorise les Orioles à disputer 11 matches dans un autre stade. Mais le président de l'équipe, Jerold Moffberger, se dit prêt à demander à la commission du stade un changement permettant aux Orioles les trois autres parties à l'extérieur nécessaires à la LAB.

Québec entame une poursuite au criminel contre Rick Jodzio

Rick Jodzio, des Cowboys de Calgary, a été accusé hier après-midi à la Cour des Sessions de la paix du district de Québec d'avoir causé des lésions corporelles à Marc Tardif, des Nordiques de Québec, dans l'intention de le blesser, contrairement aux dispositions de l'article 288 du Code criminel.

Cette accusation rend Jodzio passible d'une peine maximum de 14 ans de pénitencier. Une sommation lui sera délivrée dans les prochains jours à Calgary et le joueur des Cowboys devra se présenter en cour le 13 mai prochain pour répondre de cette accusation.

Par ailleurs, le directeur exécutif de l'Association mondiale de hockey, M. Ben Hatskin, a annoncé hier qu'une réunion aura lieu ce matin à 7 h, à Winnipeg, afin de trouver une solution au problème provoqué par la violente bagarre qui a marqué le match de quarts-de-finale entre les Nordiques et les Cowboys, dimanche soir, au Colisée.

La réunion devait se tenir à Calgary, mais Hatskin a modifié son projet, expliquant que les discussions se poursuivraient à Calgary si aucune entente n'intervenait à Winnipeg. Le directeur général des Nordiques, Maurice Filion, a annoncé que les officiels et les joueurs de l'équipe seront à Winnipeg à temps pour la réunion.

Le président des Nordiques, M. John Dacres, avait précédemment déclaré hier que son équipe ne se rendrait pas à Calgary disputer le troisième match de la série quarts-de-finale, ce soir, contre les Cowboys, avant que les dirigeants de l'Association mondiale de hockey ne rendent compte de l'ultimatum qui leur a été adressé, lundi.

"Les Nordiques ne quitteront pas Québec avant que la ligue n'ait prise une décision finale qui nous satisfasse," a dit M. Dacres.

Les Nordiques avaient en effet menacé la direction de l'AMH de se retirer de la série contre Calgary si le circuit ne donnait pas suite à trois exigences: la suspension à vie de Rick Jodzio de l'AMH; la suspension de Joe Crozier comme entraîneur et gérant général des Cowboys d'ici la fin des séries éliminatoires; et la démission de Bud Poile de son poste de vice-président de l'AMH.

Cet ultimatum faisait suite aux événements qui ont marqué le match de dimanche soir au cours duquel Rick Jodzio s'est attaqué à Marc Tardif.

hockey

Coupe Stanley
(Quarts-de-finale, 4-de-7)

Dimanche
Montréal 4, Chicago 0
Boston 4, Los Angeles 0
Buffalo 5, Islanders NY 3
Lundi
Philadelphie 4, Toronto 1
Hier soir
Montréal 3, Chicago 1
Los Angeles 3, Boston 2
Philadelphie 3, Toronto 1
Buffalo 3, Islanders NY 2
Jeudi
Montréal à Chicago
Philadelphie à Toronto
Boston à Los Angeles
Buffalo à Islanders NY
Dimanche
Montréal à Chicago
Philadelphie à Toronto
Boston à Los Angeles
Buffalo à Islanders NY

Coupe Avco
(Séries demi-finales)
Hier soir
San Diego à Phoenix
Ce soir
Winnipeg à Edmonton
Québec à Calgary

Ligue Majeure du Québec
(Séries demi-finales, 4-de-7)
Lundi
Québec 4, Cornwall 3
Ce soir
T.-Rivières à Sherbrooke
Cornwall à Québec

COUPE STANLEY

	pj	g	p	pp	pc	pts
Série "E"						
MONTRÉAL	2	2	0	7	1	4
CHICAGO	2	0	2	1	7	0
Série "F"						
PHILADELPHIE	2	2	0	7	2	4
TORONTO	2	0	2	2	7	0
Série "G"						
BOSTON	2	1	1	6	3	2
LOS ANGELES	2	1	1	3	6	2
Série "H"						
BUFFALO	2	2	0	8	5	4
ISLANDERS NY	2	0	2	5	8	0

COUPE AVCO

Série "A"						
WINNIPEG	2	2	0	12	7	4
EDMONTON	2	0	2	7	12	0
Série "B"						
CALGARY	2	2	0	11	5	4
QUEBEC	2	0	2	5	11	0
Série "C"						
N.-ANGLETERRE	3	3	0	14	6	6
CLEVELAND	3	0	3	6	14	0
Série "D"						
SAN DIEGO	2	1	1	6	5	2
PHOENIX	2	1	1	5	6	2

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Série "E"						
QUÉBEC	3	3	0	12	7	6
CORNWALL	3	0	3	7	12	0
Série "F"						
SHERBROOKE	2	2	0	18	11	4
TROIS-RIVIERES	2	0	2	11	18	0

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

sommaires

Coupe Stanley

Canadien 3, Black Hawks 1

1ère période

1—CHICAGO: Rota (1)
White, Redmond 3:55
Pénalités: Gainey M 0:31; Rota C, Roberts M 1:28; Wilson M 2:37; Magnuson C 4:04; Tremblay M, Magnuson C 6:35; Lambert M 7:10; White C 11:27; Russell C 16:54; Lapointe M 18:20; Tallon C 19:14.

2e période

2—MONTREAL: Cournoyer (1)
Lafleur, Shutt 14:51
3—MONTREAL: Lemaire (1)
Lambert, Cournoyer 15:05
Pénalités: Magnuson C 8:08; Russell C 13:01; Martin C 14:18; Robinson M 15:39.

3e période

4—MONTREAL: Lafleur (1)
Mahovlich 0:12
Pénalités: Russell C 7:17; Lambert M 8:28.

Tirs au but

Chicago ..... 9 5 8—22
Montréal ..... 5 10 14—29
Gardiens: Esposito C; Dryden M.
Assistance: 16,169.

Kings 3, Bruins 2

1ère période

1—BOSTON: Ratelle (3)
Bucyk, Hodge 5:53
Pénalités: Hutchison (LA) 3:49; Milbury (B) 15:03

2e période

2—LOS ANGELES: Dionne (1)
Hutchison 3:08
3—BOSTON: Bucyk (1)
Hodge, Ratelle 14:41
Pénalités: Corrigan (LA) 13:04; Zanussi (B) 15:42; DeMarco (LA) 18:40

3e période

4—LOS ANGELES: Dionne (2)
Murdoch, Murphy 6:53
Pénalités: Smith (B) 5:47; Hutchison (LA) 9:57; Smith (B) 19:09

Prolongation

5—LOS ANGELES: Goring (1)
Murphy, Murdoch 0:27
Aucune pénalité.

Tirs au but

Los Angeles: ..... 4 10 7 2—23
Boston: ..... 11 9 10 0—30
Gardiens: Edwards (LA); Cheevers (B).
Assistance: 13,942.

Flyers 3, Maple Leafs 1

1ère période

1—PHILADELPHIE: Schultz (1)
Clarke 15:54
Pénalités: Dornhoefer P 1:35; Kelly P 3:21; Boutette T 11:56; Dupont P 19:35.

2e période

2—PHILADELPHIE: Lonsberry (1)
Bridgman, Jim Watson 4:24
3—PHILADELPHIE: SAleski (1)
Kindrachuk, Goodenough 5:34
4—TORONTO: Salming (2)
McKenny 18:18
Pénalités: Bridgman P mineure double, Williams T, Boutette T 9:37; Bladon P 11:27.

3e période

Aucun but.
Pénalités: Clarke P 0:19; FergusonT 6:22; Dupont P 7:40; Walker T, Schultz P mineure double 19:50.

Toronto	10	11	11	—32
Philadelphie	9	8	10	—27

Gardiens: Thomas T; Parent P.
Assistance: 17,077.

Sabres 3, Islanders 2

1ère période

1—BUFFALO: Spencer (1)
Gare, Gogolin 10:27
Pénalités: D. Potvin I 1:57, Lewis I, Perreault Buf 2:10, Gare Buf 4:04, Howatt I 11:62, Gillies I 14:38, D. Potvin I 18:22.

2e période

2—BUFFALO: Luce ()
Fogolin, Gare 2:05
Pénalités: Nystrom I, Schoenfeld Buf mineures, majeures 8:11, Martin Buf 9:45, Marshall I 12:43, D. Potvin I 12:11, Martin Buf 18:46.

3e période

3—ISLANDERS: D. Potvin (1)
J. Potvin, Trottier 13:07
4—ISLANDERS: Parise (2)
D. Potvin, St-Laurent 18:56
Pénalités: St-Laurent I 9:56, Fogolin Buf 11:25.

Prolongation

5—BUFFALO: Gare (3)
Luce 14:04
Aucune pénalité.

Tirs au but

Islanders: ..... 10 8 11 0—29
Buffalo: ..... 18 9 11 5—43
Gardiens: Smith, I; Desjardins, B.
A: 16,433.

baseball

Ligue Nationale
Lundi
Houston 5, San Francisco 0
San Diego à Los Angeles, remis
Hier soir
Pittsburgh 14, St-Louis 4
Chicago 5, New York 4
Cincinnati 6, Atlanta 1
Houston 2, San Francisco 1
San Diego à Los Angeles
Aujourd'hui
Philadelphie, Lonborg (0-0) à Montréal, Rogers (0-1), 14 h 15
New York, Seaver (1-0) à Chicago, Burris (0-1), 14 h 30
San Francisco, Caldwell (0-0) ou D'Aquisto (0-0) à Houston, Dierker (0-1), 20 h 35
San Diego, Jones (1-0) à Los Angeles, Sutton (0-1), 22 h 30

Ligue Américaine
Lundi
New York 3, Baltimore 0
Texas 5, Oakland 1
Cleveland à Boston, remis
Hier soir
Milwaukee 1, Détroit 0
Boston 7, Cleveland 4
Chicago 4, Minnesota 1
New York 7, Baltimore 1
Texas 3, Oakland 1
Californie à Kansas City
Aujourd'hui
Chicago, Wood (1-0) à Minnesota, Decker (0-1), 14 h 15
Cleveland, Bibby (0-0) à Boston, Jenkins (0-1), 15 h
Californie, Tanana (0-1) à Kansas City, Leonard (0-0), 20 h 30
Oakland, Blue (1-0 à Texas, Perry (1-0), 20 h 35

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
Section Est				
PITTSBURGH	3	0	1.000	—
CHICAGO	3	1	.570	½
NEW YORK	2	2	.500	1
MONTREAL	1	2	.333	2
ST-LOUIS	1	3	.225	2½
PHILADELPHIE	0	2	.000	2½
Section Ouest				
CINCINNATI	4	0	—	
SAN FRANCISCO	2	2	.500	2
ATLANTA	2	2	.500	2
HOUSTON	2	3	.400	2½
SAN DIEGO	1	2	.333	2½
LOS ANGELES	0	2	.000	3

LIGUE AMERICAINE

	g	p	moy.	diff.
Section Est				
NEW YORK	3	1	.750	—
MILWAUKEE	2	1	.667	½
DETROIT	1	1	.500	1
BOSTON	2	2	.500	½
BALTIMORE	2	3	.400	1½
CLEVELAND	0	2	.000	2
Section Ouest				
TEXAS	4	1	.800	—
OAKLAND	3	2	.600	½
CHICAGO	2	0	1.000	½
MINNESOTA	1	3	.225	2
KANSAS CITY	0	1	.000	2
CALIFORNIE	0	3	.000	3

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

montréal

Faible activité

Les cours avaient une tendance à la hausse hier sur un marché léger, à la Bourse de Montréal. Le virement en fermeture atteignait 444,900 actions, à comparer à 1,059,700 la veille.

L'indice composite a avancé de 0.02 à 191.28. Celui des banques 0.53 à 243.22 et celui des papiers 0.17 à 125.55. L'indice des industrielles a perdu 0.04 à 198.77 et celui des services publics 0.02 à 137.12.

Le comportement des valeurs a donné les résultats suivants:

Mardi, 63 gains, 100 pertes et 48 titres inchangés. Lundi, 47 gains, 91 pertes et 45 titres inchangés.

Resource Service Group dirigeait le compartiment industriel, avec un gain de cinq cents à $2.40, sur un virement de 68,000 actions. Acroll Oil and Gas a mené chez les titres miniers, perdant 4 1-2 cents à 40 1-2 cents, sur un virement de 36,037 actions.

International Nickel a gagné 7/8 à $32 1-4, Renstar 1-2 à $20 3-4, Northern Telecom 1-8 à $35 1-4, Alcan Aluminium 3-8 à $26 et Massey-Ferguson 1-8 à $26 3-8.

Parmi les valeurs de spéculation, Dynamic Mines a perdu trois cents à 67 cents sur un volume de 7,400 actions échangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abb G	1000	$5	5	5	+1⅜
Abitibi	6790	$13¼	13⅛	13⅛	+ ¼
Alta Gas T	2500	$13	13	13	
Alcan	7360	$26⅛	25¾	26⅛	+ ½
Aquitaine	150	$22⅛	22⅛	22⅛	
Bank Mtl	1883	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Bank NS	575	$39¾	39½	39¾	+ ¼
Banq CN	650	$15⅛	15	—	⅛
Bq Pv Can	241	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Bell Canad	5081	$45½	45¼	45⅜	
Bell A pr	100	$45⅜	45⅜	45⅜	+ ¼
Bell B pr	100	$45⅜	45⅜	45⅜	−1⅜
Bell E pr	800	$25⅜	25⅜	25⅜	— ¼
Bell wt	400	335	335	335	
BM RT u	275	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Bombrder	1287	270	260	265	−10
Bow pfd	250	$39	39	39	
Brcan a	2941	$11⅜	11¼	11⅜	+ ¼
BC Phone	825	$11½	11⅜	11⅜	— ⅜
Brinco	100	420	420	420	+10
Cal P a	100	$28	28	28	
Cal P 10	10	102	102	102	— ½
Can Cem L	323	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Can Devlp	750	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
C P un	225	$8½	8½	8½	
C Im	2580	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
CIL	1100	$24¾	24¾	24¾	
CJV	300	220	210	210	
C Marconi	500	$5¼	5¼	5¼	
CP Inv	1310	$18½	18½	18½	— ⅛
Cdn Salt	200	$14	14	14	+1
Cdn Tire A	255	$46⅞	46⅞	46⅞	— ⅜
C Vickers	235	$23½	23½	23½	
Canron	600	$21	20½	21	+ ½
CPLtd	6520	$16½	16⅜	16½	
CP A p	100	$8½	8½	8½	
Carl Ok	750	335	330	330	
Celanese	2485	$5⅝	5½	5½	
Cent Dyn	500	80	80	80	+3
Chrysler	5824	$20	19	20	+1
Cominco	1885	$37⅞	37½	37⅞	+ ¼
Comodor	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
C Holiday	1600	300	295	295	−10
Con Bath	265	$36⅝	36⅝	36⅜	— ⅜
Con Gas	1185	$11⅜	11½	11½	— ⅛
Copind	100	185	185	185	+10
Corby vt	100	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Dalmy a	100	$9½	9½	9½	
Dome Pete	200	$33⅝	32¾	33⅝	— ⅜
D Corset	180	330	330	330	
Dofasco a	500	$26½	26	26½	+ ½
Dom Store	250	$15½	15½	15½	— ⅛
D Tex a	970	$8⅜	8¼	8¼	
Domtar	1995	$25	25	25	
Donohue	1650	$10½	10¼	10¼	— ¼
Fal Nck	100	$38½	38½	38½	+ ¼
Fin Coll	1400	209	200	200	−10
Francana	100	$7½	7½	7½	+ ⅜
Fraser a	130	$22⅝	22⅝	22⅝	
Fulcrum	140	300	300	300	−10
Genstar L	10600	$20¾	20¼	20¾	+ ½
GL Paper	3050	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Gulf Can	1262	$32½	32⅛	32⅜	+ ⅛
Holl a	200	$35½	35⅜	35⅜	
Huds Bay a	2130	$20¼	20	20	— ¼
H Bay Co	2300	$19⅛	19	19⅛	— ⅓
HB Oil Gas	403	$36¼	36¼	36¼	— ¼
Husky B pr	300	$34	34	34	+4½
IAC	1756	$18½	18¼	18¼	+ ¼
Imp O a	4781	$23⅜	23	23⅛	— ⅛
Imsco C	1800	310	310	310	−15
Int Nick a	10525	$32⅛	31⅞	32⅛	+ ¼
IU Int	400	$10	10	10	— ¼
Intpr Pipe	3040	$13⅞	13½	13⅞	
Kaiser Re	3900	$10⅜	10¼	10⅜	+ ¼
Labatt a	550	$16⅜	16½	16⅜	+ ¼
Labatt pr a	1150	$16½	16½	16½	
Lau Fin	300	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Magnason	1000	250	250	250	−15
Mass Fer	7300	$26⅛	25⅞	26¼	
MEPC	200	$5¾	5¾	5¾	
Mercantl	3325	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅜
Micc Inv	600	$10⅛	10	10	— ¼
Molson A	390	$17	16⅞	16⅞	— ⅛
Monenco A	300	$19	19	19	+ ⅛
Mnt Trst	1200	$11½	11½	11½	— ¼
Moore	2562	$48¼	47⅞	48	+ ¼
Murphy	5000	$5	5	5	
Noran a	2725	$35⅜	35	35	— ½
Norcen	2000	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
Nor Tel	9361	$35⅞	35	35¼	+ ⅛
Nor T w	1000	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅜
Pancan	1700	$21⅜	21⅜	21⅜	
Pan Ocean	9835	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Placer	100	$23½	23½	23½	+ ¼
Pow Corp	1525	$9¾	9¼	9¾	+ ⅜
Pow C 5 pr	300	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Prefac a	800	135	135	135	−5
Price Com	266	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Price 4pr	100	$43	43	43	+3¼
Provigo	500	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
QSP Ltd	700	$9⅝	9½	9⅝	+ ⅛
Reed P a	180	$23½	23½	23½	— ⅛
Reed S a	500	$7	7	7	— ⅛
Reitman	2840	$13	13	13	
Reitman A	600	$11¼	11¼	11¼	−1
Res Ser	68000	245	240	240	+5
Rolland	100	$7½	7½	7½	+ ⅛
Royal Bank	2510	$28⅞	28⅝	28¾	
Ry Trt a	900	$22½	22⅛	22¼	
St L Ce	1900	$17¼	17	17¼	— ½
Seagram c	6065	$27⅛	26⅝	27	— ⅛
Shell Can	1225	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
Simpsons	5500	$6⅛	6¼	6¼	— ⅛
Simpsons S	350	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Stham a	300	$23½	23⅜	23⅜	— ⅛
Steinbg A	2500	$17⅝	17⅝	17⅝	
Tele Met b	1875	$8¼	8	8¼	+ ⅜
Texaco	220	$27½	27½	27½	
Thom A	500	$13¼	13	13¼	— ⅛
Tor Dm Bk	750	$18½	18⅜	18½	
TD Rlt un	100	$25½	25½	25½	+ ⅛
TD Rlt w	600	175	175	175	+10
Tor Star B	22900	$18	17¾	17¾	— ⅛
Tot Pet A	1400	$6½	6½	6½	— ⅛
T Pet A	600	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Tr Can PL	1585	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Tr C pr d	500	$52¾	52½	52¾	+ ⅜
Trans Mt	1150	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Ulmar rt	16825	2	2	2	+2
Unigesco a	175	140	140	140	−5
Unigesco b	500	115	115	115	
Un Carbid	293	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Unt Bank	504	305	305	305	−5
Walk a	400	$30¼	30⅛	30⅛	— ⅞
Warnco	100	$73¼	73¼	73¼	
Warn Her	100	450	450	450	
Weston	100	$17	17	17	+ ⅛
York L b	500	95	95	95	+5
Zellers	2200	450	440	440	
Ziebart	1100	93	93	93	−1

Junior Industrielles

Amb Db	10000	25	25	25	
Belg Stand	500	120	120	120	+4
Mid Ind	5000	29	29	29	
SMA Inc	1000	42	40	40	−5
SparCap	6000	12	9	11	+1

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE GMAC



David W. Molenaor

TORONTO — David W. Molenaor a été élu président et administrateur de General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée, a-t-on annoncé aujourd'hui. Il succède à Thomas A. McLaren qui a été permuté au bureau GMAC de New York.

Monsieur Molenaor a fréquenté le Springfield College de Springfield au Massachusetts avant d'entrer au service de GMAC à Burlington, Vermont, en 1949. Il a acquis une vaste expérience administrative chez GMAC où il a assumé des postes de direction à New York, dans nombre d'autres villes importantes des États-Unis, ainsi qu'à Luton en Angleterre. Après avoir dirigé la succursale GMAC de Chicago, il était promu en 1974 au poste de directeur régional adjoint à Détroit.

Mines et pétroles

Abitib Asb	820	98	98	98	+3
Abit Cop	1000	5	5	5	+1
Acroll Ltd	36037	45	39½	40½	−5½
Basic Res	1400	$10¾	10½	10¾	— ¼
Bayard	1500	3½	3½	3½	
Bruneau	2000	28	28	28	+2
Cadillac Ex	400	100	100	100	+4
Chsbar I	500	104	104	104	−1
Chib Cop	1000	20	20	20	−3
Cons mp	1000	16	16	16	−1
Dyn Mn	7400	70	67	67	−3
FNorm	300	$6½	6¼	6½	+ ¼
GEQ	600	221	221	221	
Hartland	5000	5	5	5	
Kiena	200	125	125	125	−4
Lynx CEx	100	100	100	100	
Mcdn m	4000	48	46	46	−4
Massval	1000	8	8	8	−2
Mt Laur U	2000	36	36	36	−3½
Mt Jamie	1500	32	32	32	+1
M Pleas	1125	12	12	12	
Muscoch	1500	28	27	27	
N Insco	2000	42	42	42	
NA Rare	1000	30	30	30	+1
Nordore	1000	50	50	50	−1
Phoenix	200	460	460	460	−15
Que Expl	1000	42	42	42	+2
Que Uran	6500	10	9	10	+1
Queenstn	500	24	24	24	+1
Renzy	1000	10	10	10	−2½
Roy Agas	4000	26	26	26	+ ½
Talisman	4000	21	20	21	+2
Troilus min	1000	12	12	12	−2
W Q Mn	5000	16	16	16	−3

toronto

Hausse des cours

Les cours à la Bourse de Toronto, hier, ont fermé légèrement à la hausse, ce qui reflétait le mouvement en avant à la Bourse de New York. Pourtant, tout au long de la séance, le mouvement avait été à la baisse mais le raffermissement s'est produit à la dernière heure.

La firme Babson's Canadian Reports Ltd., de Toronto, prévoit que le marché des valeurs de Toronto va continuer à suivre la tendance générale de New York, mais en général la performance sera plus faible à cause des taux d'intérêts élevés, de l'incertitude qui entoure les contrôles anti-inflationnistes et de l'un des ralliements économiques les plus lents qu'on ait connu.

L'indice industirel a gagné .20 à 188.78, celui des aurifères 6.02 à 287.45 et celui des pétroles de l'Ouest .27 à 214.19. L'indice des métaux communs a perdu .32, à 88.27.

Le volume d'échanges a été de 2.03 millions d'actions, évaluées à $16.40 millions, en comparaison de 1.92 million et $15.20 millions, lundi. Le comportement des valeurs a été le suivant: mardi, 177 gains, 238 pertes et 255 titres inchangés. Lundi, 195 gains, 208 pertes et 247 titres inchangés.

Un total de 18 blocs d'actions ont été échangées dans le cas de 17 valeurs. Le plus fort a été de 31,700 actions de Rank Organization à $2.80. Au marché des options, 70 contrats ont changé de mains, à comparer à 92 lundi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	1000	225	225	225	— 5
Abby Glen	64907	$5¾	470	5½	+1⅛
Aby Gln w	27850	160	120	124	+24
Abitibi	22045	$13¼	13	13	
Abitbi 10	100	$50⅜	50⅜	50⅜	+ ¼
Acklands	1300	$14	14	14	
Advocate	1600	225	210	220	— 5
Agnico E	1609	440	440	440	+10
Agra Ind A	100	$7½	7½	7½	— ⅛
Akaitcho	2000	81	76	76	−10
Albany	2000	27½	27½	27½	+1½
Alt East G	5600	$10⅞	10⅝	10¾	— ⅛
Alt Energy	3760	$9⅛	9	9	
Alta Gas A	2702	$13⅛	12⅞	13	— ¼
Alcan	10850	$26⅛	25⅞	26⅛	+ ½
Alcan pr	100	$28	28	28	
Algo Cent	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅝
Algoma St	220	$25⅜	25⅜	25⅜	
All-Can B	700	220	215	215	— 5
Alminex	200	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Almin 4½ p	215	$38¾	38¾	38¾	
Alum 3rd p	500	$26¼	26¼	26¼	
Am Bonza	4700	277	272	275	— 4
Am Larder	6200	19	17	18	
Am Leduc	2899	4½	4½	4½	
Andres W	720	$10⅜	10¼	10⅜	+ ¼
Ang U Dev	4000	96	95	95	— 5
Aquitaine	150	$22	22	22	— ⅛
Argus B pr	250	$27¼	27¼	27¼	— ⅜
Asamera	36000	$10⅝	10	10⅜	+ ⅜
Asbestos	900	$28½	28½	28½	— ⅜
Ashland C	2500	$9¼	9¼	9¼	
Asoc Porc	1500	66	66	66	
Atco A	2050	$14¼	14⅛	14¼	
Auric Res	1999	26	26	26	— ½
BC Sugar A	300	$22	22	22	
BP Can	856	$10	9¾	9¾	— ¼
Bad Boy	3600	375	355	355	−20
Banister C	2000	$9½	9¼	9½	
Bank BC	200	$21	20½	20½	−1½
Bank Mtl	4212	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Bank N S	4532	$40	39½	40	+ ½
Bankeno	6500	195	188	188	— 7
B Cdn Nat	500	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Bary Expl	1000	66	66	66	— 1
Bathrst p	250	$11½	11½	11½	— ⅛
Baton B	1200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Bay Mills	100	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Bell Canad	10135	$45⅝	45⅜	45⅜	— ⅛
Bell A pr	110	$45¼	45¼	45¼	— ¼
Bell B pr	100	$45⅜	45⅜	45⅜	— ⅝
Bell C pr	300	$24½	24½	24½	
Bell D pr	1200	$48⅞	48½	48¾	— ¼
Bell 2.28	1460	$26	25¾	25¾	— ¼
Bell Can W	2850	335	325	325	−10
Beth Cop A	850	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Bl Hawk	2500	24	23	23	— 1
Blakwod A	1160	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Block Bros	8970	410	400	405	+ 5
Bomac	150	240	240	240	+15
Bomac A	500	370	360	370	+10
Bombrder	850	270	260	265	−10
Border C	200	235	235	235	−15
Bovis Cor	z100	89	89	89	
Bow Valy	9520	$20⅜	20	20	— ½
Bralor Res	850	243	237	243	+ 6
Brameda	7796	180	160	160	−20
Brascan A	3848	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ¼
Brenda M	1650	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ⅛
Bridger	3950	455	445	445	
Brinco	1080	420	415	420	
BC Forest	340	$22½	22½	22½	+ ¼
BC Frest p	100	$32¾	32¾	32¾	+ ¼
BC Pack B	100	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅞
BC Phone	625	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
BCPh 4.84	300	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
BCPh 6 pr	z20	$58	58	58	
BCPh 6.80	100	$17½	17½	17½	
BCP 7.04 p	100	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
BCP 10.16 p	2575	$26¼	26	26	— ½
Broul Reef	10300	22½	22	22	
Brunswk	2465	480	480	480	— 5
Budd Auto	430	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Bulora Cor	5400	30	26	28	— 2
Burns Fds	300	$10¼	10¼	10¼	
CFCN	z15	$7⅝	7⅝	7⅝	
Cad Frv	520	$9⅜	9½	9½	+ ⅛
Cal Pow A	15300	$28¼	28	28	
Cal P 7½ p	100	$78	78	78	+ 1
Cal P 10 p	15	$102	102	102	
Cal P 9.80	200	$101½	100	100	— 2
Cam Mine	3100	33	32	33	— 1
Camflo	1000	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
C Chib A	900	460	450	460	+15
Camp RL	200	$22½	22½	22½	+ ¼
Campau A	1210	495	485	495	+20
Campau 7p	400	$7⅜	7⅜	7⅜	
Can Cem L	320	$10¾	10¾	10¾	
C Cem L p	230	$13½	13½	13½	
Can Dev p	260	$98⅜	98⅜	98⅜	— ⅛
Can Malt A	z50	$20⅞	20⅞	20⅞	
C Nor West	13500	$8	7⅝	7¾	— ⅛
C Pakrs C	9305	$23	23	23	+ ⅛
Can Perm	175	$17⅜	17⅜	17⅜	
CS Pete	22300	315	300	305	−10
C Tung	1300	285	278	285	+ 5
C Cablesy	1265	$14¾	14¾	14¾	
C Cable w	z14	165	160	160	
Cdn Cel	2700	$6⅞	6⅝	6⅝	— ⅜
C Curtis	1955	50	47	47	— ½
C Ex Gas	53250	355	340	350	+10
CG Invest	104	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ¼
C Hidrogas	900	100	100	100	
C Homestd	2900	$5½	5⅜	5½	
C Hydro	600	$7¼	7¼	7¼	
CI Bk Com	3088	$26½	26⅜	26½	
CIL	1379	$24⅞	24⅝	24⅞	+ ⅛
CIL pr	z70	$36	35½	36	
CI Powr A	950	$15⅜	15	15	— ½
CLI Pete	z90	11	11	11	
C Malart	12000	42	40	42	+ 1
C Manoir	400	475	475	475	
C Merrill	100	$6	6	6	
C Ocodental	210	$11½	11⅜	11½	
CP Inve	1245	$18¾	18½	18¾	+ ⅜
CP Inve pr	580	$37¼	37	37¼	+ ¼
CP Ltd	19998	$16⅝	16⅜	16½	— ⅛
CPL UK p	100	475	475	475	
C Reserve	2281	380	370	375	— 5
Cdn Salt	700	$14	14	14	
Cdn Sup O	1700	$39½	39¼	39¼	— ¾
Cdn Tire	z57	$46¼	43⅞	46¼	
Cdn Tire A	468	$47	46¾	46⅞	— ⅜
C Utilities	2325	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
C Util 5 pr	z25	$50	50	50	
CU 10¼	200	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
C Util w	800	340	335	340	+ 5
C Vickers	400	$23½	23½	23½	— ½
Canbra	300	395	395	395	
Canron	1472	$21	20½	21	+ ¼
Capit Div	z100	29	29	29	
Carl OK	4630	335	330	330	−10
Carl A p	430	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Carma A	15200	$10¾	10½	10¾	+ ½
Cassiar	753	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Celanese	700	$5⅝	5½	5½	
Celan 175 p	525	$17	17	17	+ ¼
Chib Kay	1500	10½	10	10	— 1
Chib M	500	31	31	31	— 6
Chieftan D	2100	$9⅞	9¾	9⅞	
Chromaco	500	200	200	200	−15
Chrysler	9938	$20	19	20	+ 1
CHUM	100	$8	8	8	— ⅛
C S 10¾	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Claiborne	1000	220	220	220	
Cockfield	600	415	410	410	−10
Coldstm	562	45	45	45	— 4
Coles Book	775	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Comb Met	z44	13	13	13	
Cominco	3139	$37¾	37⅝	37¾	+ ⅛
Com Cap	z50	290	290	290	
C Holiday I	3010	305	300	300	
C Hlns A p	500	$18⅛	18	18⅛	— ⅜
Conduit A	200	305	305	305	−25
Coniagas	500	50	50	50	+ 3
Con Bath A	700	$37	36⅜	36⅜	— ⅜
Con Bath p	300	$16¾	16¾	16¾	
C Bath 68 w	850	$17⅛	17	17	— ⅛
Con Bldg	6310	250	250	250	
Con Fardy	4374	380	375	380	+ 5
C Durham	500	57	57	57	+ 3
C Morisn	5650	158	153	153	— 7
Cons Prof	500	25	25	25	+ ½
C Rexspar	10600	110	105	110	+ 2
Con Textle	200	235	235	235	+10
Con Distrb	800	375	375	375	— 5
Cons Gas	10975	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Con Gas A	100	$57	57	57	
Con Gas B	z25	$55½	55½	55½	
Con Glass	324	$14½	14½	14½	— ⅛
Cooper C	300	425	420	420	— 5
Copeland	100	185	185	185	
Cop Fields	100	122	122	122	
Corby vt	420	$18¼	18¼	18¼	
Corby B	270	$16	16	16	— ⅛
Cornat Ind	668	430	425	425	
Corp Food	1500	$8⅛	7½	8⅛	+ ⅞
Coseka R	5550	335	325	325	−10
Courvan	z1137	6	6	6	
Craigmt	3600	$5¾	5⅝	5¾	
Crain R L	287	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Crestbrk	1600	470	445	470	+15
Crwn Life	123	$48½	48½	48½	+ 1
Crwn Trst	150	$20	20	20	
C Zelrba A	700	$18	18	18	
Crush Intl	1700	$10¾	10¾	10¾	
Cyprus	1000	$10⅛	10	10	— ⅛
Dale-R pr	100	$6	6	6	
Daon Dev	200	$7⅛	7	7	
Daon A	200	$6⅝	6½	6⅝	
D Aragon	1000	16½	16½	16½	— ½
Datline	100	370	370	370	−10
Debhld B p	z20	$57	57	57	
Decca R	9970	$5⅝	5	5	— ⅛
D Eldona	3000	42	40	42	+ 1
Deltan Ltd	z63	470	470	470	
Denison	461	$57½	57⅛	57⅛	— ⅜
Dicknsn	800	$5¼	5⅛	5⅛	
Discovry	z100	63	63	63	
Dist Tr A	1200	450	440	450	+10
Doman I	1400	$5¾	5⅝	5⅝	
Dome	1870	41	40¼	41	+1½
Dome Pete	620	$33⅜	32⅜	33⅜	+ 1
D Bridge	1418	$35	35	35	
D Citrs A	550	$6¼	6	6¼	+ ⅜
D Explor	2500	19	17	19	+ 1
Dofasco A	2115	$26½	25¾	26½	+ ¼
Dofasco p	z13	$51⅝	51⅜	51⅝	
Dom Store	1710	$15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
D Textie A	2800	$8¼	8¼	8¼	
Domtar	1101	$25	24¾	25	— ⅛
Donlee M	800	$8	8	8	
Douglas L	300	225	225	225	— 5
Dover pr	200	$6¾	6½	6¾	+ ½
Dunraie	z401	12	10	12	
Du Pont	z64	$18⅜	18⅛	18⅛	
Dustbane	200	$6	6	6	
Dylex L A	1200	$7¼	7	7	— ¼
E-L Fin	300	$5¼	5¼	5¼	
East Mal	325	208	200	208	+ 3
East Sul A	220	163	163	163	
Estn Can S	100	$13	13	13	+ ½
Estn Prov	200	300	295	300	
Ego Mines	12000	69	64	66	+ 1
Electro A	1345	400	375	375	−25
Emco	1300	$8⅞	8½	8½	— ¼
Exquisite	300	250	250	250	
Extd wt	100	225	225	225	+ 5
Falcon C	3210	$7⅞	7¾	7¾	
Falcon	622	$38⅝	38½	38⅝	+ ⅜
Farm Mer	500	$7½	7½	7½	
Fed Ind A	200	$5⅞	5¾	5⅞	+ ¼
Fed Pion	200	$22¾	22½	22½	— 1
Fidelty M S	700	475	470	470	
Fidelity Tr	500	340	340	340	−15
Fields S	100	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Finning T	500	$13	13	13	
F City Fin	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Foodcrp Lt	200	300	295	300	+10
Ford Cnda	400	$89	88½	88½	
F Seasons	500	325	325	325	−20
Francana	600	$7½	7½	7½	+ ¼
Frobex	13115	10	9½	10	— ½
Fruehauf	175	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
G&H Steel	1100	$5⅛	5⅛	5⅛	
GSW C pr	z25	$90	90	90	
Gaz Metr	608	$6½	6½	6½	
Gaz 5.40 p	z25	$49⅛	49⅛	49⅛	
Gen Baker	800	$5	480	5	+20
GMC	1510	$68⅛	67⅛	68⅛	+1⅛
Genstar L	4550	$20¾	20½	20¾

new york

Plus douze points

Nette progression des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a gagné environ 13 points à l'issue d'une séance cependant peu active, moins de 16 millions de titres changeant de mains. Le marché a en fait été très hésitant pendant la plus grande partie de la journée, et ce n'est que pendant la dernière que les cours se sont soudainement envolés, tandis que les transactions s'accéléraient. Parmi les causes de cet intérêt de dernière minute, les analystes citaient la publication de bons résultats financiers de certaines compagnies, qui a précipité les achats de blue-chips.

L'indice Dow Jones, qui reflète la vigueur du secteur des blue-chips, a grimpé de 12.99 à 984.26, son plus fort gain depuis le 24 mars, quand il a monté de 13.78 points.

Le virement, mardi, a atteint seulement 15.99 millions d'actions, à comparer à 16.03 millions, lundi, qui était déjà son plus bas niveau depuis 14 semaines.

Le comportement des valeurs peut se résumer ainsi

Mardi, 833 gains, 591 pertes et 427 titres inchangés. Lundi, 631 gains, 810 pertes et 439 titres inchangés.

Parmi les valeurs canadiennes transigées à la Bourse de New York, Dome Mines a monté de 1-2 à $41 1-4, Alcan 3-8 à $26 3-8 et Inco 1-4 à $32 5-8.

Seagram a perdu 5-8 à $27 3-8 et Hiram Walker 3-8 à $31. McIntyre est resté stationnaire à $43 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut.	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	9 14	49⅞	49½	49⅞	+ ⅜
Addrsso	15 185	9⅜	9¼	9⅜	+ ¼
Alcan Alu	41 155	26⅜	26⅛	26⅜	+ ⅜
Alleg Cp	13 8	10	9¾	10	+ ⅛
Allg Lud	8 16	39¼	39	39	.....
Allis Ch	7 147	16⅝	16⅜	16⅜	— ⅛
Alcoa	28 514	48	47	48	+1
AMtICI	13 287	55⅞	54½	55⅞	+2
Ambac	8 332	17½	16¾	17⅛	+ ⅜
Am Hes	6 353	19⅛	18¾	19⅛	+ ⅛
Am Airl	466	9¾	9¼	9⅜	+ ⅛
A Brnd	8 74	40⅜	40⅛	40⅜	+ ⅜
Am Can	8 135	34⅛	33⅝	34	+ ⅛
A Cyan	8 230	25½	24⅞	25	+ ⅛
A Home	22 726	35	34¼	35	+ ½
Am Mot	564	6⅛	5⅞	6	.....
Am Stand	10 213	24⅞	24½	24⅝	+ ⅛
Am TT	11 1251	56	55⅜	55⅞	+ ¼
Ampx Cp	18 153	7	6⅞	7	.....
Anacon	147	25½	25	25¼	+ ⅜
Armco St	8 90	31⅜	30⅞	31	— ⅛
Armst Ck	22 189	31¼	30⅝	30¾	— ½
ASA Ltd	212	24⅝	24	24	— ½
Asarco	22 226	18½	18⅛	18⅛	+ ⅛
Atl Rich	15 429	91	89⅜	91	+1⅜
Avco Cp	2 173	11	10¾	11	+ ¼
Avco Cpf	48	33⅜	32⅝	33	+ ¼
Avnet Inc	8 440	17⅜	16⅝	17⅜	+ ⅜
Avon Pd	17 719	40¾	40	40⅜	+ ⅜
Babck W	8 142	27¼	26½	26½	— ⅜
Baxt La	28 236	41⅛	40	40¼	— ¾
Beckmn	16 95	23¾	23¼	23⅜	+ ⅜
Beech A	8 102	20	19⅝	19¾	.....
Bel How	104	20⅝	20⅛	20⅜	+ ¼
Benfl Cp	7 119	21⅞	21⅛	21⅞	+ ⅞
Beth Stl	7 601	41	40½	41	+ ⅜
Bick Dkr	28 496	23¾	23	23⅜	.....
Boeing	8 74	27⅜	26¾	27	+ ¼
Boise Cas	12 167	26¾	26⅜	26¾	+ ⅛
Borden	9 120	28½	28	28¼	.....
Borg War	12 149	28½	27⅝	28½	+ ⅞
Bos Ed	10 36	23¾	23½	23¾	+ ⅛
Brist My	16 90	72¾	71⅛	72¾	+1½
Brit Pet	17 69	11½	11½	11½	.....
Brunswk	14 300	14⅛	13¾	14	+ ⅛
Bucy Er	15 592	23⅜	23	23½	+ ¼
Burl Ind	15 65	28⅜	28	28½	+ ½
Burrghs	26 556	104¾	103½	104¼	+ ¼
Callah M	17 39	13⅞	13⅜	13¾	+ ⅛
Camp RL	16 48	22¾	22½	22⅝	.....
Camp Sp	11 67	32¼	31½	32⅛	+ ⅜
Cdn Pac	7 196	16⅞	16⅝	16⅝	.....
Cap CCom	15 13	48¾	48½	48½	— ½
CringOk	7	3⅜	3⅜	3⅜	— ⅛
Cater Tr	12 443	82¼	81⅜	81⅜	+ ⅜
CBS	12 568	53½	52⅜	52¾	+ ½
Celanese	15 86	50¾	50⅛	50¼	+ ⅛
Chase Mn	5 289	29	28⅝	28⅞	— ⅛
Chessie	8 108	35⅜	35	35	— ⅛
ChrsCrft	66	6	5¾	5¾	— ¼
Chrysir	1317	20⅜	19¼	20¼	+1
CIT Fin	8 75	33½	33⅛	33¼	+ ⅛
Citicorp	13 1475	35¼	34¼	35¼	+1
Cities Sv	8 261	42¾	41⅝	42⅛	— ¼
Clark Eq	11 195	39½	39	39¼	— ½
Clark Oil	14 7	10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Clorox Co	12 164	12½	12¼	12½	+ ¼
Coca Col	21 441	84⅞	83½	84⅞	+ ¾
Colg Pal	16 586	27¼	26⅜	27¼	+1
Col Pict	4 113	6	5⅞	6	+ ⅛
Comsat	6 47	27⅜	27	27⅛	.....
Con Edis	4 189	16¾	16⅝	16⅝	.....
Cont Can	9 97	28¼	28	28⅛	— ⅛
Cont Cp	15 90	48⅜	48	48⅜	.....
Cont Dat	10 516	24½	23½	24¼	— ¼
Copp Rng	64	24⅞	24¼	24¾	+ ⅜
Copw Cp	7 2	48	47¾	47¾	.....
CPC Int	9 443	42¾	41¾	42⅜	— ⅛
Crane Co	5 54	62	61¾	61¾	— ⅜
Crw Cork	8 364	19⅜	19¼	19⅜	.....
Crw Zell	14 231	43¼	42¾	43⅛	+ ⅜
Curtis Wr	7 107	12⅜	12	12⅛	.....
Dart Ind	11 65	36¼	36⅛	36¼	.....
Data Gen	35 166	55½	54⅜	55½	+1
Deere	10 555	62⅝	61¾	62⅜	— ⅛
Denn Mf	8 78	19½	19⅛	19⅛	.....
Dexter C	12 6	17	17	17	.....
Digital Eq	38 267	178¼	175½	178¼	+2¾
Disney W	27 373	58⅛	57⅛	57⅜	+ ⅞
Dome M	12 37	41¾	41	41¼	+ ½
Dow Ch	16 558	108¾	107½	108¾	+ ⅞
duPont	27 315	146	143¾	146	+2¼
Eas Kod	31 733	117¼	114⅜	117	+2⅜
Eaton	14 111	37⅜	36½	37	+ ½
EG G	13 38	15	14½	14⅞	+ ⅛
EIP NG	7 107	13½	13¼	13⅜	— ⅛
Eltra Cp	8 31	26⅝	26⅜	26⅜	+ ⅛
Esmark	8 164	39½	39⅛	39¼	+ ¼
Ethyl Cp	7 22	40⅝	40½	40⅝	+ ⅛
ExCelO	7 68	19⅜	18⅞	19	.....
Exxon	8 634	91¾	89⅞	91⅝	+1¾
Fairch	20 72	39	38	38¾	+ ¾
Fireston	9 498	23	22	22¾	+ ⅞
Fluor Cp	10 226	32	31⅜	31½	— ½
FM Cp	7 303	24¾	24¼	24¼	— ¼
Ford M	25 1298	59⅞	58⅜	59⅞	+1¾
Foxboro	10 31	36¼	35¾	35¾	— ¼
Fruehf	11 94	23	22½	23	+ ¼
Gard Den	15 34	26½	26⅛	26⅛	— ¼
Gen Dyn	7 135	52¾	52	52¼	+ ½
Gen Elec	15 957	52⅜	52	52⅜	.....
Gn Food	11 626	28¾	28	28⅜	+ ½
Gen Inst	28 341	11⅝	11	11⅜	— ⅛
Gen Mills	16 75	29⅞	28¾	28⅞	— ⅛
Gen Mot	16 1188	69⅝	67¾	69½	+1½
Gen Pwr	100 52	7	6⅞	7	+ ⅛
GTel El	9 926	26¼	25¾	26⅛	.....
Gen Tire	6 118	20⅞	20½	20⅞	+ ¼
Ga Pac	20 401	54⅝	54	54½	+ ½
Gillette	12 223	32¾	32¼	32⅜	+ ⅛
Goodrich	16 104	26	25⅜	25⅞	+ ⅞
Goodsr	9 262	21½	21⅛	21¼	.....
Gould Inc	7 41	28	27½	27½	— ½
Gt AP	74	13⅞	13⅜	13⅜	— ⅛
GrenGint	11 37	16	16	16	+ ⅛
Gulf Oil	7 702	24⅜	23⅞	24	— ⅛
Halburt	13 132	148¼	146¼	147¾	+ ¾
Hecla M	18 55	16⅜	15⅞	16	+ ⅛
Heinz HJ	11 40	48⅜	48⅛	48⅜	+ ¼
Heublein	17 74	53⅜	52¾	52¾	— ⅜
Hew Pck	38 168	114	112½	114	+1¼
High Voltg	17 38	6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Hobart M	14 5	25½	25¼	25½	+ ¼
Holdy In	13 985	15⅜	15	15¼	.....
Homestk	18 188	39½	38½	38½	— ⅜
Honywl	14 488	46⅜	45¼	46	+ ¼
Houdail a	6 21	12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
Househ F	8 386	19⅛	18⅝	18⅝	— ⅜
How John	13 247	14⅛	13⅝	14	+ ¼
IC Inds	7 64	18¾	18½	18¾	+ ¼
Interlk In	6 54	37¾	37½	37½	— ½
IBM	20 1282	263¾	258½	263½	+1⅞
Int FlaF	40 344	27¼	26	26⅜	+ ⅜
Int Harv	17 166	25¼	24⅞	25¼	+ ⅛
Int Mng	7 65	8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Int Nickl	13 190	32⅞	32¼	32⅝	+ ¼
Int Pap	15 285	72⅜	70¾	72	+1⅜
Int TT	8 665	27⅛	26½	27	.....
Itek Cp	52	13	12⅝	13	+ ⅛
IU Int	5 168	10⅜	10¼	10¼	.....
Jim Walt	11 96	42¼	41⅝	41⅞	.....
John Man	15 147	30⅛	29¾	30⅛	+ ½
Joy Mfg	9 237	38	36¾	37½	+ ½
Kellogg	15 165	20⅞	20½	20⅝	— ⅛
Kennecot	53 476	34⅞	34½	34⅞	+ ⅜
Kerr Mg	13 377	67⅞	66¾	67¼	+ ⅛
Kraftco	8 152	42½	41⅞	42¼	— ¼
Krsge SS	22 428	36⅞	36¼	36¼	— ½
Kroehlr	5	13¾	13½	13½	— ½
Litton	18 620	15⅛	14⅝	14⅞	— ⅛
Lockhd Air	2 301	9⅜	8¾	9⅜	+ ⅜
Loew Cp	6 57	28	27¾	27⅞	+ ¼
Mad SG	7 11	5⅝	5⅝	5⅝	.....
Mallory	60 93	31¾	31	31⅛	— ⅞
Marathn	3 27	10⅜	10⅛	10¼	+ ⅛
Marath O	12 208	50⅞	49⅞	50¾	+1⅛
Marcor 1	10 220	35⅜	35¼	35⅜	.....
Marq Cem	7 31	10⅝	10⅜	10⅜	.....
Marsh Mc	20 179	59⅝	56¾	57⅞	+1⅜
Mars Fd	10 57	21	20⅜	21	+ ⅝
Marin M	9 109	20⅜	20	20⅜	+ ⅜
Masco Cp	23 103	29¾	29⅜	29¾	+ ⅜
Mass Fer	5 447	27⅛	26⅛	26¾	.....
Mas Cp	19	16⅜	16⅛	16⅛	— ⅜
Maytag	18 90	34⅝	34	34⅜	+ ⅛
MCA Inc	6 101	69¾	68⅝	69½	.....
McDonld	29 309	62¾	61½	62¾	+ ⅞
McDn D	8 250	17⅞	17⅜	17⅞	+ ¼
McGr H	10 69	14	13¾	13⅞	+ ⅛
McIntyr	9 z200	43¼	43¼	43¼	.....
McKee	7 18	29⅞	29½	29½	.....
Merck	24 553	72¼	70¼	72	+ ⅞
Merr Lyn	10 2860	27⅞	25⅝	26⅜	—1⅜
MGM	7 127	13½	13¼	13¼	— ¼
Midl Ros	7 62	23⅛	22⅞	23	— ⅛
Min MM	27 523	62¼	61½	62⅛	— ¼
Mobil O	7 626	55½	54½	55½	+1
Mohas	14 60	22⅝	21⅞	22	— ¼
Monsant	10 374	88¾	88⅛	88⅜	+ ¼
Motorola	33 399	47⅞	47	47⅞	+ ¾
Nat Distil	9 272	24⅛	23⅝	23⅞	+ ⅜
Nat Gyp	11 263	15⅛	14¾	15⅛	+ ¼
NCR Cp	10 249	27⅛	26½	27	— ⅛
NL Ind	9 207	16¼	16⅛	16¼	— ⅛
Norflk W	9 74	75	73¼	75	+1½
Nor Tel	14 330	36¼	35⅜	35¾	.....
Northgt	26 30	4⅝	4⅜	4⅜	— ¼
Northrop	7 352	32	31½	31⅝	.....
Nor Sim	10 383	20	19½	20	+ ⅜
Occ Pet	6 596	15	14¾	15	+ ¼
Otis Elev	9 18	43⅛	43	43⅛	+ ¼
Out Mar	18 31	35¼	34⅞	35¼	.....
Pac Petrl	11 22	30⅜	30⅛	30⅜	+ ¼
Pan Air	510	6¼	6	6⅛	.....
Penn Cen	127	1⅞	1⅝	1⅝	.....
Penney	18 241	56	54¾	56	+1½
Pennzoil	10 396	29⅛	28½	29	.....
Perk Elm	23 58	25	24½	24½	— ½
Pfizer	13 383	28	27¼	27¾	— ⅜
Phelp D	19 309	43⅞	43	43¾	+ ¾
Phil Mor	15 221	56¼	54¾	56¼	+ ¾
Pitney B	7 144	14½	14	14½	+ ⅜
Pittston	6 710	34¾	34	34½	+ ½
Polaroid	18 1307	34¼	32¾	34	— ¼
PPG Ind	11 311	47½	46½	47⅜	+1⅜
Prct Gm	21 140	89¾	88½	89½	+1
Pullman	9 31	33⅛	32⅝	32⅝	— ⅜
Ralston P	16 322	48⅜	47⅞	48	— ⅛
Raym Int	6 58	17⅞	17⅜	17⅝	.....
RCA	19 1253	26⅛	25¼	26	+ ⅝
Rdg Bate	4 213	18¾	17⅞	18¼	+ ⅝
Relian El	11 75	27⅜	26⅞	27¼	.....
Relia Gp	45	12⅛	11⅞	11⅞	— ⅛
Rep Stl	8 61	34⅛	33¾	33⅞	+ ⅛
Revlon	17 134	74¼	73½	74	— ⅛
Rich Mrl	12 57	23½	23⅛	23½	+ ⅜
Robins A	9 219	10⅞	10⅝	10⅝	+ ⅛
Rosario	13 93	27⅞	27¼	27⅜	+ ¼
St RegP	11 96	44	42½	44	+1⅛
Sanders	18 51	10	9¾	10	.....
SFe In	8 157	26	25	25¼	— ½
Scher Pl	22 606	56⅞	56¼	56⅞	.....
Schlmbg	19 213	75⅝	74⅜	75½	+ ⅞
SCM Cp	6 90	15⅛	14¾	15⅛	+ ⅜
Scott Pap	11 1730	21	20⅜	21	+ ½
Sears R	22 603	73⅝	72½	73⅝	+ ⅜
Sedco Inc	7 79	27¾	27¼	27⅝	+ ½
Shell Oil	7 93	54	51⅝	51⅝	—1⅛
Singer	563	19	18⅛	18¾	+ ⅝
Skyline	47 213	19¼	18¾	19¼	+ ⅛
Smith AO	54	13⅞	12⅞	13⅝	+ ⅞
Sou Pac	13 130	35⅞	35⅛	35¾	+ ⅜
Sparton	4 6	8	7⅞	7⅞	— ⅛
Sperry R	12 500	48¼	47	48¼	+1
St Brand	14 311	33⅞	33	33⅞	.....
StOil Cal	8 720	34¼	33¾	34	.....
StOil Ind	9 737	47⅜	46⅝	47⅜	+ ½
Ster Drug	13 345	18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅜
Steven J	10 131	22⅞	22⅝	22⅝	.....
Stor Tech	7 42	10⅞	10½	10½	— ⅜
Stud Wor	9 7	43⅜	43	43⅜	+ ¼
Sun Oil	7 64	30¾	30⅜	30¾	+ ¼
Sunsh M	16 91	11¾	11	11⅝	+ ¾
Taft Brd	10 15	26¾	26⅜	26¾	+ ⅜
Technicir	9 13	5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Teldyn	7 254	43¾	42¼	43¾	+ ¾
Tenneco	7 435	27¼	26¾	27¼	+ ¼
Texaco	8 1263	25⅝	25⅛	25½	.....
Tex Glf	10 111	34½	33⅞	34⅛	— ½
Tex Inst	46 208	125¼	122½	125¼	+2½
Textrn.10	11 513	27½	26¾	27	— ⅜
Thiokol	7 47	17⅛	16⅞	17⅛	+ ⅛
Time In	13 64	60½	59¼	59½	— ⅞
Timkn	8 58	45½	44½	45½	+ ½
Tran Un	19 23	31¼	30¼	31⅛	+1¼
Tranwy I	9 45	24	23¾	23¾	+ ⅛
Twen Ce	4 111	10⅝	10⅛	10¼	— ½
U Camp	15 600	89⅜	87⅜	89¼	+2⅛
Un Carb	11 518	70	68	70⅛	+1⅞
Unit Cp	x24	8¾	8½	8¾	+ ⅜
US Gyps	14 160	24⅛	23⅝	23⅞	— ⅛
US Steel	8 607	79½	78⅝	79⅜	+ ⅝
Unit Tech	8 386	60¼	59⅜	60	+ ⅜
UOP	99	10⅞	10½	10¾	+ ⅛
Upiohn	18 241	40½	40¼	40⅜	— ⅛
Varian A	13 192	14¾	14	14¾	+ ⅜
Walk HA	9 74	31	30⅞	31	— ⅜
Warn Lb	16 353	33⅞	33¼	33¾	+ ⅛
Weathrd	11 8	7⅜	7½	7½	+ ⅛
Westg El	8 821	15¾	15⅜	15⅝	+ ¼
Weyerhs	31 488	48	47½	47⅞	+ ⅛
Whit Con	6 122	21	20½	20½	— ⅝
Wolwth	7 230	24⅞	24⅜	24⅝	— ⅛
Xerox Cp	17 1149	52¾	51⅛	52¾	+1⅛
Zenith R	26 324	35¼	34⅝	35¼	+ ¾
Zurn Ind	10 51	12	11¾	12	+ ¼

obligations

Les prix ont été mixtes, sur un marché modéré, hier à la Bourse canadienne des obligations.

Le court terme est généralement demeuré stationnaire, alors que les valeurs de moyen et de long terme perdaient environ 1-4 de point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 1-4 de point, et celles des sociétés n'ont guère évolué.

L'argent au jour le jour était disponible à 8 3-4 pour cent.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Offre	Dem.
3¼ 1er juin	1976	99¼	99⅜
7 1er décembre	1976	99	99½
A 9¼ 1er fév.	1977	102½	103
7 1er juil.	1977	98¼	98⅜
B 9⅝ 1er fév.	1978	101½	102
C 9¼ 1er avril	1978	103	103½
8½ 15 déc.	1978	100	100½
3¼ 1er oct.	1979	85½	85¾
D 7½ 1er oct.	1979	97	97½
E 9⅝ 1er oct	1980	102	102½
8½ 1er fév. 1981		99⅜	100⅛
4½ 1er sept.	1983	77⅜	78¼
9½, 15 juin	1994	98¾	99⅛
10⅝ 1er oct.	1995	101½	102
3⅜ 15 sept. perp.	1996	45¼	47⅛

A Echangeables pour des obligations de 9¼% du 1er fév. 1982.
B Echangeables pour des ⅝% du 1er fév. 1980.
C Echangeables pour des 9¼% du 1er avril 1984
D Echangeables pour des 8¾% du 1er oct. 1984
E Echangeables pour des 9½% du 1er oct. 1985.

PROVINCIALES

BC Hyd. 8⅛ 2 janv.	1982	96¾	97⅛
(A) BC Hyd. 10 15 oct.	2000	101¼	102¼
N.B.E. 9, 15 mai	1981	97¼	98¼
N.B.E. 10⅛ 15 mai	1995	97¼	98¼
NF Labr. 10¾ 15 déc.	1995	98¾	99¾
N.B.E. 10½ 15 oct.	1996	100⅝	101⅝
(E) P. Ont 10¼ 10 déc.	1987	102½	103
(B) NFLD 10¼ 15 oct.	1996	101⅜	102⅜
(C) Pr Ont. 9 1er juil.	1998	98½	99
(D) Pr Qué 9⅛ 10 nov.	2000	100⅛	101⅛
Pr Que 10¼, 4 sept.	1999	102	102½
Pr Sask 9, 2 déc.	1981	97⅝	98¾
Pr Sask 9⅞, 3 nov.	2000	100⅜	101¼
Pr Sask 10, 2 déc.	1999	97⅛	97¾
Ont. Hyd. 10¼, 30 oct.	1985	101¼	102¼
Ont. Hyd 10¼, 29 jan.	2001	100½	100⅝
Pr Manit 9, 5 déc.	1981	97¼	98¼
Pr Manit 10, 5 déc.	1999-89	96¼	97¼
A.G. 7½, 15 déc.	1991-81	81	85
Pr NB 7¾, 1mars	1996-94	79	80
Man Tel 8¾ 1 mars	1996-94	85½	87½

(A) Echangeables pour des 10¾ 15 oct. 1983,
(B) Echangeables pour des 10½ 15 oct. 1981.
(C) Echangeables pour des ⅞ 1er juillet 1983.
(D) Echangeables pour des 9⅛ 10 nov. 1983.
(E) Echangeables pour des ⅜ 10 déc. 2000

SERVICES PUBLICS

Alta Gas 11¾ 1 août	1995	103	103½
Bell 9⅞ 1 avril	1999	94¼	94⅜
BC Tel 10⅝ 1 avril	1995	95⅝	96⅛
Mar-Tel 11⅝ 15 juin	1990	100	101
Nor & Cen 9⅜ 15 jan.	1990	88½	90⅛
TrCda Pl 11½ 20 jan.	1995	102½	103⅛

INDUSTRIELLES

Bell 8	1980	94	95
Bell 9⅛	1999	94	94⅜
Alcan 10¼ 15 nov	1994	97⅛	98⅛
B de M 10¼ 15 août	1980	100⅝	101⅜
A CIBC 9¾ 1 jan	1995	98¼	99¼
Dufasco 10⅛ 15 mai	1995	101½	102
Dufasco 10⅜ 15 mars	1996	98¼	98⅝
Imp Oil 9¾ 15 fév.	1995	94¼	94¾
Banq Roy 10 1er déc	1994	100¼	100⅜
Steico 9¾, 1er avril	1985	93⅜	94⅛
C. Steinb 10⅛ 15 déc	1994	99⅜	100⅛
D SID 7½, 1er avril	1993	94⅛	94⅝
Seagrams 9½ 1er juin	1995	99⅛	99⅝
Seagra. 10⅞ 1er juil 1980		101⅛	102⅛
IPL 10⅝ 2 fév	1996	101½	102⅛
Un Carb 10¾ 15 juin	1995	100⅞	101

(A) Echangeables pour des obligations de 9¼% échéant le 2 janvier 1985
(B) Echangeables pour des obligations de 10% échéant le 1er déc. 1984
(C) Echangeables pour des obligations de 10½% échéant le 15 déc. 1984
(D) Echangeables pour des obligations de 9¾% échéant le 1er avril 1985

CONVERTIBLES

Acr Lands 7½	1988	11¼	12¼
Alberta Gas Tr 7½	1990	130	132
Allin Co 7	1989	78	82
Ashlands 5	1993	48	70
BAM_RT 7½	1985	92	99
Consumers Gas 5½	1989	70	...
Dom. Textile 5½	1992	93	95
Hudson Bay 5	1993	84	86
I.A.C. 9½	1995	107	109
Moore Corp 4	1994	94	96
Pacific Peter 5	1992	84	86
Scurry Rainbow 7½	1988	77	79
T&T 5½	1995	124	126

NORTHERN TELECOM LIMITÉE



W.C. Benger



W.A. Thompson

M. Walter F. Light, président de Northern Telecom Limitée annonce la nomination de M. W. A. Thompson au poste de vice-président exécutif, administration, et celle de M. W. C. Benger, au poste de vice-président du groupe transmission. M. Thompson, qui était précédemment vice-président principal, administration, a occupé plusieurs postes de commande au cours d'une carrière de plus de 20 ans dans l'entreprise. M. Benger, précédemment vice-président, transmission, est depuis plus de 25 ans au service de l'entreprise, où il a exercé notamment les fonctions de vice-président, vente et marketing, et de vice-président, technologie. MM. Thompson et Benger sont tous deux diplômés de l'Université Queen's. Ils établiront leurs résidences respectivement à Montréal et à Ottawa. Northern Telecom était autrefois connue sous la raison sociale Northern Electric.

STEINBERG LIMITÉE

Avis de Dividence

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente et un cents ($1.31) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5-1/4% cumulatif, série "A", de la compagnie a été déclaré, payable le 4 mai 1976 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 21 avril 1976.

Par ordre du Conseil d'Administration

Le secrétaire,
JAMES N. DOYLE
Montréal, le 2 avril 1976.

AVIS D'ASSEMBLÉE
de
L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imprimerie Populaire Limitée, aura lieu le

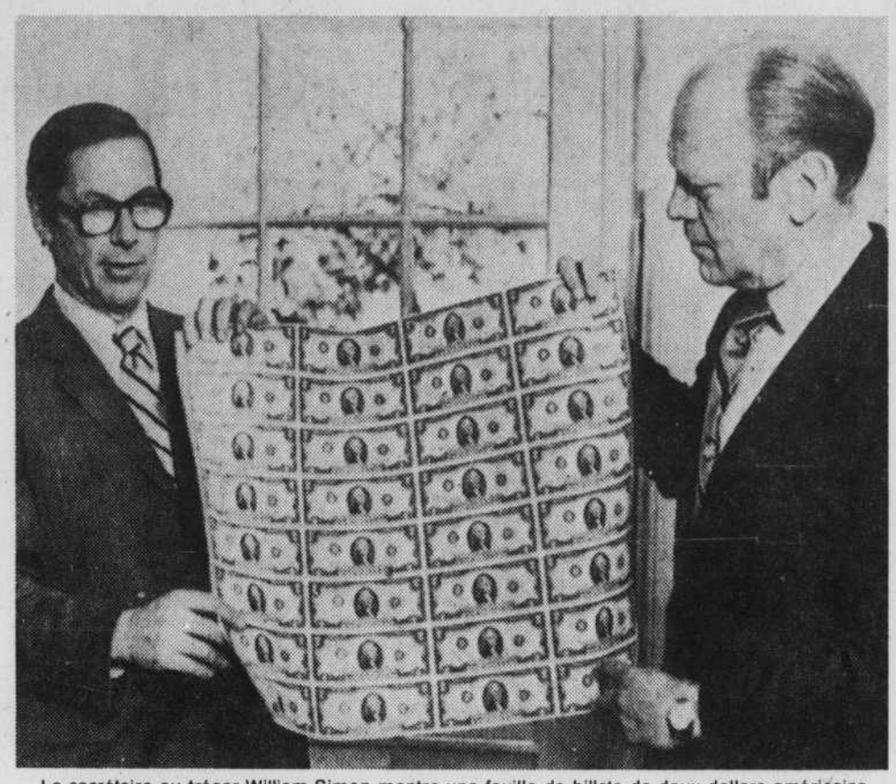
mardi, 27 avril 1976
à 20:30 heures
au
211, rue du St-Sacrement
Montréal H2Y 1X1

- Pour recevoir le rapport annuel du Conseil d'administration;
- Élire les membres du Conseil pour l'exercice 1976
- Voir généralement aux autres affaires de la compagnie

Montréal, le 13 avril 1976

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

Paul Sauriol
Secrétaire



Le secrétaire au trésor William Simon montre une feuille de billets de deux dollars américains au président Ford. Les billets qui avaient été retirés du marché feront leur réapparition demain.

Intervention de trois banques centrales sur le marché des changes

LONDRES, (AFP) — Trois banques centrales, celles de France, d'Angleterre, et d'Italie ont dû intervenir hier sur les marchés des changes pour soutenir leur monnaies, apprend-on dans les milieux cambistes à Londres.

La Banque d'Angleterre est intervenue dès l'ouverture du marché de Londres pour amorcer le redressement de la livre, puis une deuxième fois vers le milieux de la journée lorsque la livre s'est remise à glisser. Le soutien de la devise britannique a cependant été moins onéreux que la veille.

En clôture, la livre accuse un taux moyen de dépréciation de 36.4 meilleur que la veille (36.9).

Les marchés des changes sont donc restés tendus alors que la pression sur la lire et le franc continuent à s'aggraver.

Ainsi, la lire continue à s'affaiblir, passant à

Pourquoi la Commission Bryce ignore-t-elle les liens entre politiciens et financiers?

par Michel Nadeau

Pourquoi la Commission Bryce ferme-t-elle les yeux sur les liens existant entre les politiciens et les dirigeants d'entreprise? Comment expliquer la faiblesse des moyens utilisés par cette Commission d'enquête sur les groupements de sociétés par rapport aux outils mis à la disposition de la Commission Cliche pour scruter les activités internes des syndicats?

Parce que son mandat et ses préoccupations sont beaucoup trop limités, la Commission Bryce ne suscitera pas ce débat public éclairé autour du pouvoir des grandes corporations comme le souhaitait M. Trudeau, a déclaré hier M. Pierre Fournier, professeur à l'Université du Québec devant les trois commissaires chargés d'étudier les effets de la concentration des entreprises.

M. Fournier a affirmé que les chercheurs de la Commission auraient dû se pencher sur les relations informelles entre les politiciens et les hauts fonctionnaires d'une part et d'autre part, les hommes d'affaires. Ces derniers jouissent d'un accès "très facile" auprès des hommes publics et peuvent ainsi bloquer ou enrayer l'efficacité des projets de loi mis de l'avant par les gouvernements.

L'universitaire a fait cette affirmation à partir des résultats de ses recherches au niveau d'une thèse de doctorat à l'université de Toronto sur les relations entre les dirigeants d'entreprise et les hommes politiques au Québec.

Le fait que les experts de la Commission n'aient accès qu'à des documents déjà publiés laisse présager, selon M. Fournier, de la timidité des conclusions du rapport.

Jusqu'à maintenant, les interrogatoires menés par les avocats de l'organisme n'ont révélé que très peu de choses nouvelles car les questions portaient sur des documents fournis par les compagnies: rapport annuel, prospectus, correspondances etc.

Une fois formulées les critiques d'usage dans son rapport, la Commission se contentera de faire, selon M. Fournier, "l'apologie de la grande entreprise au nom de la position concurrentielle des compagnies canadiennes sur le marché international."

Le problème ne sera pas résolu parce qu'on aura négligé l'aspect le plus fondamental de la situation: les liens existant entre les politiciens et les milieux d'affaires, selon le professeur montréalais.

En raison de leur situation privilégiée, ces derniers peuvent se permettre de critiquer l'ascension des dépenses gouvernementales tout en profitant pleinement de cette croissance par la vente à l'État d'une quantité importante des biens et services produits tant au niveau de la santé que de l'éducation.

Au moins 85% des dirigeants des cent plus grandes entreprises du Québec ont déclaré dans un questionnaire avoir "un accès rapide" aux ministres et 94.1% aux hauts fonctionnaires.

La Commission Bryce devrait, selon M. Fournier, voir comment les autres groupes sociaux, tels les consommateurs, les locataires, les syndicalistes pourraient avoir accès aux centres de décision au sein des gouvernements.

Par des rencontres informelles, les chefs d'entreprises peuvent faire valoir leur point de vue et modifier à leur avantage certains projets de législation qu'ils reçoivent souvent avant leur dépôt en Chambre.

M. Fournier a mentionné deux exemples. Ainsi, 75% des patrons interrogés se sont dit favorables à la nationalisation de l'électricité. Celle-ci a permis l'amélioration du service, une stabilité relative des coûts pour l'industrie par rapport au secteur résidentiel et l'injection massive de fonds pour assurer la satisfaction de besoins de plus en plus importants.

Au niveau de la loi 45 sur la protection des consommateurs, M. Fournier a rappelé que les organismes patronaux étaient favorables à la version finale du projet de loi qui comportait de très nombreuses lacunes aux yeux des consommateurs. Sur les quelque 2,000 plaintes reçues, un très petit nombre de poursuites ont pu être entamées en raison des nombreuses carences de cette loi.

Le professeur a déploré le fait que la Commission Bryce néglige les effets sociaux de la concentration des entreprises. Sur les trente travaux de recherche commandés à des chercheurs, seulement trois portent sur des aspects non économiques de cette concentration.

Pourquoi la Commission se limite-t-elle aux conglomérats sans analyser les effets des pouvoirs immenses découlant de la concentration verticale des entreprises dans le domaine de l'acier par exemple ou de l'intégration horizontale (le sucre) ou de la puissance de l'élite financière.

Les travaux de la Commission feront-ils la lumière sur les relations occultes entre les banques et les grandes entreprises qui privent les petites et moyennes entreprises des ressources dont elles ont souvent besoin pour leur croissance?

Et qu'en est-il de l'influence des multinationales? Jusqu'à maintenant, à quelques exceptions seulement (Reed Paper), peu d'entreprises sous contrôle étranger sont venues témoigner de façon volontaire devant la Commission?

Celles-ci, en raison de leur position, peuvent, selon M. Fournier, faire chanter les gouvernements et imposer leur volonté.

Plus la taille des entreprises est imposante, plus elles ont l'oreille des milieux gouvernementaux? Alors que le "big business" affirme avoir un accès facile auprès des centres de décisions dans une proportion supérieure à 85%, ce taux tombe à un peu plus de 50% dans le cas des firmes de taille moyenne, selon l'étude de M. Fournier.

Finalement, celui-ci a conclu que la concentration n'est qu'un phénomène du système économique actuel et que c'est l'ensemble de celui-ci qui devrait être repensé en fonction "non seulement d'un groupe — dont la présence demeure souhaitable — mais de l'ensemble des composantes de la société".

Un des commissaires, M. Pierre Nadeau est intervenu pour souligner: "Chaque homme d'affaires est un citoyen à part entière; s'il peut avoir accès aux milieux politiques, c'est tant mieux. Que les autres groupes le fassent!"

Le président de Pétrofina a enchaîné: "Vous sous-estimez le système électoral où chaque homme d'affaires, si puissant soit-il, n'a qu'une seule voix. Entre un mouvement de 90,000 consommateurs et une élite de 250 super-puissants,, le politicien choisira le premier parce qu'il comporte un plus grand nombre de votes".

Pour sa part, un des conseillers de la Commission, M. Y. Bériault a émis l'hypothèse que si les hommes d'affaires utilisaient les canaux informels pour faire valoir leur point de vue, c'est qu'ils n'avaient pas les autres moyens dont disposent les autres groupes de la société tels les syndicats, la grève, les consommateurs, le pouvoir d'achat..."

Le président de la Commission, M. Robert Bryce a soutenu pour sa part que si les grandes entreprises avaient ainsi aussi facilement accès aux politiciens, c'est que par la création d'emploi ils répondaient aux préoccupations de ces derniers.

En réponse à une question du DEVOIR, M. Bryce a souligné que la Commission n'envisageait pas d'étudier les relations directes entre les cercles d'affaires et gouvernementaux. "Notre préoccupation dans ce domaine se situe au niveau de la participation des grandes entreprises au financement des caisses électorales." a-t-il ajouté.

Un ombudsman du téléphone?

Le président du conseil d'administration de Bell Canada, M. Jean de Grandpré verrait d'un très bon oeil la création d'un poste d'ombudsman des consommateurs à la condition toutefois que celui-ci devienne le seul porte-parole des groupes intéressés à participer au processus de réglementation, que ce soient les provinces, les municipalités ou les associations de consommateurs.

"Lors de l'étude des requêtes de Bell devant la Commission canadienne des transports, tous les intervenants qui déclarent représenter les consommateurs pourraient être remplacés par un ombudsman pourvu que celui-ci ne s'ajoute pas tout simplement au concert des groupes intéressés dans ce processus."

Pour M. de Grandpré, cet ombudsman pourrait être un fonctionnaire rémunéré par le gouvernement et ayant des ressources humaines et matérielles suffisantes pour suivre de façon continuelle l'évolution de la compagnie. Doté d'un "know how" suffisant, il serait alors plus en mesure de comprendre les besoins de l'entreprise tout en assurant la défense des intérêts des utilisateurs du téléphone.

Le nouveau "chairman" de la compagnie a mis en doute la représentativité de certains organismes comme l'Association des consommateurs du Canada et déploré la montée des "activistes professionnels" en ce domaine.

"Aussi l'État ne doit pas défrayer les dépenses des intervenants. Un tel arrangement ne contribue pas à une meilleure protection du consommateur mais favorise l'apparition d'un nouveau type d'intervenant professionnel qui vit aux dépens des consommateurs."

La présence de représentants des consommateurs au conseil d'administration de l'entreprise de la côte du Beaver Hall n'apporterait rien de plus, selon M. de Grandpré, car "Nos vingt administrateurs sont déjà des utilisateurs du téléphone et souvent parmi les plus importants".

Par ailleurs, il a dénoncé les manoeuvres de certains employés des organismes de règlementation qui profiteraient de leur position pour obtenir "des informations confidentielles en vertu de la Loi de l'impôt et de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions".

Une espèce en voie de disparition: le petit capitaliste

Rejeté par la grande entreprise, dédaigné par les institutions financières, étouffé par le fisc et négligé par l'État, le petit capitaliste agonise. Si le gouvernement continue de traiter sur un même pied, du point de vue fiscal, un placement dans l'Alcan ou Bell Canada et un investissement dans une jeune entreprise, ce sera bientôt la disparition complète de la vertu d'entrepreneurship sous les coups concertés des géants.

C'est le témoignage du "small business" qu'est venu apporter, hier, M. John W. Dobson, président d'une société de placement de Montréal, Formula Growth Ltd., devant la Commission d'enquête sur les groupements de sociétés.

M. Dobson a démontré comment toute la structure actuelle tend à tarir les sources habituelles de capital de risque nécessaire à la croissance des PME.

Que peut faire la petite entreprise qui cherche à vendre ses actions? Elle parvient difficilement à concurrencer les grandes sociétés qui offrent des rendements élevés sur leurs actions ordinaires et privilégiées. Elle est reçue froidement par les gestionnaires de fonds mutuels qui trouvent l'aventure trop risquée. Elle risque d'éclater si le propriétaire unique meurt et que la succession s'empare de l'affaire? L'État lui donne le coup final en la soumettant à toutes sortes de contrôles bureaucratiques qui requièrent beaucoup de temps et d'énergie.

Aussi, selon M. Dobson, il faut retirer l'impôt sur les gains de capitaux ou au moins l'indexer, favoriser la création de fonds d'épargne-retraite dans le secteur des actions ordinaires accorder certains crédits d'impôt pour les placements très risqués et encourager la participation aux bénéfices.

Le goût du risque se perd de plus en plus chez les jeunes: l'inflation décourage leurs efforts en vue d'épargner et l'achat d'une maison mobilise souvent leurs économies pour de longues années.

Un investissement dans une petite entreprise pour faire passer celle-ci à un stade intermédiaire s'avère parfois coûteux. M. Dobson possède ainsi 9% des actions de Yougourt Delisle, une firme qui a des ventes de $17 millions et des profits avant impôts de $1 million. Or, l'entreprise ne peut payer de dividendes car elle a besoin de toutes ses ressources pour sa croissance.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

DÉJEUNER-CAUSERIE
le mercredi 14 avril 1976
à midi quinze
Au Salon Ovale
de l'Hôtel Ritz Carlton



Conférencier invité d'honneur
Monsieur
Charles PERRAULT
Président du Conseil du
Patronat du Québec
Thème de l'exposé
"La nouvelle société de Monsieur Trudeau: correspond-elle à la réalité ?"
RÉSERVATIONS:
866-2797

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

La musique est notre seule raison d'être

Sept étages de musique

NOTRE VENTE DE DISQUES AVANT PÂQUES
se continue
jusqu'à samedi le 17 avril inclus
TOUS NOS DISQUES, CARTOUCHES 8 PISTES ET CASSETTES À PRIX RÉDUITS



SD 36129 Genesis — A trick of the tail
SKAO 70042 Raoul Duguay — "L'envol"
SPAO 67374 Julien Clerc — No 7
SPÉCIAL 4.99 chacun
ST-70040 Gaston Brisson — "Corridor"
SKAO-70037 Beau Dommage — Où est passée la noce?
FS-90320 Pagliaro — (en français)

WINGS AT THE SPEED OF SOUND
SW-11525 Spécial
McCartney and Wings 4.49



J909910 Diane Dufresne — Mon premier show album de 2 disques 6.49



GFS-90033 Gérard Lenorman — à l'Olympia — Spécial 6.79



80212/13 François Dompierre — "Dompierre" — Spécial 6.99



ABL-7027 Dalida — "J'attendrai"
KD 906 Fabienne Thibault 4.99 ch. KD 908 Pollen
SP-3703 Peter Frampton — Comes Alive
VA-6601 Chocolat's — Rythmo Tropical
PAC 11203 Nanette Workman II
SN-905 Robert Charlebois — Longue distance
9101016 Serge Lama — "La vie Lilas"
9101015 Nana Mouskouri — "Toi qui t'en vas"
SPÉCIAL 5.49 chacun



SP-44252 André Gagnon — "Neiges"
80240 Paul Baillargeon — Je veux chanter
2490134 Mireille Mathieu — 'On ne vit pas sans se dire adieu"
PC 33952 Phoebe Snow — "Second Childhood"
ABL-17006 Jean-Claude Borelli — "Dolannes Mélodie"

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 849-6201
Livraison gratuite de toute commande de 25.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri
2 terrains de STATIONNEMENT VOISINS DU MAGASIN
849-6201
A la sortie du MÉTRO Berri-Ste-Catherine

COMMANDES POSTALES
Dans la province de Québec, S.V.P. ajoutez les frais postaux suivants:
1 microsillon: 27¢ — 2 microsillons: 48¢
3 microsillons: 75¢ — 4 microsillons: 85¢
5 microsillons: 1.05
S.V.P. ajouter 10¢ sur commandes jusqu'à 10.00 et .20 sur commandes de 10.00 à 50.00 pour l'assurance postale.
Plus 8% taxe au Québec.